

# Rapport d'activité annuel 2022 portant sur la Délégation de Service Public relative à l'exploitation de lignes reliant la Communauté de Communes du Pays de Gex et le Canton de Vaud



## Table des matières

INTRODUCTION - 1 -

TITRE I LE DESCRIPTIF DU RESEAU - 2 -

Article 1. Descriptif des lignes - 2 -

Article 2. Plans de lignes - 3 -

Article 3. Synthèse et principaux évènements de l'année - 5 -

TITRE II LA FREQUENTATION DES LIGNES - 7 -

Article 1. Tableau d'activités annuelles des lignes 814 & 818 - 8 -

Article 2. Répartition mensuelle - 11 -

Article 3. Détails par ligne et par sens de circulation - 12 -

Article 4. Les VKM - 16 -

TITRE III. LA PRODUCTION KILOMETRIQUE - 17 -

TITRE IV LA QUALITE DE SERVICE AUX CLIENTS - 19 -

Article 1. Le système de mesure de la qualité de service - 19 -

Article 2. Les indicateurs de la qualité des services - 20 -

Article 3. Le QMS TRV CH - 24 -

Article 5. Les réclamations clients - 25 -

TITRE V L'INFORMATION VOYAGEURS - 26 -

Article 1. Les dépliants horaires - 26 -

Article 2. Les fiches horaires aux arrêts - 28 -

TITRE VI LA LUTTE CONTRE LA FRAUDE - 29 -

Article 1. Les moyens et les méthodes - 29 -

Article 2. Les résultats - 29 -

Article 3. La typologie des infractions - 31 -

TITRE VII LA GESTION DES BIENS - 32 -

Article 1. Le matériel roulant - 32 -

Article 2. Les pupitres de ventes - 34 -

TITRE VIII LES FINANCES - 35 -

Article 1. Les moyens humains - 35 -

Article 2. Les recettes issues de la vente des titres de transport - 37 -

Article 3. Le compte de résultat - 42 -

Article 4. Analyse pertes de recettes - 43 -

Article 5. L'indexation - 45 -

TITRE IX ANNEXES - 46 -

Annexe 1 Comptes annuels et états financiers au 31 décembre 2021 - 46 -

Annexe 2 Rapport QMS TRV CH - 47 -

Annexe 3 Principes de calcul du forfait Mobilis - 48 -

## INTRODUCTION

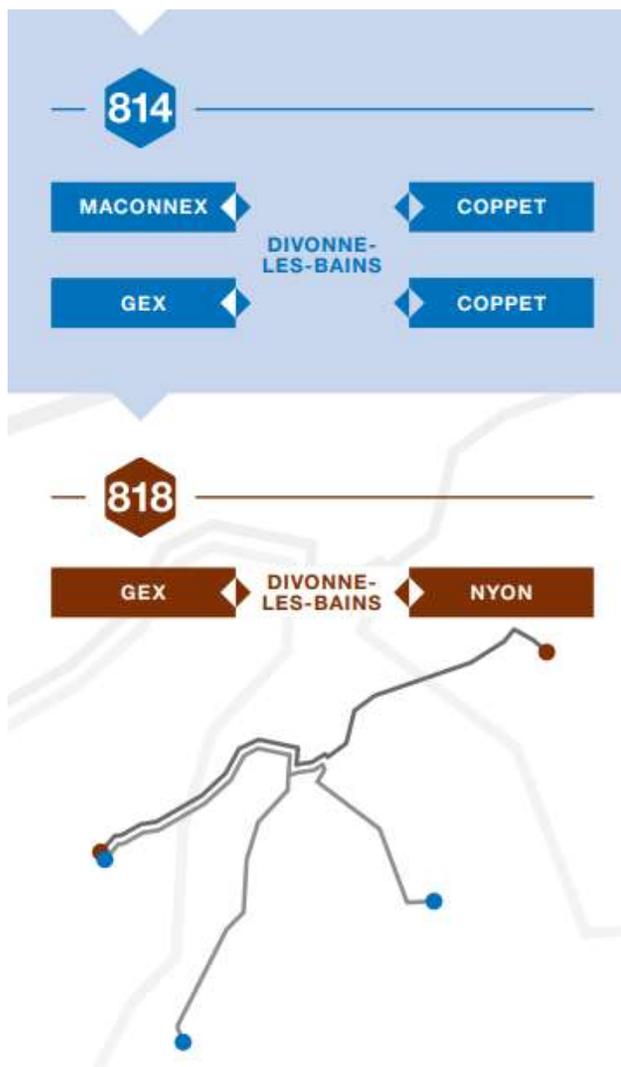
Ce rapport présente le bilan de l'exploitation des lignes 814 et 818 entre le Pays de Gex (France) et le Canton de Vaud (Suisse), pour l'année 2022, soit la troisième année du contrat.

Ce rapport d'activité a pour finalité de permettre d'apprécier le fonctionnement du service public de transport conformément aux dispositions du contrat en vigueur pour une durée de 4 ans, soit du 15 décembre 2019 au 9 décembre 2023.

Les services de transport mis en place dans ce contrat se composent de deux lignes régulières transfrontalières exploitées par Alsa Bustours Gex (ABG). L'objet de la société ABG étant la seule et unique gestion de ces deux lignes.

## TITRE I LE DESCRIPTIF DU RESEAU

### Article 1. Descriptif des lignes



ABG exploite les deux lignes régulières routières de voyageurs suivantes :

- La ligne 814
- La ligne 818

**814** La Ligne 814 permet de relier la commune de Divonne-les-Bains (département de l’Ain, France) à Coppet (canton de Vaud, district de Nyon, Suisse) soit depuis Gex soit depuis Maconnex (département de l’Ain, France) selon deux branches (voir schéma ci-contre).

**818** La ligne 818 permet de relier la commune de Gex (département de l’Ain, France) à Nyon (canton de Vaud, district de Nyon, Suisse) en passant également par Divonne-les-Bains.

Pour les deux lignes, le principe des correspondances est le suivant :

- Assurer les correspondances en gare de Coppet avec les trains RE (Régio Express) en direction de Lausanne et les trains RE en direction de Genève.
- Assurer les correspondances en gare de Nyon avec les trains RE (Régio Express) en direction de Lausanne.
- Assurer les correspondances (minimum 1 minute) à Divonne-les-Bains, Ancienne gare : entre les services Nyon > Gex (ligne 818) et les services Coppet > Maconnex (ligne 814) ; et entre les services Gex > Nyon (ligne 818) et les services Maconnex > Coppet (ligne 814).

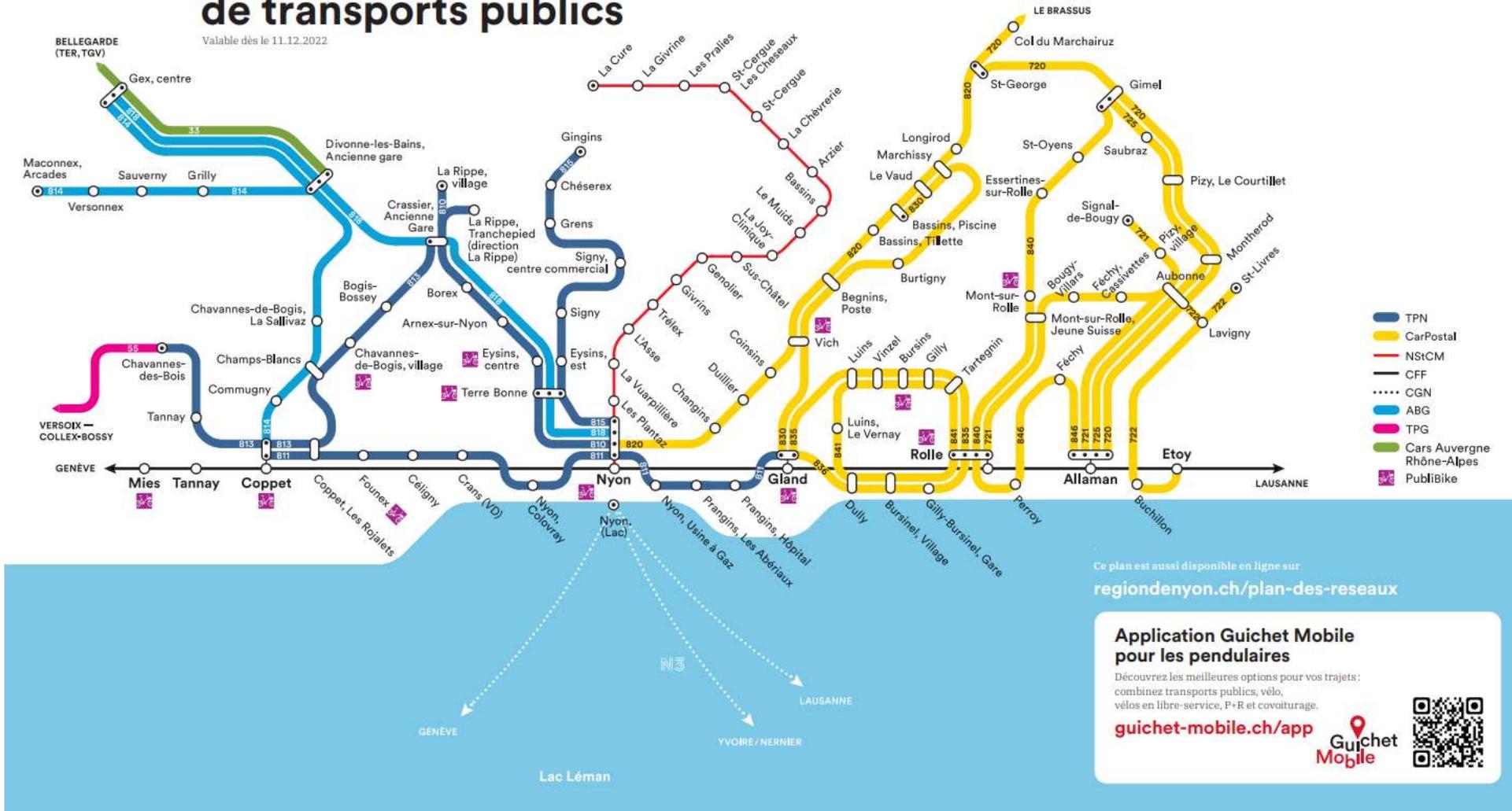


Rapport d'activité annuel 2022 portant sur la Délégation de Service Public relative à l'exploitation de lignes reliant la Communauté d'Agglomération du Pays de Gex et le Canton de Vaud



# Réseau régional de transports publics

Valable dès le 11.12.2022



Ce plan est aussi disponible en ligne sur [regiondenyon.ch/plan-des-reseaux](http://regiondenyon.ch/plan-des-reseaux)

**Application Guichet Mobile pour les pendulaires**  
 Découvrez les meilleures options pour vos trajets: combinez transports publics, vélo, vélos en libre-service, P+R et covoiturage.  
[guichet-mobile.ch/app](http://guichet-mobile.ch/app)

### Article 3. Synthèse et principaux évènements de l'année

#### Conditions d'exploitations liées à la pandémie Covid 19 :

Depuis le retour à une exploitation sur les bases contractuelles le 14 juin 2020, aucune modification de l'offre des lignes 814 et 818 n'est intervenue durant l'année 2022.

ABG a continué la désinfection quotidienne des véhicules et veillé au respect des règles sanitaires françaises et suisses

Afin d'assurer les services dans les meilleures conditions, ABG a continué la mise en œuvre de plusieurs actions :

Chaque conducteur s'est vu attribuer de manière individuelle une fiole de gel hydroalcoolique rechargeable.

#### COMMENT BIEN SE LAVER LES MAINS?



- 80% des maladies infectieuses sont transmises par les mains.
- Visage = zone sensible. Le contact mains-visage se fait ~16 fois par heure.
- Risque d'infection réduit jusqu'à 99,9% en se lavant correctement les mains.

##### 6 GESTES CLÉS

Ces 6 gestes sont à répéter à chaque pause, avant de manger, après être allé aux toilettes, en rentrant d'espaces publics, avant d'insérer et de retirer des lentilles de contact...



1 Mouillez vos mains sous l'eau courante pour éliminer les saletés majeures.



2 Savonnez vos mains.



3 Frottez vos mains pendant 30 sec. Un savonnage de 30 sec élimine 99,9% des agents pathogènes.



4 Durant le lavage des mains, pensez à frotter vos doigts, les paumes de vos mains, vos poignets, vos pouces ainsi qu'au-dessous des ongles.



5 Rincez soigneusement vos mains sous l'eau courante.



6 Séchez vos mains de préférence avec un essuie-main à usage unique. Dans la mesure du possible, utilisez votre coude pour fermer le robinet et ouvrir la porte.

A l'intérieur de chaque véhicule, nous avons mis en place un plexiglas protégeant le poste de conduite, une boîte de masques, une boîte de gants, une boîte de lingettes désinfectantes.



La désinfection journalière supplémentaire des bus est sous-traitée à une entreprise de nettoyage. Cette prestation vient en complément du nettoyage quotidien des véhicules, et est facturée au GLCT en marge du présent contrat.

Des affiches au sein de nos locaux et à bord des véhicules sont mis en place pour rappeler les gestes barrières.



Déploiement du système d’aide à l’exploitation et informations voyageurs (SAEIV) :

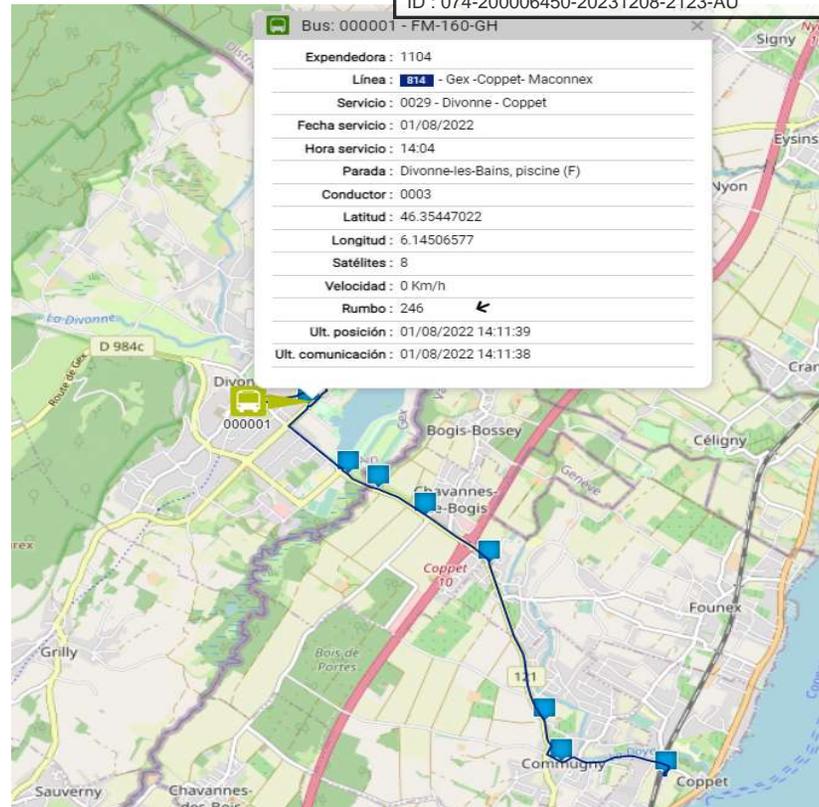
La partie « aide à l’exploitation » avait été développée sur le premier semestre 2021 pour une mise en service en juillet 2021, elle permet désormais un suivi en temps réel des bus sur l’ensemble du réseau par ABG.

La géolocalisation des conducteurs permet d’avoir les informations en temps réel sur la position des véhicules, et observer la ponctualité de chacun ;

Le suivi des courses permet de connaître l’état du trafic, et agir rapidement en cas d’anomalie ;

L’historique des courses et les statistiques sont conservés, afin de pouvoir améliorer l’offre et ajuster les horaires, et éventuellement se justifier en cas de réclamation d’un usager.

« L’information voyageurs », sonore et visuelle (écrans) à bord des bus a été fonctionnel dès fin 2021, elle permet l’annonce du prochain arrêt ainsi que les correspondances à chaque arrêt.



Communautés tarifaires :

En 2022, ABG perçoit directement l’ensemble de ses recettes de la part des communautés tarifaires (Mobilis, LémanPass, Service Direct et zone locale 250) et des ventes à bord (Service Direct et zone locale 250).

Pour donner suite à une enquête de profil de lignes menée par la communauté tarifaire Mobilis, le mode de calcul forfaitaire des recettes perçues par ABG a été adapté. Ces nouvelles dispositions sont détaillées au chapitre des recettes, ainsi qu’à l’annexe 3.

Implantation sur le territoire :

Difficulté majeure d’implantation sur le territoire du Pays de Gex. Aucune solution viable n’a été trouvée depuis le début du contrat. Durant cette année 2022 les véhicules ont stationné à St Jean de Gonville en lieu et place du Technoparc de St Genis Pouilly, éloignant ainsi ABG des têtes de lignes que sont Gex et Maconnex.

## TITRE II LA FREQUENTATION DES LIGNES

Le suivi des fréquentations est le premier indicateur de performance commerciale des lignes 814 -818.

Les données de comptage (montées et descentes) à chaque arrêt sont issues des cellules de comptage aux 3 portes de chaque véhicule et du système Dilax qui est installé sur les 5 véhicules ABG. Le sixième véhicule, qui est un véhicule de réserve, n'est pas équipé.

Le système permet une analyse par jour, par arrêt et par ligne, mais également pour différents jours et heures types

Dilax effectue également une projection, ce qui permet d'obtenir des données manquantes pour les lignes qui ne sont pas prises en compte par le système de comptage automatisé des passagers. Cette option est très utile notamment lors de l'utilisation du bus de réserve qui n'est pas équipé de systèmes de comptage automatisé des passagers.

S'il existe des données pour chaque type de jour et heure type, DILAX utilise les données et fait une projection pour ces mêmes types de jour et heures types.

Pas de dysfonctionnement de l'outil de comptage opérationnel depuis sa mise en service le 1er février 2020.

Article 1. Tableau d'activités annuelles des lignes 814 & 818

Rappel de la capacité des véhicules : 94 places (dont 67 debout et 2 PMR) pour les véhicules standards et 89 places pour les véhicules de réserve (dont 61 debout et 1 PMR).

Date  
 01/01/2022 31/12/2022

Passagers transportés total  
**271697**

Passagers transportés par jour  
**744**

Ligne  
 Tout

Direction  
 Tout

Jour  
 Tout

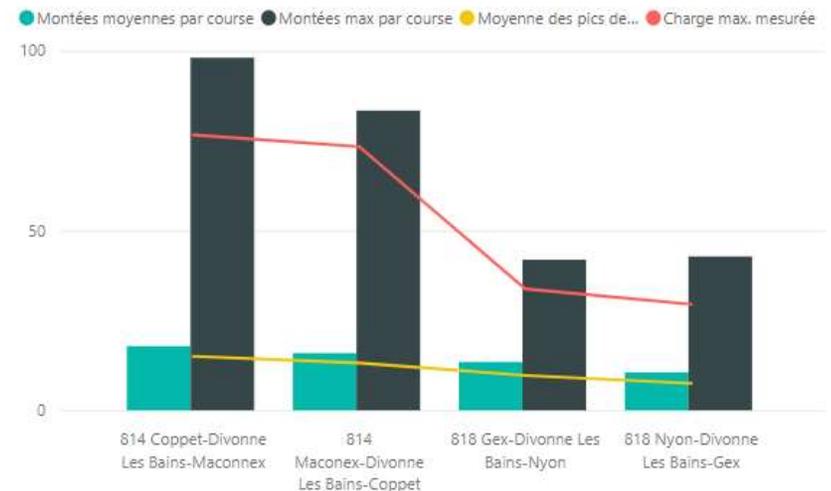
Tableau d'activité

Ligne	Montées moyennes par course	Montées max par course	Charge moyenne par course	Moyenne des pics de charge	Charge max. mesurée
814 Coppet-Divonne Les Bains-Maconnex	18	98	7	15	77
814 Maconex-Divonne Les Bains-Coppet	16	83	7	13	73
818 Gex-Divonne Les Bains-Nyon	13	42	5	10	34
818 Nyon-Divonne Les Bains-Gex	11	43	4	7	29
<b>Total</b>	<b>16</b>	<b>98</b>	<b>6</b>	<b>13</b>	<b>77</b>

Aperçu général de l'échantillon

Ligne	Nb courses prévues	Nb courses mesurées	Taux de mesure	Nb courses projetées	Taux de projection	Montées projetées	Montées projetées totales
814 Coppet-Divonne Les Bains-Maconnex	7135	4679	65,04 %	7135	100,00 %	124 644,32	124644
814 Maconex-Divonne Les Bains-Coppet	7395	4834	65,32 %	7395	100,00 %	109 991,94	109992
818 Gex-Divonne Les Bains-Nyon	1560	1136	72,74 %	1560	100,00 %	20 453,08	20453
818 Nyon-Divonne Les Bains-Gex	1560	1165	74,55 %	1560	100,00 %	16 607,60	16608
<b>Total</b>	<b>17650</b>	<b>11814</b>	<b>66,70 %</b>	<b>17650</b>	<b>100,00 %</b>	<b>271 696,95</b>	<b>271697</b>

Activité générale par ligne



Evolution de la fréquentation

Avant toute comparaison il est nécessaire de rappeler les estimations de l'impact du COVID sur les fréquentions, mais également la mise en service du système de comptage embarqué à partir 1er février 2020.

Estimation de l'impact COVID

Les hypothèses d'évolution des recettes au sein de Mobilis sont les suivantes, il a été pris en considération ces données dans l'analyse de la fréquentation.

Prévisions de recettes  
 selon l'outil Covid19  
 de la branche.  
 Pertes / 2019

Années	Pertes
2019	0%
2020	-24.70%
2021	-19.80%
2022	-7.30%
2023	-2.50%

Données réelles

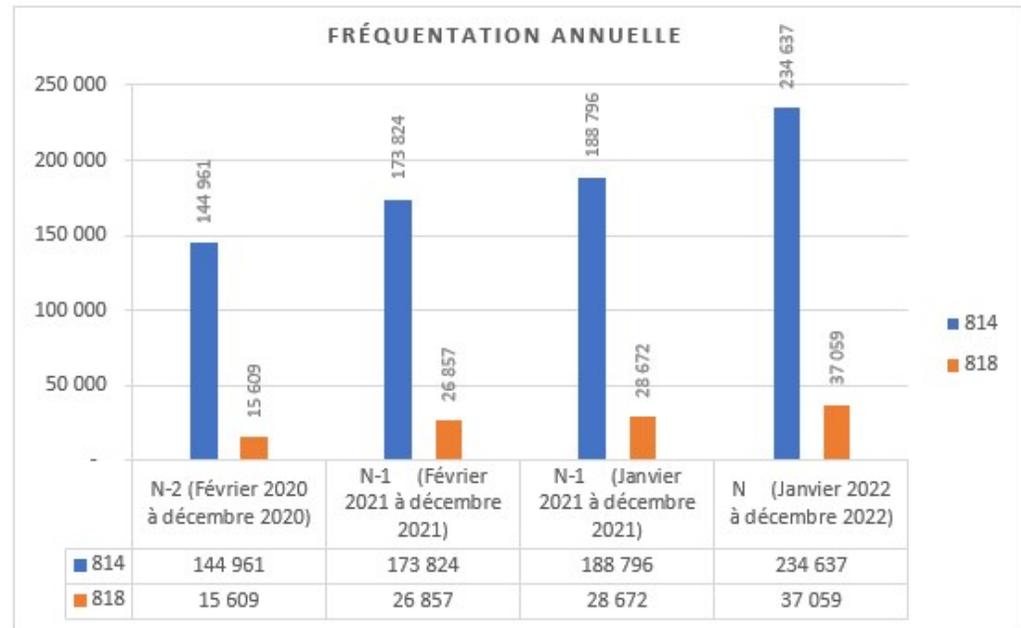
	CEP 2020 ajusté 11mois	CEP 2021	CEP 2022	N-2 (Février 2020 à décembre 2020)	N-1 (Février 2021 à décembre 2021)	N-1 (Janvier 2021 à décembre 2021)	N (Janvier 2022 à décembre 2022)	Evolutions N-1/N-2 (11 mois)	Evolutions N/N-1 (12 mois)	Comparaison N-2/CEP 2020 ajusté	Comparaison N-1/CEP 2021	Comparaison N/CEP 2022
814	178 368	207 612	212 676	144 961	173 824	188 796	234 637	+19.91%	+24.28%	-18.73%	-9.06%	10.33%
818	52 887	61 558	63 060	15 609	26 857	28 672	37 059	+72.06%	+29.25%	-70.49%	-53.42%	-41.23%
TOTAUX	231 255	269 170	275 736	160 570	200 681	217 468	271 696	+ 24.98%	+ 24.94%	-30.57%	-19.21%	-1.47%

L'analyse des données brutes (hors ajustement Covid du CEP) montrent une amélioration par rapport à 2021 de la fréquentation de 24.28 % pour la ligne 814 et de 29.25 % pour la ligne 818. (+ 24,9 % au total des deux lignes vs 24.98 % en 2021).

La fréquentation globale est en phase avec le CEP (-1.47 % au total des deux lignes) avec une ligne 814 au-delà des engagements contractuels (+10.33 %) et une ligne 818 en deçà des engagements contractuels à hauteur de 41.23 %.

[Comparaisons des données de fréquentations réelles en rapport aux données du CEP impactées COVID](#)

En 2022, en appliquant les projections de Mobilis relatives à l'impact COVID (-7,30 %) sur les données contractuelles, les fréquentations sont globalement supérieures au CEP ajusté :



Total des deux lignes : +5.92 % avec comme répartition :

lignes 814 - 818		Fréquentations CEP		Différences	Fréquentations impactées COVID	Fréquentations Réelles	Réel vs Impact Covid	
Fréquentations	2020	262790	-24.70%	-64909	197881	181328	-16553	-9.13%
	2021	269171	-19.80%	-53296	215875	217468	1593	0.73%
	2022	275736	-7.30%	-20129	255607	271696	16089	5.92%



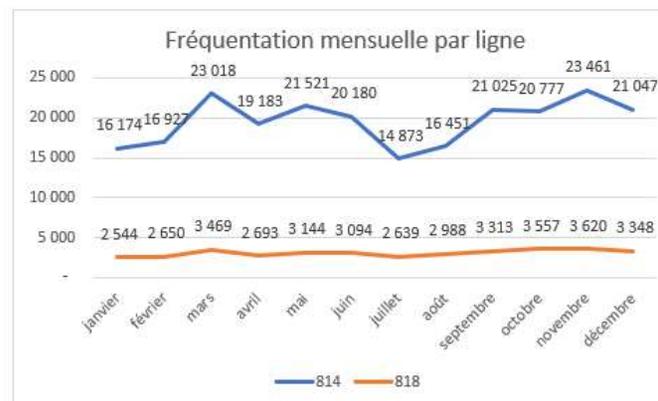
Ligne 814		Fréquentations CEP		Différences	Fréquentations impactées COVID	Fréquentations Réelles	Réel vs Impact Covid	
Fréquentations	2020	202691	-24.70%	-50065	152626	169839	17213	10.13%
	2021	207612	-19.80%	-41107	166505	188795	22290	11.81%
	2022	212676	-7.30%	-15525	197151	234637	37486	15.98%

Ligne 818		Fréquentations CEP		Différences	Fréquentations impactées COVID	Fréquentations Réelles	Réel vs Impact Covid	
Fréquentations	2020	60099	-24.70%	-14844	45255	17489	-27766	-158.76%
	2021	61559	-19.80%	-12189	49370	28650	-20720	-72.32%
	2022	63060	-7.30%	-4603	58457	37059	-21398	-57.74%

## Article 2. Répartition mensuelle

L'impact du télétravail se fait encore ressentir en début d'année 2022 (janvier/février) avec une fréquentation moins importante qu'au cours de l'année, au niveau de la fréquentation en période de vacances d'été.

2022													
	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	total
<b>814</b>	16 174	16 927	23 018	19 183	21 521	20 180	14 873	16 451	21 025	20 777	23 461	21 047	<b>234 637</b>
<b>818</b>	2 544	2 650	3 469	2 693	3 144	3 094	2 639	2 988	3 313	3 557	3 620	3 348	<b>37 059</b>
<b>total</b>	<b>18 718</b>	<b>19 577</b>	<b>26 487</b>	<b>21 876</b>	<b>24 665</b>	<b>23 274</b>	<b>17 512</b>	<b>19 439</b>	<b>24 338</b>	<b>24 334</b>	<b>27 081</b>	<b>24 395</b>	<b>271 696</b>



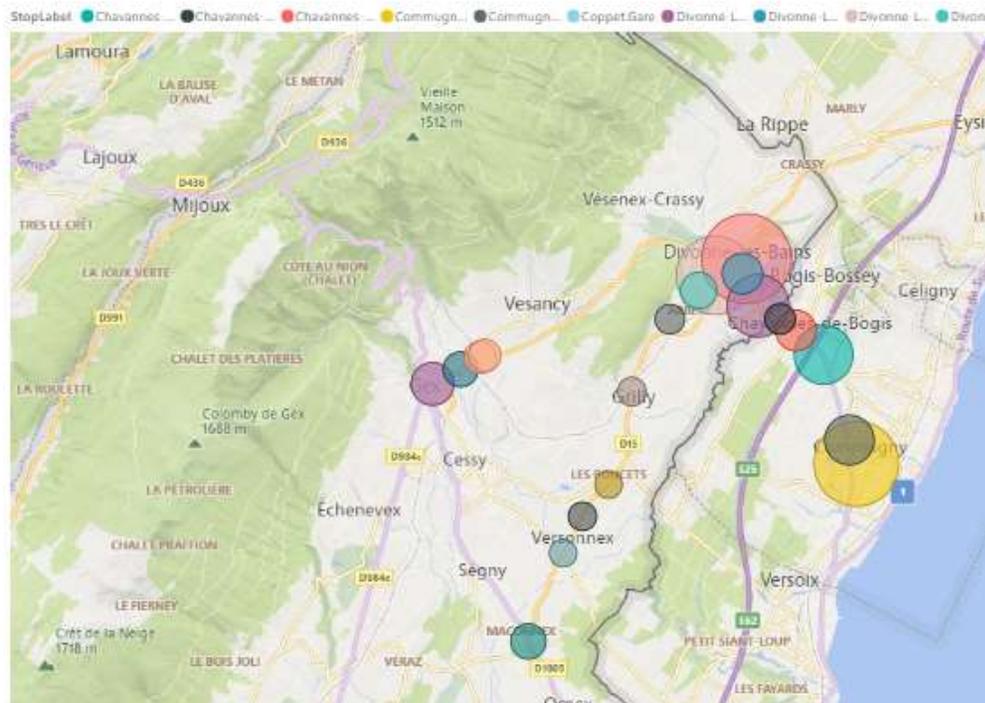
Rapport d'activité annuel 2022 portant sur la Délégation de Service Public relative à l'exploitation de lignes reliant la Communauté d'Agglomération du Pays de Gex et le Canton de Vaud

Article 3. Détails par ligne et par sens de circulation

Ligne **814** direction COPPET Gare

Arrêt	TOTALUX		
	Montées projetées	Descentes projetées	% de montées
Gex.Centre	4 968	-	4.52%
Gex.Georges Charpak	2 593	-475	2.36%
Gex. Aiglette	1 772	-374	1.61%
Divonne-Les-B.Arbère	3 068	-1 615	2.79%
Divonne-Les-B.Ancienne Gare	16 241	-5 701	14.77%
Divonne-Les-B.Perdtemps	19 837	-2 037	18.04%
Divonne-Les-B. Piscine	4 277	-389	3.89%
Divonne-Les-B. Douane	11 242	-2 088	10.22%
Chavannes-De-B.Douane	1 168	-488	1.06%
Chavannes-De-B.La Sallivaz	4 366	-1 057	3.97%
Chavannes-De-B.Champs-Blancs	10 127	-4 241	9.21%
Commugny Monthoux	7 142	-1 004	6.49%
Commugny Centre	18 363	-3 899	16.70%
Coppet.Gare	-	-85 677	
<b>Total Gex - Coppet</b>	<b>105 164</b>	<b>-109 045</b>	<b>95.61%</b>

Maconnex.Arcades	2668	-	2.43%
Versonnex.Village	188	-118	0.17%
Versonnex.Genévriers	498	-258	0.45%
Sauverny.La Croisée	86	-107	0.08%
Grilly.Mairie	536	-152	0.49%
Divonne-Les-B.Ecole D'arbère	852	-313	0.77%
<b>Total branche Maconnex</b>	<b>4 828</b>	<b>-947</b>	<b>4.39%</b>
<b>Totaux</b>	<b>109 992</b>	<b>-109 992</b>	



Cartographie « Montées par arrêt »



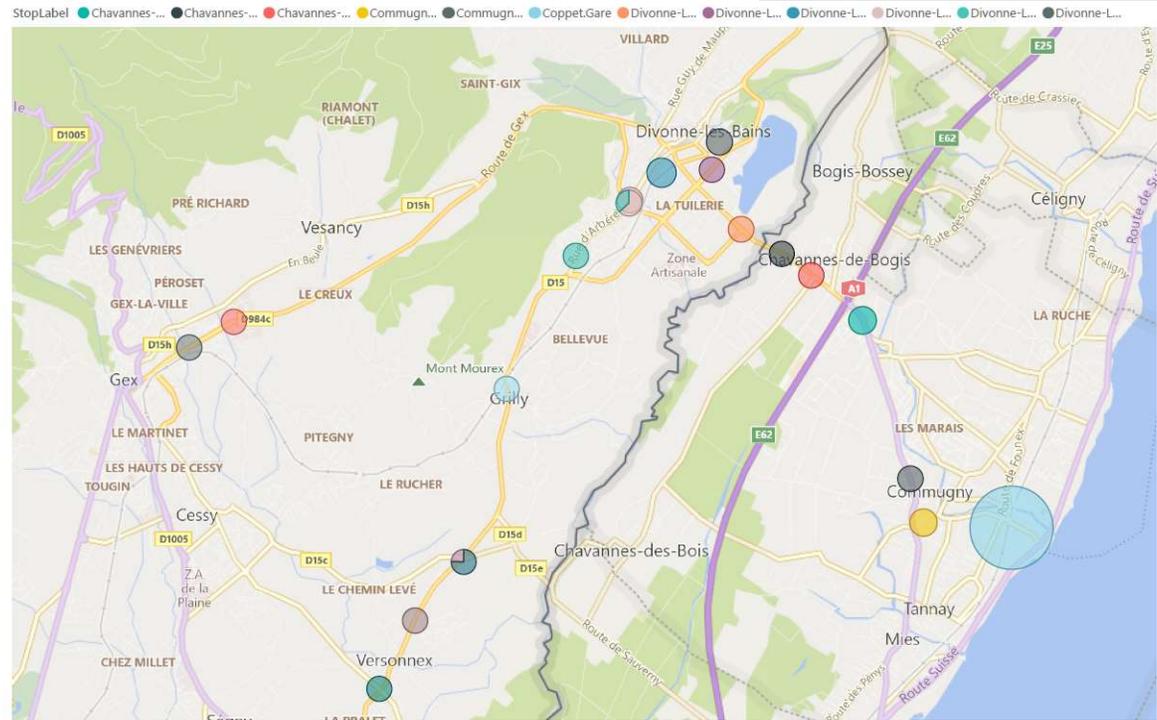
Rapport d'activité annuel 2022 portant sur la Délégation de Service Public relative à l'exploitation de lignes reliant la Communauté d'Agglomération du Pays de Gex et le Canton de Vaud

Ligne **814** direction GEX Centre / MACONNEX Arcades

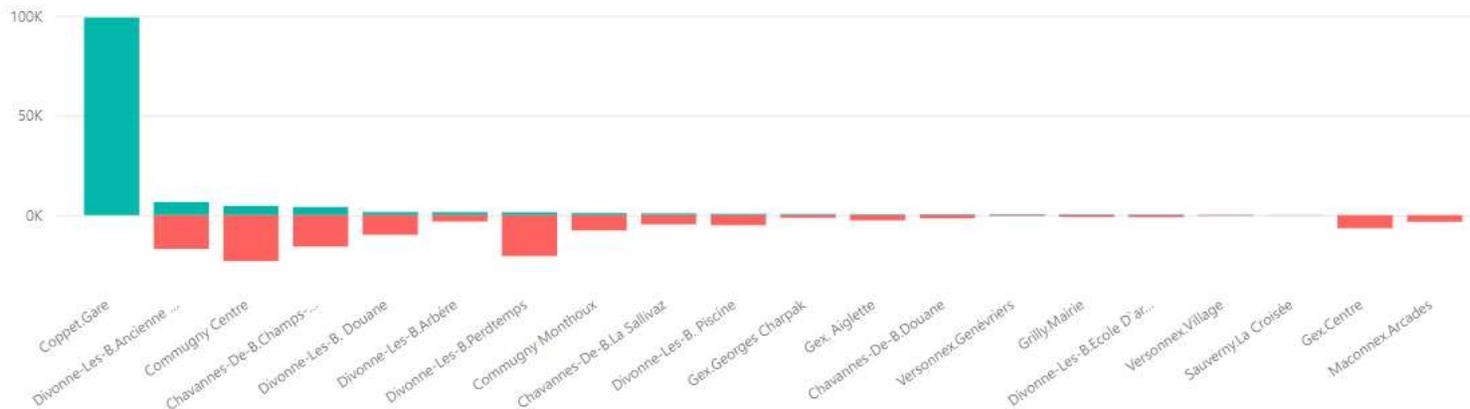


Arrêt	TOTALUX		% de descentes
	Montées projetées	Descentes projetées	
Coppet.Gare	99 094	-	
Commugny Centre	4 617	-23 042	18.49%
Commugny Monthoux	1 055	-7 671	6.15%
Chavannes-De-B.Champs-Blancs	4 102	-15 724	12.61%
Chavannes-De-B.La Sallivaz	892	-4 617	3.70%
Chavannes-De-B.Douane	456	-1 569	1.26%
Divonne-Les-B. Douane	1 566	-9 834	7.89%
Divonne-Les-B. Piscine	693	-5 037	4.04%
Divonne-Les-B.Perdtemps	1 485	-20 531	16.47%
Divonne-Les-B.Ancienne Gare	6 560	-16 905	13.56%
Divonne-Les-B.Arbère	1 502	-3 205	2.57%
Gex. Aiglette	481	-2 591	2.08%
Gex.Georges Charpak	590	-1 302	1.04%
Gex.Centre	-	-6 555	5.26%
<b>Total Coppet - Gex</b>	<b>123 094</b>	<b>-118 585</b>	<b>95.14%</b>

Divonne-Les-B.Ecole D'arbère	365	-986	0.79%
Grilly.Mairie	404	-936	0.75%
Sauverny.La Croisée	126	-65	0.05%
Versonnex.Genévriers	454	-423	0.34%
Versonnex.Village	201	-313	0.25%
Maconnex.Arcades	-	-3 336	2.68%
<b>Total branche Maconnex</b>	<b>1 551</b>	<b>-6 059</b>	<b>4.86%</b>
<b>Totaux</b>	<b>124 644</b>	<b>-124 644</b>	



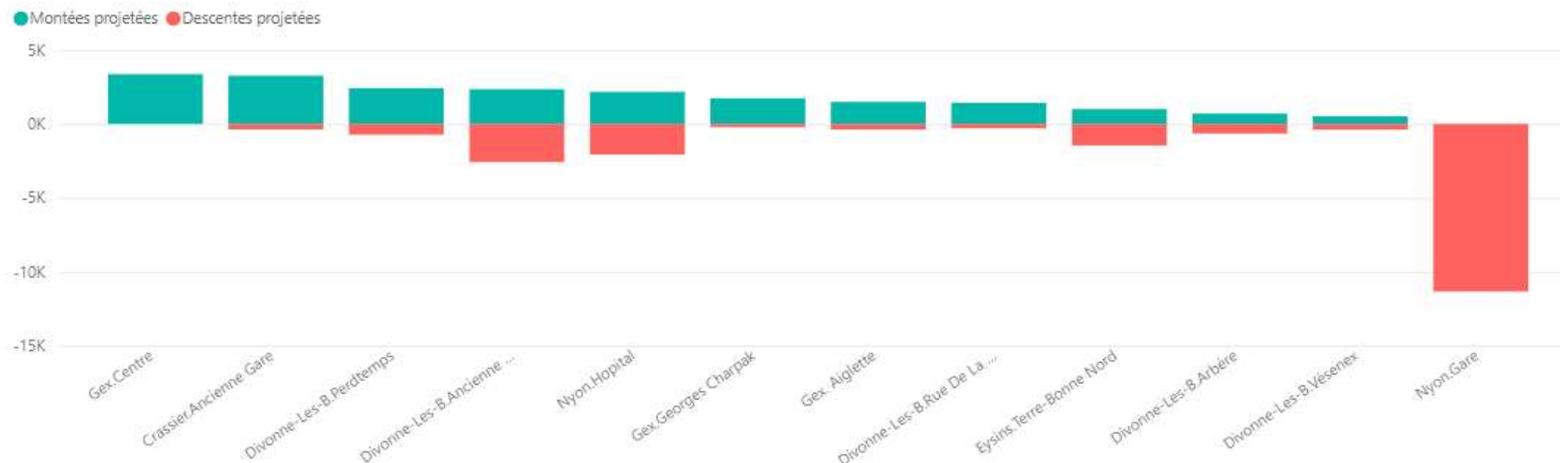
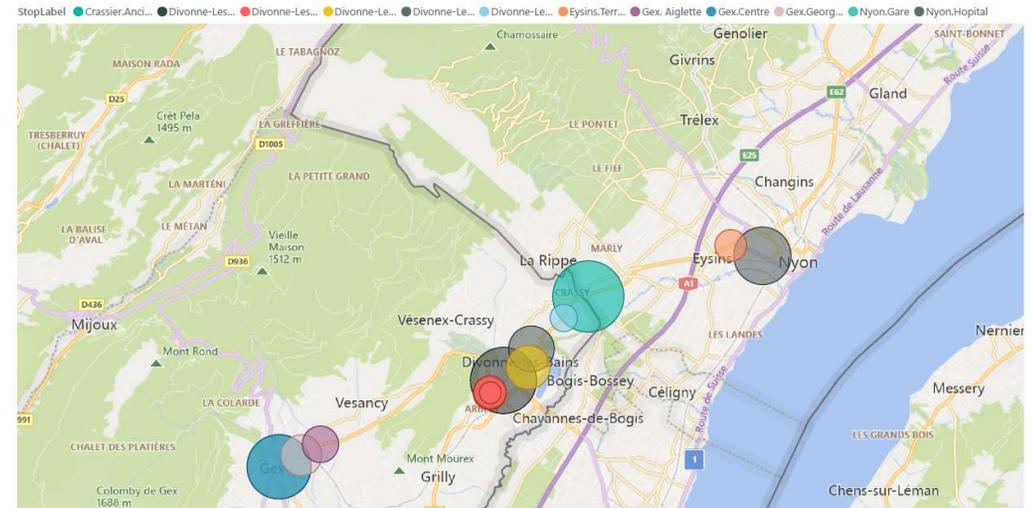
Cartographie « Montées par arrêt »



Rapport d'activité annuel 2022 portant sur la Délégation de Service Public relative à l'exploitation de lignes reliant la Communauté d'Agglomération du Pays de Gex et le Canton de Vaud

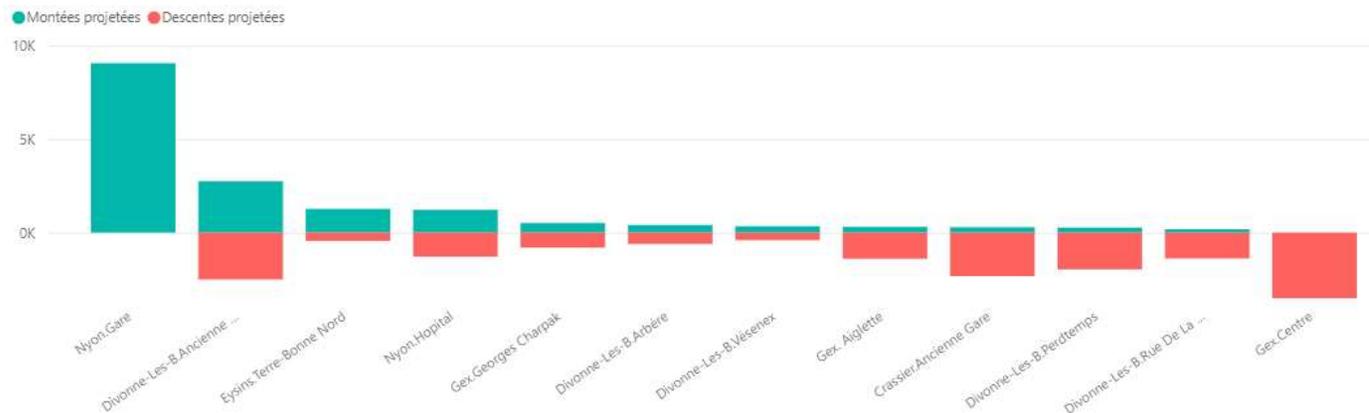
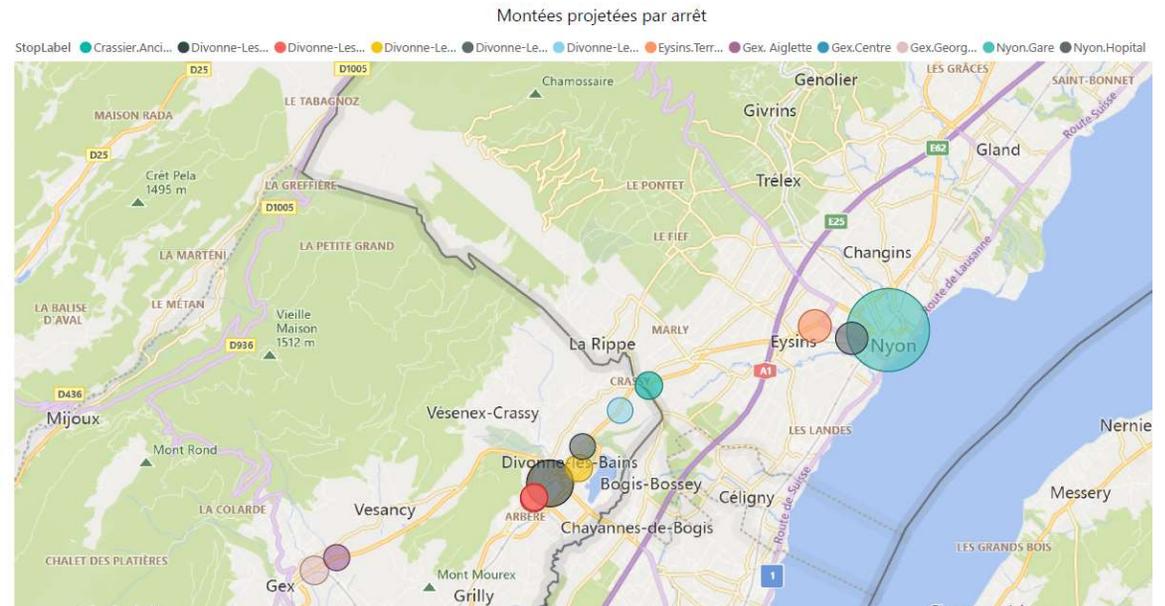
Arrêt	TOTALUX		% de montées
	Montées projetées	Descentes projetées	
Gex.Centre	3 366	-	16.45%
Gex.Georges Charpak	1 738	-220	8.50%
Gex. Aiglette	1 494	-371	7.31%
Divonne-Les-B.Arbère	702	-648	3.43%
Divonne-Les-B.Ancienne Gare	2 351	-2 581	11.49%
Divonne-Les-B.Perdtemps	2 420	-727	11.83%
Divonne-Les-B.Rue De La Scie	1 425	-293	6.97%
Divonne-Les-B.Vésenex	521	-380	2.55%
Crassier.Ancienne Gare	3 263	-369	15.96%
Eysins.Terre-Bonne Nord	1 002	-1 453	4.90%
Nyon.Hopital	2 171	-2 071	10.61%
Nyon.Gare	-	-11 341	
<b>Total Coppet - Gex</b>	<b>20 453</b>	<b>-20 453</b>	<b>100.00%</b>

Cartographie « Montées par arrêt »



Arrêt	TOTALX		% de descentes
	Montées projetées	Descentes projetées	
Nyon.Gare	9 058	-	
Nyon.Hopital	1 219	-1 284	7.73%
Eysins.Terre-Bonne Nord	1 267	-444	2.67%
Crassier.Ancienne Gare	292	-2 324	13.99%
Divonne-Les-B.Vésenex	315	-466	2.81%
Divonne-Les-B.Rue De La Scie	212	-1 316	7.92%
Divonne-Les-B.Perdttemps	270	-1 965	11.83%
Divonne-Les-B.Ancienne Gare	2 746	-2 502	15.07%
Divonne-Les-B.Arbère	409	-605	3.64%
Gex. Aiglette	308	-1 395	8.40%
Gex.Georges Charpak	512	-801	4.82%
Gex.Centre	-	-3 506	21.11%
<b>Total Coppet - Gex</b>	<b>16 608</b>	<b>-16 608</b>	<b>100.00%</b>

Cartographie « Montées par arrêt »



Rapport d'activité annuel 2022 portant sur la Délégation de Service Public relative à l'exploitation de lignes reliant la Communauté d'Agglomération du Pays de Gex et le Canton de Vaud

Article 4. Les VKM

Les voyageurs-kilomètres correspondent à la somme totale des kilomètres parcourus par tous les passagers.

La méthodologie est la suivante :

Le nombre de personnes embarquées ressort directement du système de comptage Dilax.

Pour calculer les VKM, on additionne les personnes embarquées et débarquées sur la ligne et on établit la charge entre chaque arrêt. Avec la distance inter-arrêt, nous pouvons calculer les VKM par ligne.

	VKM Totaux			Montées			KM/passagers 2020	KM/passagers 2021	KM/passagers 2022
	N-2 (Février 2020 à décembre 2020)	N-1 (Janvier 2021 à décembre 2021)	N (Janvier 2022 à décembre 2022)	N-2 (Février 2020 à décembre 2020)	N-1 (Janvier 2021 à décembre 2021)	N (Janvier 2022 à décembre 2022)			
<b>814</b>	722 491	927 833	1 173 105	144 961	188 796	234 636	5.0	4.9	5.0
<b>818</b>	120 919	208 577	284 733	15 609	28 672	37 061	7.7	7.3	7.7
<b>TOTAUX</b>	843 409	1 136 410	1 457 838	160 570	217 468	271 697	5.25	5.23	5.37

Depuis le début d'exploitation des lignes 814-818 et malgré les adaptations réalisées en 2020 liées au confinement, les Km/passager sont stables d'une année à l'autre, 5.25 km/v en 2020, 5.23 km/v en 2021, 5.37 km/v en 2022, démontrant le caractère régulier du type de passager

### TITRE III. LA PRODUCTION KILOMETRIQUE

#### Kilomètres productifs totaux

Le tableau ci-dessous récapitule l'état des kilomètres commerciaux par ligne pour l'année 2022.

La production kilométrique est conforme aux bases contractuelles. (+0.37 %) et stable en rapport à 2021 (+0.09%)

Lignes	CEP 2020	CEP 2021	CEP 2022	N-2 (2020)	N-1 (2021)	N (2022)	Evolutions N-1/N-2	Evolutions N/N-1	Comparaison N-1/CEP	Comparaison N/CEP
814	190 902	182 406	182 407	171 325	181 350	181 367	+5.85%	+0.01%	-0.58%	-0.57%
818	56 604	54 085	54 085	43 042	56 218	55 995	+30.61%	+0.40%	+ 3.79%	+ 3.41%
<b>TOTAUX</b>	<b>247 506</b>	<b>236 491</b>	<b>236 492</b>	<b>214 367</b>	<b>237 568</b>	<b>237 362</b>	<b>+10.82%</b>	<b>+0.09%</b>	<b>+ 0.45%</b>	<b>+ 0.37%</b>

#### Répartition mensuelle

Nombre de km parcourus en charge (distance prod. réelle) -													
2022													
	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	total
814	15 080	14 077	15 818	14 325	15 080	14 869	15 644	15 450	15 238	15 275	15 238	15 275	181 368
818	4 611	4 392	5 050	4 172	4 611	4 611	4 831	4 831	4 831	4 612	4 831	4 612	55 995
<b>total</b>	<b>19 691</b>	<b>18 469</b>	<b>20 868</b>	<b>18 497</b>	<b>19 691</b>	<b>19 480</b>	<b>20 475</b>	<b>20 281</b>	<b>20 069</b>	<b>19 886</b>	<b>20 069</b>	<b>19 886</b>	<b>237 363</b>

#### Vitesse commerciale et PKR

Aucune modification d'itinéraire n'ayant impacté les lignes, la vitesse commerciale reste en adéquation avec le CEP contractuel à savoir 25.5 KM / H pour les deux lignes

Les places kilométriques offertes (PKR) correspondent au nombre de places par course multiplié par les kilomètres productifs de chaque course réalisée. Le parc véhicules n'ayant pas évolué depuis le début du contrat, les PKR restent stables en 2022 :

21 362 634 PKR au global (21 381 138 PKR en 2021), répartis de la manière suivante : 16 323 084 PKR pour la ligne



et 5 039 550 PKR pour la ligne



Places.kilomètres (PKR) -													
2022													
	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	total
<b>814</b>	1 357 200	1 266 930	1 423 620	1 289 250	1 357 200	1 338 210	1 407 924	1 390 464	1 371 438	1 374 705	1 371 438	1 374 705	<b>16 323 084</b>
<b>818</b>	414 990	395 280	454 500	375 480	414 990	414 990	434 808	434 808	434 808	415 044	434 808	415 044	<b>5 039 550</b>
<b>total</b>	<b>1 772 190</b>	<b>1 662 210</b>	<b>1 878 120</b>	<b>1 664 730</b>	<b>1 772 190</b>	<b>1 753 200</b>	<b>1 842 732</b>	<b>1 825 272</b>	<b>1 806 246</b>	<b>1 789 749</b>	<b>1 806 246</b>	<b>1 789 749</b>	<b>21 362 634</b>

## TITRE IV LA QUALITE DE SERVICE AUX CLIENTS

### Article 1. Le système de mesure de la qualité de service

Le contrôle et le suivi de la qualité sont mesurés à la fois par le personnel encadrant d'ABG, par un prestataire externe mandaté par ABG d'après des grilles d'évaluation et le référentiel qualité définis dans le contrat et son annexe 9, ainsi que par les services de l'Office Fédéral des Transport (OFT) au travers d'un système de mesure de la qualité du transport régional de voyageurs en Suisse (QMS TRV CH).

Pour 2022, aucune pénalité n'a été appliquée à ABG

Différentes modalités de contrôle sont mises en œuvre pour mesurer les critères de qualité de service : contrôles ouverts ou contrôles mystères.

- Des contrôles internes sont effectués régulièrement afin d'assurer d'une de la qualité de service optimale.
- Des contrôles qualité sont également réalisés par un organisme extérieur, la SCAT lors des contrôles voyageurs.
- Les contrôles qualité dans le cadre du QMS TRV CH sont quant à eux effectués par des clients mystères. (Rapport détaillé en annexe 2)

Le niveau d'exigence en matière de qualité de service de l'offre et des conditions de transport sont déclinés en 6 critères :

- 1) Ponctualité
- 2) Propreté des bus
- 3) Information aux points d'arrêt
- 4) Information extérieure et intérieure véhicules
- 5) Attitude des conducteurs
- 6) Traitement des réclamations

**Article 2. Les indicateurs de la qualité des services**

**2.1 Les résultats**

**La ponctualité**

Les données d’analyses proviennent du système embarqué de géolocalisation intégré aux pupitres de ventes des titres de transports. L’écart est pris entre l’horaire théorique et l’heure de passage réelle à l’arrêt.

Le taux de ponctualité pour 2022 est de 86.09 % sur la base de 7004 mesures. Pour rappel en 2021 il était de 90.40 % sur la base de 5261 mesures. Cette variation est en lien directe avec la commercialisation des titres transports (auprès du conducteur, manuelle, en espèce avec rendu de monnaie).

En 2022, 26152 titres unitaires ont été vendus à bord contre 17 269 en 2021. Une augmentation de 51 % qui impacte directement la vitesse commerciale.

<b>Niveau de qualité rendu</b>	Heure prévue +3 min / - 0 min
<b>Valeur d’acceptation</b>	85%

		Nombres retards constatés										
		0 min.	1 min.	2 min.	3 min.	4 min.	5 min.	6 min.	7 min.	8 min.	9 min.	TOTAL
lundi, 10 janvier 2022	814	250	118	65	69	25	10	7	3	0	0	547
	818	42	14	22	34	12	5	2	0	0	1	133
	Total	292	132	86	103	37	15	10	3	0	1	679
mardi, 15 février 2022	814	185	114	78	50	32	16	10	8	3	0	497
	818	21	19	9	28	14	7	2	4	0	1	106
	Total	206	132	87	78	47	23	12	12	3	1	602
mercredi, 16 mars 2022	814	193	127	82	58	0	21	13	8	2	0	503
	818	31	13	12	33	0	9	7	2	0	1	109
	Total	224	139	94	91	0	30	20	10	2	2	612
jeudi, 14 avril 2022	814	239	118	62	42	25	19	13	3	2	1	524
	818	32	15	14	18	17	12	5	3	2	1	119
	Total	271	134	76	60	43	31	18	5	4	2	644
vendredi, 20 mai 2022	814	191	124	110	68	31	25	10	8	0	0	566
	818	33	4	19	24	16	11	7	2	2	2	118
	Total	224	128	129	91	47	36	17	10	2	2	685
samedi, 18 juin 2022	814	154	57	64	51	20	22	8	5	1	2	386
	818	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Total	154	57	64	51	20	22	8	5	1	2	386
dimanche, 17 juillet 2022	814	109	53	32	25	8	4	2	1	0	0	233
	818	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Total	109	53	32	25	8	4	2	1	0	0	233
lundi, 8 août 2022	814	159	114	96	63	0	15	10	2	1	0	460
	818	20	13	16	16	0	8	7	5	2	1	89
	Total	178	127	112	79	0	23	17	8	3	1	549
mardi, 6 septembre 2022	814	225	55	59	36	13	13	12	7	2	0	423
	818	67	14	14	12	8	10	5	3	1	0	134
	Total	292	69	73	48	22	23	17	10	4	0	557
mercredi, 12 octobre 2022	814	221	113	84	61	29	19	20	8	2	0	558
	818	31	11	10	17	14	15	14	7	0	0	119
	Total	252	123	94	78	43	34	35	15	2	0	677
jeudi, 17 novembre 2022	814	164	128	104	62	26	32	16	6	4	0	544
	818	28	14	12	16	14	14	14	3	2	0	116
	Total	192	142	117	78	40	46	30	9	6	0	660
vendredi, 16 décembre 2022	814	226	111	118	71	23	15	10	2	1	0	577
	818	57	25	27	17	4	4	5	1	2	0	143
	Total	283	136	145	88	28	19	15	3	2	0	720
2022	814	2315	1232	955	656	234	211	132	60	19	5	5819
	818	361	141	155	215	99	95	69	30	10	8	1185
	Total 2022	2676	1372	1110	872	333	306	201	90	29	14	7004
		<b>38.20%</b>	<b>19.60%</b>	<b>15.85%</b>	<b>12.44%</b>	<b>4.76%</b>	<b>4.37%</b>	<b>2.87%</b>	<b>1.29%</b>	<b>0.42%</b>	<b>0.20%</b>	100.00%
		<b>86.09%</b>					<b>13.91%</b>					

Propreté des bus

Malgré toutes les difficultés à s’installer durablement sur le territoire du Pays de Gex, il est important de mettre à disposition des usagers des véhicules propres tant à l’intérieur qu’à l’extérieur, en utilisant si nécessaire notre structure opérationnelle genevoise.

Un lavage intérieur / extérieur, ainsi que la désinfection sont planifiés chaque jour.

L’indice lié à la carrosserie (accrochage) résulte la difficulté à immobiliser les bus, pour pouvoir réaliser les réparations nécessaires. ABG ne disposant que d’un véhicule de réserve.

Les données d’analyses proviennent des contrôles effectués par la société SCAT.

100 % des mesures ont été faites en ligne. Aucune mesure n’a été faite au dépôt

Le taux de propreté pour 2022 est de 97.68 % sur la base de 294 mesures par la SCAT et de 97.76 selon les contrôles QMS.

Item	Nombre Mesures	Conforme	Non conforme	Sans objet	Indice Qualité
<b>Extérieur du véhicule</b>					<b>95.37%</b>
Carrosserie	294	268	13	13	<b>95.37%</b>
<b>Intérieur du véhicule</b>					<b>100.00%</b>
Sellerie	294	265	0	29	<b>100%</b>
Sol	294	265	0	29	<b>100%</b>
Parois	294	265	0	29	<b>100%</b>
Vitres	294	265	0	29	<b>100%</b>

<b>Niveau de qualité rendu</b>	Propreté et odeurs
<b>Valeur d’acceptation</b>	90 %

Information aux points d'arrêt

Les horaires affichés aux poteaux ont été imprimés sur papier résistant aux UV ce qui n'a nécessité aucun remplacement sur la période horaire.

Item	Nombre Mesures	Conforme	Non conforme	Sans objet	Indice Qualité
<b>Equipement Arrêt</b>					<b>99.93%</b>
Propreté arrêt	294	294	0	0	<b>100%</b>
Affichage horaires	294	293	1	0	<b>99.66%</b>
Direction	294	294	0	0	<b>100%</b>
Guidage	294	294	0	0	<b>100%</b>

<b>Niveau de qualité rendu</b>	Information présente : <ul style="list-style-type: none"> <li>Plan de la ligne</li> <li>Horaires</li> <li>Nom de l'arrêt</li> <li>Destination</li> </ul>
<b>Valeur d'acceptation</b>	95 %

Pour 2022, le taux de conformité en ce qui concerne l'information aux points d'arrêt est de 99.93 % (85.33 % en 2021).

Information extérieure et intérieure véhicules

Information extérieure des véhicules :

Aucune non-conformité relevée sur les livrées des véhicules et les girouettes.

Information intérieure des véhicules :

Nous rencontrons toujours des difficultés au sujet des annonces sonores et visuelles à l'intérieur des bus. Le système d'annonces est connecté au pupitre de vente avec une perte de réseau qui empêche toute reconnaissance de l'arrêt. Malgré cela l'amélioration est constatée sur les résultats des contrôles QMS avec 73.17 % en 2022 par rapport à 50,46% en 2021. Cela reste encore en deçà du standard minimal QMS (89.00 %).

Item	Nombre Mesures	Conforme	Non conforme	Sans objet	Indice Qualité
<b>Extérieur du véhicule</b>					<b>99.29%</b>
Girouette	294	279	2	13	<b>99.29%</b>
<b>Intérieur du véhicule</b>					<b>97.36%</b>
Système billettique	294	264	1	29	<b>99.62%</b>
Guide horaires	294	252	13	29	<b>95.09%</b>
Annonce sonore et visuelle	294	252	14	28	<b>94.74%</b>
Information voyageurs	294	264	0	30	<b>100%</b>

<b>Niveau de qualité rendu</b>	Extérieur : n° ligne et destination Intérieur : plan de la ligne, horaires et tarifs
<b>Valeur d'acceptation</b>	95 %

### Sous-indicateurs relatifs à l'information passagers à bord des bus

Sous-indicateur	CORRECT (100,00)	AUCUNE ANNONCE (0,00)	INCOMPRÉHENSIBLE (0,00)	INCORRECT (0,00)	Somme valeurs de mesure	Résultat
KI FZG – Fonction annonce prochain arrêt	96	46	2	1	145	66.21
Sous-indicateur	CORRECT (100,00)	HORS SERVICE (0,00)	INCORRECT (0,00)	PAS LISIBLE (0,00)	Somme valeurs de mesure	Résultat
KI FZG – Fonction affichage extérieure du véhicule	140	3	1	1	145	96.55
Sous-indicateur	CORRECT (100,00)	HORS SERVICE (0,00)	PAS LISIBLE (0,00)		Somme valeurs de mesure	Résultat
KI FZG - Fonction affichage prochain arrêt	98	42	3		143	68.53
KI FZG - Fonction affichage thermomètre de la ligne	98	44	3		145	67.59
KI FZG – Fonction affichage terminus de la ligne	98	42	3		143	68.53
Sous-indicateur	CORRECT (100,00)	INCOMPRÉHENSIBLE (0,00)			Somme valeurs de mesure	Résultat
KI FZG – Fonction annonce terminus de la ligne	8	1			9	88.89

### Attitude des conducteurs

Le contrôle de l'attitude, du comportement, et de la compétence du personnel de conduite est réalisé par un client mystère dans le cadre du QMS TRV CH.

L'indice de qualité est de 96.47 pour 145 mesures

Domaine de qualité	Indicateur	Standard minimal	Zone de tolérance	Valeur d'acceptation	Nombre de mesures MSS	Valeur effective ET pour l'année sous revue	Résultat effectif moyen de toutes les ET pour l'année sous revue	Résultat effectif de l'ET la mieux classée pour l'année sous revue
[MSS] KOPE --- Compétence et comportement du personnel	KOPE Comportement	92.00	92.00 - 98.00	98.00	145	96.47	98.91	100.00

<b>Niveau de qualité rendu</b>	a) Le conducteur : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Arrête le véhicule à une distance permettant l'entrée ou la sortie du véhicule sans descendre sur la chaussée (sauf cas d'impossibilité technique),</li> <li>▪ Regarde et accueille le voyageur accédant par la porte avant avec courtoisie,</li> <li>▪ Contrôle des titres à vue / de la bonne validation sur le valideur</li> <li>▪ Vend les titres au détail et rend la monnaie sur 20€ ou CHF</li> <li>▪ Porte et adopte une tenue conforme et correcte</li> <li>▪ Renseigne le client</li> </ul> b) Le conducteur conduit de façon confortable
<b>Valeur d'acceptation</b>	95 %

Article 3. Le QMS TRV CH

À l'aide d'un système de mesure de la qualité (QMS), l'Office fédéral des transports (OFT) veille à ce que les pouvoirs publics et les voyageurs bénéficient de prestations de haute qualité en contrepartie des moyens qu'ils investissent dans le TRV.

Sur mandat de l'OFT, une soixantaine de clients-tests employés à temps partiel mesurent la ponctualité, la propreté, l'ordre et l'état des véhicules et des arrêts ainsi que la qualité des informations fournies aux passagers.

Les données des entreprises de transport sur la ponctualité sont également prises en compte dans le QMS.

Les données collectées sont centralisées et analysées.

Domaine de qualité	Indicateur	Standard minimal	Zone de tolérance	Valeur d'acceptation	Nombre de mesures MSS	Valeur effective ET pour l'année sous revue	Résultat effectif moyen de toutes les ET pour l'année sous revue	Résultat effectif de l'ET la mieux classée pour l'année sous revue
[MSS] AQ BUS --- Qualité du séjour dans le bus	AQ BUS Capacité de	93.00	93.00 - 96.00	96.00	145	100.00	98.11	100.00
	AQ BUS Ordre	95.00	95.00 - 98.00	98.00	145	99.70	99.77	100.00
	AQ BUS Propreté	92.00	92.00 - 95.00	95.00	145	97.76	95.79	99.46
	AQ BUS Absence de dégâts	94.00	94.00 - 97.00	97.00	145	99.70	99.27	100.00
[MSS] KIFZG --- Information au client dans le véhicule	KIFZG Capacité de fonctionnement	89.00	89.00 - 95.00	95.00	145	73.17	95.30	100.00
[MSS] KO PE --- Compétence et comportement du personnel	KO PE Comportement	92.00	92.00 - 98.00	98.00	145	96.47	98.91	100.00

Pour ABG en 2022 les résultats sont les suivants :

La valeur de 73.17 vs 50.46 en 2021 liée à l'information au client dans le véhicule provient des difficultés de mise en service du système d'information sonore (annonce des arrêts) et visuel sur les écrans reliés aux pupitres de ventes servant de SAEIV.

**En accord avec l'OFT, ABG n'est pas soumis à l'obligation de remontée de données temps réel**

Article 5. Les réclamations clients

Une procédure a été mise en place pour que le traitement des réclamations soit homogène quel que soit le canal d'entrée : téléphone, courriel.

Nous invitons les plaignants qui téléphonent à nous faire suivre leur requête par mail et seules les réclamations écrites (mail) par les clients-voyageurs sont prises en compte.

Toutes les réclamations sont sauvegardées dans la boîte mail, info@alsabusgex.com pour permettre aux personnes en charge de l'administration de recueillir les éléments pour fournir aux usagers une réponse motivée et personnalisée, dans un délai maximum contractuel de 10 jours ouvrés.

100 % des réclamations sont traitées.

Rapporté au nombre d'usagers, les réclamations par mail représentent une réclamation pour 19407 voyages contre 8 698 voyages en 2021 et 9 445 en 2020.

Cette amélioration est en lien avec la mise en place en février 2022 d'un prime de qualité service correspondant à 10 % du salaire de base.

Thèmes	Nombre de réclamations 2020				Nombre de réclamations 2021				Nombre de réclamations 2022			
	814	818	Total		814	818	Total		814	818	Total	
Arrêts et interfaces	1	1	2	12%	0	0	0	0%	0	0	0	0%
Entreprise	0	0	0	0%	0	0	0	0%	0	0	0	0%
Information aux voyageurs	0	0	0	0%	3	3	6	24%	0	0	0	0%
Offre	0	0	0	0%	0	0	0	0%	0	0	0	0%
Ponctualité	9	1	10	59%	16	0	16	64%	7	1	8	57%
Qualité au transport	1	1	2	12%	0	0	0	0%	1	0	1	7%
Relation Clients	0	0	0	0%	1	0	1	4%	1	0	1	7%
Relation avec des tiers	0	0	0	0%	0	0	0	0%	0	0	0	0%
Sécurité	1	1	2	12%	2	0	2	8%	2	1	3	21%
Tarifs et titres de transports	1	0	1	6%	0	0	0	0%	1	0	1	7%
total	13	4	17	100%	22	3	25	100%	12	2	14	100%

<b>Niveau de qualité rendu</b>	Le passager obtient une réponse motivée et personnalisée (réponse adaptée au besoin), dans un délai maximum de 10 jours ouvrés.
<b>Valeur d'acceptation</b>	95 %

## TITRE V L'INFORMATION VOYAGEURS

### Article 1. Les dépliants horaires

L'édition des dépliants horaires se fait en novembre avant l'étape (changement d'horaire) de mi-décembre.

Ce dépliant se présente au format plié 14.85 x 13.13 cm et ouvert 52.52 x 29.70 cm.

Il reprend les horaires des lignes par type de jours : Lundi-vendredi / Samedi / Dimanche.

Il reprend également de manière schématique les différents types de titre de transport en fonction du trajet effectué.

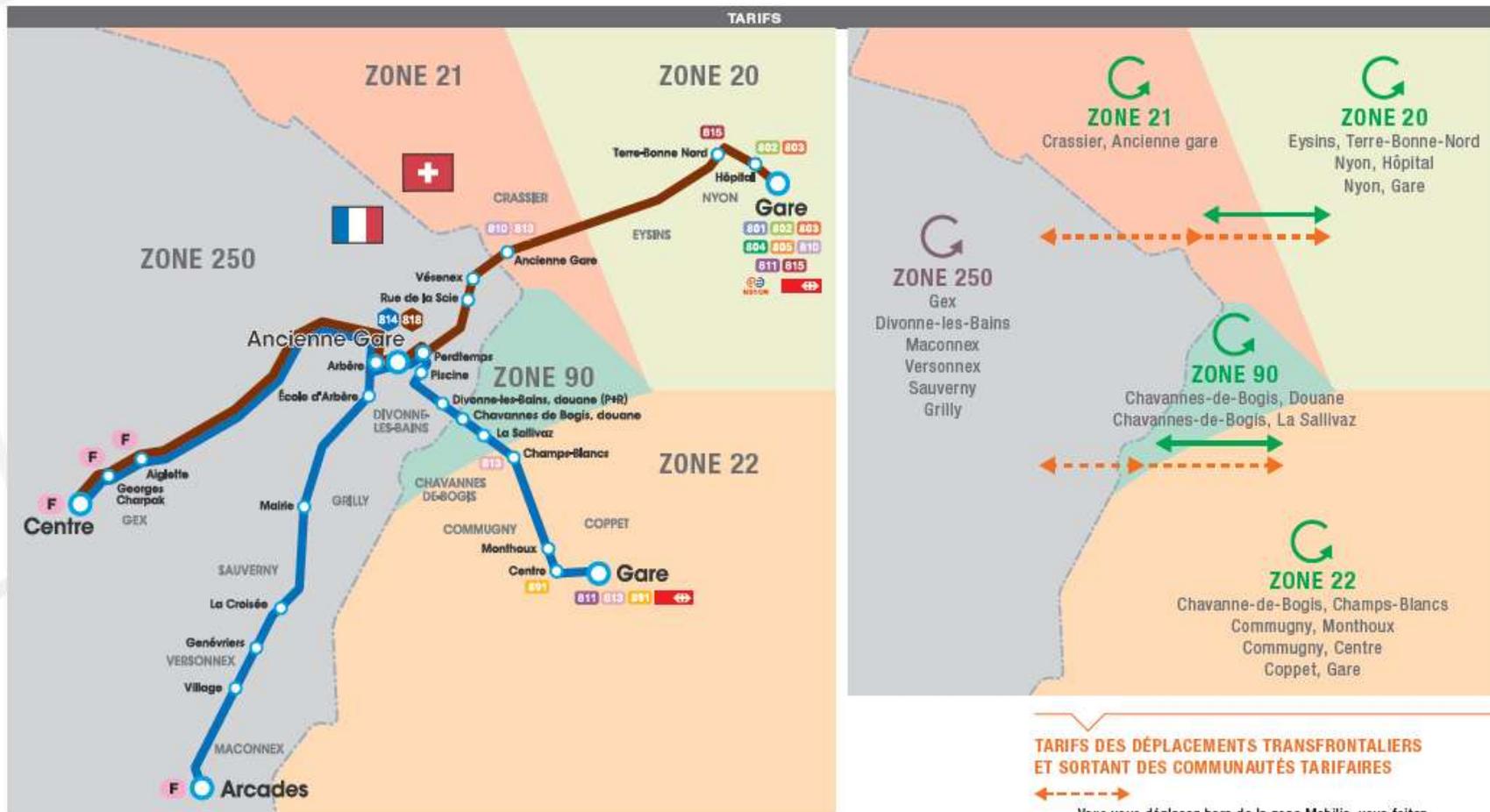
**3500 exemplaires ont été édités pour 2022 et sont disponibles en téléchargement sur le site internet [www.alsabusgex.com](http://www.alsabusgex.com).**

La distribution des fiches horaires est faite auprès des partenaires (Mairies, OT...) ainsi qu'à bord des véhicules. Les réapprovisionnements à bord des véhicules ainsi qu'auprès des partenaires sont assurés toute l'année par les équipes d'ABG en fonction des besoins et demandes.

**INFORMATIONS :**  
[www.alsabusgex.com](http://www.alsabusgex.com)

PAR E-MAIL : [info@alsabusgex.com](mailto:info@alsabusgex.com)  
PAR TÉLÉPHONE : +41 (0)22 331 45 47





### TARIFS DES DÉPLACEMENTS INTERNES À LA ZONE 250

Vous vous déplacez à l'intérieur de la zone 250 (déplacement franco-français) : **Vous devez être muni d'un titre zone 250.**

### EXEMPLES

Ticket unitaire (plein tarif) au tarif unique de 1,40 € pour les trajets franco-français.

Abonnement mensuel plein tarif dès 28 € en 2<sup>ème</sup> classe et annuel plein tarif dès 252 € en 2<sup>ème</sup> classe.

### TARIFS DES DÉPLACEMENTS INTERNES À LA COMMUNAUTÉ TARIFAIRE MOBILIS

Vous vous déplacez à l'intérieur d'une seule zone Mobilis : **Vous devez être muni d'un titre 1 zone Mobilis.**

Ticket unitaire plein tarif dès 3,00 CHF (pour 1 zone).

Vous vous déplacez entre 2 zones Mobilis : **Vous devez être muni d'un titre 2 zones Mobilis.**

### EXEMPLE

Multizones (2 zones) dès 3,70 CHF en 2<sup>ème</sup> classe

Disponibles également en abonnements mensuels et annuels

### TARIFS DES DÉPLACEMENTS TRANSFRONTALIERS ET SORTANT DES COMMUNAUTÉS TARIFAIRES

Vous vous déplacez hors de la zone Mobilis, vous faites un déplacement transfrontalier (depuis/vers la France) ou vous faites une correspondance en train : **Vous devez être muni d'un titre Service Direct suisse.**

Billet unitaire plein tarif aller simple 2<sup>ème</sup> classe, calculé en fonction de la distance parcourue selon la grille de tarif du Service Direct Suisse.

EXEMPLES	Tarif
Divonnes-les-B., ancienne gare > Nyon, gare Divonnes-les-B., ancienne gare > Coppet, gare	5,20 €
Gex, centre > Nyon, gare Gex, centre > Coppet, gare	10,40 €
Maconnex, Arcades > Nyon, gare Maconnex, Arcades > Coppet, gare	10,40 €

Disponibles également en abonnements mensuels et annuels

Article 2. Les fiches horaires aux arrêts

Sur l'ensemble des lignes **814** **818** chaque point d'arrêt est équipé d'une affiche avec les horaires

de passage à l'arrêt, ce qui permet une facilité de lecture pour le client et évite toute confusion.

Cette fiche horaire reprend également les informations pratiques telles que :

- Thermomètre de ligne -les correspondances – les zones tarifaires - Horaires / Jours de fonctionnement
- Accessibilité
- Un QR code permet également un accès direct au site internet et ainsi à l'ensemble des autres informations :
  - o Fiches horaires
  - o Tarifs et formalités d'achat des titres de transport
  - o Règlement.
  - o Tarifications des amendes
  - o Téléchargement de l'application ABG

814
COPPET
GEX
↑ ABG

### Coppet, gare



**CES HORAIRES SONT VALABLES EN DEHORS DES FÊTES GÉNÉRALES LISTÉES CI-DESSOUS :**  
 1<sup>er</sup> & 2 janvier, vendredi saint, lundi de pâques, ascension, lundi de pentecôte,  
 1<sup>er</sup> août, 25 & 26 décembre.

HEURE	LUNDI-VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
06	35	35	
07	35	35	
08	35	35	35
09	35*		
10	35*	35*	35*
11	35*	35*	35*
12	35*	35*	35*
13	35*	35*	35*
14	35*	35*	35*
15	35	35*	35*
16	35	35	35*
17	35	35	35
18	35	35	
19	35*		35*
20	35*	35*	35
21	35*	35*	

\*Desserte des arrêts jusqu'à Divonne les Bains, Ancienne Gare (F).  
 Horaires en vigueur à partir du 12 décembre 2021.

Voyager sans barrière sur toutes les courses.

**INFORMATIONS**  
[www.alsabusgex.com](http://www.alsabusgex.com)

**ENTREPRISE DE TRANSPORT**  
 Alsa Busseurs Gex S.A.S  
 01630 Saint-Genis-Pouilly  
 +41 (0)22 331 45 47  
[info@alsabusgex.com](mailto:info@alsabusgex.com)

Desserte des arrêts jusqu'à Divonne les Bains, Ancienne Gare (F)

## TITRE VI LA LUTTE CONTRE LA FRAUDE

### Article 1. Les moyens et les méthodes

Les contrôles sont en place sur le territoire français depuis le 2 novembre 2020. Cette prestation est sous-traitée sur le territoire français à une société spécialisée, la société SCAT.

Des opérations de contrôles sont ainsi menées sur le parcours français des lignes afin de prévenir la fraude. Le plan d'action relatif aux contrôles est adapté aux situations rencontrées sur le terrain. En règle générale, ce sont trois périodes de contrôles par mois avec quatre ou six agents.

Sur le territoire suisse les contrôles et les constats d'infraction avec surtaxes ont pour base légales et règlementaires le tarif Mobilis T651.22, les dispositions tarifaires du Service direct suisse T600 et la Loi fédérale sur le transport des voyageurs (LTV). Les contrôleurs font partie des organes de sécurité des entreprises de transports publics, dont l'activité est régie par la loi : Loi fédérale sur les organes de sécurité des entreprises de transports publics (LOST).

Malheureusement et comme en 2021 l'ensemble des démarches auprès de prestataires suisses, et autres transporteurs suisses, sont restées sans réponses, infructueuses et aucune solution n'a été trouvée permettant d'effectuer des contrôles sur le périmètre suisse des lignes.

### Article 2. Les résultats

#### 2.2 2.1 Services contrôlés :

Sur la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022:

- Nombre de services effectués : 17 440
- Nombre de services contrôlés : 296
- Taux de contrôles moyen des courses : 1.70 % (1,02% pour la ligne 818 et 1,84 % pour 814)

	818		814			Nombre de services totaux	Nombre de services contrôlés	814 + 818	
	Nyon -Gex - Nyon		Coppet - Gex - Coppet	Coppet - Maconnex - Coppet	Coppet - Divonne - Coppet			Nombre de services totaux	Nombre de services contrôlés
	Nombre de services	Nombre de services contrôlés	Nombre de services						
Janvier	252	2	372	276	557	1205	28	1457	30
Février	240	1	348	264	504	1116	23	1356	24
Mars	276	2	390	300	561	1251	23	1527	25
Avril	228	3	356	258	533	1147	18	1375	21
Mai	252	2	372	276	557	1205	19	1457	21
Juin	252	3	367	276	540	1183	22	1435	25
Juillet	252	2	379	282	554	1215	22	1467	24
Août	264	3	381	288	559	1228	27	1492	30
Septembre	264	0	376	288	542	1206	21	1470	21
Octobre	252	2	379	282	554	1215	15	1467	17
Novembre	264	5	376	288	542	1206	18	1470	23
Décembre	252	6	379	282	554	1215	29	1467	35
<b>Totaux</b>	<b>3048</b>	<b>31</b>	<b>4475</b>	<b>3360</b>	<b>6557</b>	<b>14392</b>	<b>265</b>	<b>17440</b>	<b>296</b>
<b>TAUX DE CONTROLES / SERVICES</b>	<b>1.02%</b>		<b>1.84%</b>			<b>1.70%</b>			

### 2.3 2.2 Voyages contrôlés :

Sur la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022 :

- Nombre d'usagers transportés : 271 696
- Nombre d'usagers contrôlés : 3 032 (uniquement sur territoire français)
- Taux de contrôles : 1.12 % (engagement contractuel de 2% des voyages sur l'intégralité des lignes)
- Infractions : 177
- Taux de fraude : 5.94 % (8.21 % 2021)



**Le taux de recouvrement des procès-verbaux est de 51 %.**

Voyages contrôlés													
2022													
	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	total
814	204	233	311	167	294	309	144	240	270	211	146	309	2838
818	9	8	8	11	9	0	11	6	0	34	56	42	194
total	213	241	319	178	303	309	155	246	270	245	202	351	3032

Voyages en situation irrégulière													
2022													
	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	total
814	12	10	15	7	23	19	9	19	14	8	8	14	158
818	0	2	1	1	2	0	1	1	0	6	6	2	22
total	12	12	16	8	25	19	10	20	14	14	11	16	180

Taux de contrôle													
2022													
	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	total
814	1.26%	1.38%	1.35%	0.87%	1.37%	1.53%	0.97%	1.46%	1.28%	1.02%	0.62%	1.47%	1.21%
818	0.35%	0.30%	0.23%	0.41%	0.29%	0.00%	0.42%	8.03%	8.15%	5.93%	4.03%	9.23%	0.52%

Taux de fraude													
2022													
	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	total
814	5.88%	4.29%	4.82%	4.19%	7.82%	6.15%	6.25%	7.92%	5.19%	3.79%	5.48%	4.53%	5.57%
818	0.00%	25.00%	12.50%	9.09%	22.22%	0.00%	9.09%	16.67%	0.00%	17.65%	10.71%	4.76%	11.34%

Article 3. La typologie des infractions

2022					
	Nb de procès verbaux établis	Absence de titre de transport	Titre non valide	Zone non valide	Comportement non conforme
<b>814</b>	158	144	2	10	2
<b>818</b>	22	21	0	0	1
<b>Total général</b>	<b>180</b>	<b>165</b>	<b>2</b>	<b>10</b>	<b>3</b>
		<b>91.67%</b>	<b>1.11%</b>	<b>5.56%</b>	<b>1.67%</b>
	Rappel 2021	92.53%	1.72%	3.45%	2.30%

## TITRE VII LA GESTION DES BIENS

### Article 1. Le matériel roulant

Il n'y a pas eu d'évolution du parc en 2022.

SOCIETE	N°DE PARC	Immat.		Configuration	Long	Categ	Classe	Euro	Date immat.	Année	Marque	Modèle	Carrosserie	Chassis	Type	Ceintures	Rampes	PMRSR	Billetterie embarquée	Caméras	Combustible
Alsa Bustours Gex	10583	FM-160-GH	1.72	25+67vp+2pmr+C	12.13	M3	I	VI	12.12.2019	2019	Mercedes	O530 Citaro C2 HIB	MB Citaro C2 HIB	WEB62805610611854	Urb. pb integral	NO NH	R2	2 PMRSR	Proconsi	Pré-installée	ECO Hibrido-Diesel
Alsa Bustours Gex	10584	FM-284-HJ	1.72	25+67vp+2pmr+C	12.13	M3	I	VI	13.12.2019	2019	Mercedes	O530 Citaro C2 HIB	MB Citaro C2 HIB	WEB62805610611855	Urb. pb integral	NO NH	R2	2 PMRSR	Proconsi	Pré-installée	ECO Hibrido-Diesel
Alsa Bustours Gex	10585	FM-281-HJ	1.72	25+67vp+2pmr+C	12.13	M3	I	VI	13.12.2019	2019	Mercedes	O530 Citaro C2 HIB	MB Citaro C2 HIB	WEB62805610611856	Urb. pb integral	NO NH	R2	2 PMRSR	Proconsi	Pré-installée	ECO Hibrido-Diesel
Alsa Bustours Gex	10586	FM-274-HJ	1.72	25+67vp+2pmr+C	12.13	M3	I	VI	13.12.2019	2019	Mercedes	O530 Citaro C2 HIB	MB Citaro C2 HIB	WEB62805610611857	Urb. pb integral	NO NH	R2	2 PMRSR	Proconsi	Pré-installée	ECO Hibrido-Diesel
Alsa Bustours Gex	10587	FM-157-GH	1.72	25+67vp+2pmr+C	12.13	M3	I	VI	12.12.2019	2019	Mercedes	O530 Citaro C2 HIB	MB Citaro C2 HIB	WEB62805610611858	Urb. pb integral	NO NH	R2	2 PMRSR	Proconsi	Pré-installée	ECO Hibrido-Diesel
Alsa Bustours Gex	10588	FR-028-FG	7.48	27+61vp+1pmr+C	12.13	M3	I	VI	11.03.2014	2014	Mercedes	O530 Citaro	MB Citaro	WEB62805413703853	Urb. pb integral	NO NH	R1	1 PMRSR	Proconsi	Non	Diesel

#### Accident de circulation du 14 décembre 22 :

Le 14 décembre 22 en fin d'après-midi s'est produit un accident impliquant un bus ABG (immatriculé FM 274 HJ) et une voiture. L'accident a eu lieu sur la commune de Vesancy.

Pour une raison indéterminée la voiture a dévié de sa trajectoire avant d'entrer en collision avec le bus circulant sur la ligne 814.

Sept personnes dont le conducteur et 5 adolescents se trouvaient dans le bus au moment des faits. Toutes ont été légèrement blessées et après avoir été évacuées par le conducteur, elles ont été prises en charge par les pompiers à leur arrivée. Le conducteur du bus a été transporté sur un hôpital de secteur afin de subir des examens complémentaires. Différentes contusions ont nécessité un arrêt de travail jusqu'au 5 janvier 2023.

En revanche sous la violence du choc, le conducteur de la voiture en arrêt cardiorespiratoire à l'arrivée des secours a été déclaré décédé quelques instants plus tard.

Les responsables d'exploitation et de la sécurité d'ABG étaient présents sur place.

À la suite de l'analyse des documents de route et des outils de contrôle aucune infraction n'était à relever coté ABG.

#### Politique d'entretien et de maintenance des véhicules

Afin de transporter les voyageurs en toute sécurité, le suivi des plans de maintenance réglementaires (passage au contrôle technique, contrôle périodique des rampes PMR...) permet un contrôle semestriel des véhicules.

Les plans de maintenance préventifs créés pour chaque type de véhicule par le Groupe Alsa National Express et les constructeurs eux-mêmes permettent le bon fonctionnement de notre flotte et l'anticipation avant panne, du changement des pièces détachées.

Au regard, de l'importance grandissante de l'électronique à bord des véhicules, nos personnels de maintenance bénéficient d'une formation spécifique ainsi que de l'outillage de diagnostic indispensable.

### Un stock de pièces détachées disponibles

Nous disposons, pour permettre une réactivité immédiate et immobiliser le moins possible les véhicules, d'un stock parfaitement dimensionné de pièces détachées. La gestion des pièces de rechanges est intégrée à notre outil de GMAO (Gestion de la Maintenance Assistée par Ordinateur) de manière à limiter le nombre d'articles disponibles, tout en évitant la rupture de stock.

La gestion informatisée de la maintenance

Un système de suivi informatisé de la maintenance élaboré par Alsa permet la programmation permanente des visites périodiques, un suivi rigoureux des signalements conducteurs et le suivi à l'unité près des stocks de pièces et consommables.

### Le dépannage rapide

L'ensemble des dispositions précitées vise à empêcher toute panne durant le service.

Néanmoins, l'aléa du terrain implique la nécessité de pouvoir intervenir très rapidement en exploitation, ou encore de pouvoir résoudre les signalements des conducteurs.

Cela concerne principalement des défauts non prévisibles.

Il peut s'agir par exemple de moteurs, d'essuie-glaces, d'éclairage, de climatisation, etc.

Un technicien polyvalent intervient en dépannage sur les véhicules. Il est à même de diagnostiquer rapidement les pannes.

Une permanence téléphonique est assurée en dehors des heures d'ouverture de l'atelier pour renforcer la réactivité.

A noter que les délais d'immobilisation des bus en cas d'entretien ou de pannes sont plus longs qu'à la normale du fait des délais de livraison de certaines pièces détachées et implique une exploitation des lignes sans bus de réserve.



**Le seul bus de réserve d'ABG a été engagé 196 journées (87 journées en 2021 et 57 en 2020).**

## Article 2. Les pupitres de ventes

Disbus donne au conducteur l'information sur la ligne et le service à effectuer.

Il permet également la vente de billet « Aller simple plein tarif » - ½ tarif et tarif réduit pour les titres zone 250 et Mobilis (une ou deux zones) ou Service Direct par Origine Destination.

N'étant pas connecté à Nova, il ne permet pas la vente de billet combiné (Bus + train) ou d'abonnement de parcours. L'ensemble des autres titres de transport (billet et abonnements) sont commercialisés par les TPG, CFF, TL, TPN.

ABG dispose de 6 pupitres de ventes pour l'émission des titres de transports unitaires (5 dans les véhicules de ligne et un au dépôt).

En cas d'engagement du bus de réserve celui-ci est équipé de l'outil de vente du bus immobilisé.

Un pupitre de réserve est stocké au dépôt.

Pas d'anomalie de fonctionnement constatée en 2022.



## TITRE VIII LES FINANCES

### Article 1. Les moyens humains

#### 1.1 Les effectifs

La répartition des effectifs	2022		
	Effectif physique moyen mensuel	Effectif physique au 31/12	Effectif ETP
Cadres	1	1	1
Agents de Maîtrises			
Techniciens			
Employés administratifs			
Conducteurs	14	15	15
Ouvriers			
Autres			
<b>TOTAL</b>	<b>15</b>	<b>16</b>	<b>16</b>

Les types de contrats	2022			
	CDD	CDI	INTERIM	TOTAL
Cadres		1		1
Agents de Maîtrises				0
Techniciens				0
Employés administratifs				0
Conducteurs	2	13		15
Ouvriers				0
Autres				0
<b>TOTAL</b>	<b>2</b>	<b>14</b>	<b>0</b>	<b>16</b>

Au 31/12/2022 les effectifs de conduites restent supérieurs de 5 ETP en comparaison au contrat.

Le choix de renforcer l'effectif conducteurs est en lien direct avec l'absentéisme (10%) et du turnover important (44 %)

Base contractuelle : ETP conduite : 10 - ETP autres : 2

## 1.2 Durée de travail et absentéisme

Absentéisme	2022		
	Durée Moyenne effective de travail en jours	Jours calendaires d'absenteisme	Taux d'absenteisme
Cadres	260		
Agents de Maîtrises			
Techniciens			
Employés administratifs			
Conducteurs	4160	420	10%
Ouvriers			
Autres			
<b>TOTAL</b>	<b>4420</b>	<b>420</b>	<b>10%</b>

Absentéisme conducteurs par cause	2022	
	Nbr de jours	Taux
<b>Maladie</b>	<b>380</b>	<b>86%</b>
<b>Accidents du travail et de trajet</b>	<b>61</b>	<b>14%</b>
<b>Maternité / paternité</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>441</b>	

L'absentéisme conducteur est de 10 % supérieur de 6.72 % aux engagements contractuels de 3.28 %.

## 1.3 Le turn-over

Malgré une rémunération attractive qui inclue 1000 € bruts de prime mensuel (prime de vie chère liée au territoire frontalier) qui viennent compléter un salaire de base 1 600 € brut et 10 % du salaire en primes de qualité de service (Ponctualité – respect des règles internes – conduite – accidentologie), nous restons également confrontés à l'attractivité de la Suisse ainsi qu'au manque de conducteurs sur le marché du travail. Pour autant aucune rupture de service ou de service en mode dégradé en 2022 en lien avec ce turn-over et l'absentéisme important.

Turn Over pour la catégorie «conducteurs»	2022
<b>Nombre de départs</b>	<b>7</b>
<b>dont démissions</b>	<b>2</b>
<b>dont départ à la retraite</b>	<b>0</b>
<b>dont licenciement</b>	<b>1</b>
<b>dont fin de CDD</b>	<b>1</b>
<b>dont fin de période d'essai</b>	<b>1</b>
<b>Turn over (*)</b>	<b>44%</b>

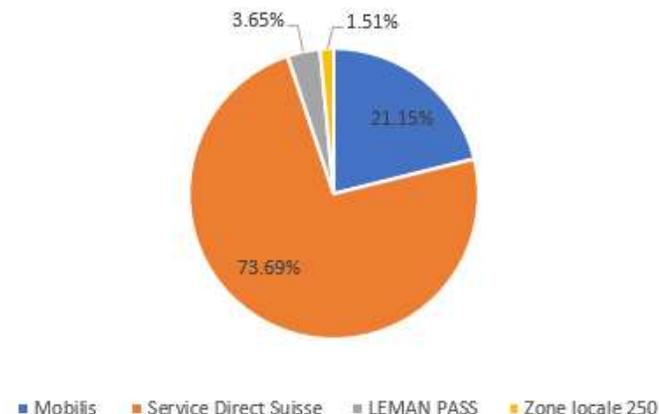
\* ratio nb départs annuel/effectif annuel

Article 2. Les recettes issues de la vente des titres de transport

ABG a perçu en 2022 des recettes issues à la fois de la vente de titres à bord des véhicules, de commissions de vente et des communautés tarifaire suivantes :

- Le Service Direct national suisse pour les déplacements transfrontaliers et/ou sortant du périmètre de la communauté tarifaire Mobilis. Cela regroupe les recettes issues de la gamme de titres et selon les tarifs et prescriptions du Service direct national (Parcours secs transfrontaliers avec ou sans combinaison avec d'autres modes, part des Abonnements Généraux, compensations 1/2 tarif, etc.).
- La communauté tarifaire Mobilis pour les déplacements internes à la communauté tarifaire vaudoise
- La communauté tarifaire LémanPass au titre de la part de la zone 250 qui revient à ABG (1%) dans les recettes des titres transfrontaliers vendus par les partenaires ;
- La zone locale 250 pour les titres locaux internes à la zone du Pays de Gex au titre de la part qui revient à ABG (1%) des recettes totales des ventes de titres locaux de cette même zone.

Recettes versées en 2021



Ventilation des recettes 2022 :

Répartition des recettes 2022		taux de change contractuel 1,1287							
		CHF TTC	CHF HT	Taux TVA	€ TTC	€HT	part des CT	Rappel 2021 € ht	évolution 22/21
<b>SD hors Mobilis (Compensations)</b>	au réel des compensations	242 380,10 CHF	225 051,16 CHF	7,7000%	214 743 €	199 390 €	74%	172 187 €	16%
<b>SD Ventes à bord SD</b>	au réel des ventes	63 087,56 CHF	58 577,12 CHF	7,7000%	55 894 €	51 898 €		31 081 €	67%
<b>LémanPass</b>	au réel des compensations				13 684 €	12 440 €	4%	8 745 €	42%
<b>Zone 250</b>	au réel des compensations				5 664 €	5 149 €	2%	4 063 €	27%
<b>Mobilis (commissions de vente)</b>	au réel des compensations (10% des VAB)	559,54 CHF	519,54 CHF	7,7000%	496 €	460 €	0%	338 €	36%
<b>Mobilis (forfait)</b>	forfait réel - forfait de non participation	87 100,00 CHF	80 872,79 CHF	7,7000%	77 168 €	71 651 €	21%	46 740 €	53%
<b>TOTAL sans Mobilis dans SD</b>					<b>367 648 €</b>	<b>340 988 €</b>	<b>100,0%</b>	<b>263 154 €</b>	<b>29,6%</b>

2.4 Le Service Direct national suisse

Les recettes perçues par ABG dans le cadre du Service direct national suisse sont de 306 187.66 CHF, et réparties en 3 catégories :

**Ventes à bord 63 807.56 CHF**

**Recettes issues des clés de répartitions 242 380.10 CHF**

Répartition des recettes par clés de répartitions

(Avant commissions, ristournes, .... à hauteur de - 2 214.32CHF)

Compensations divers avec TVA	16.12 CHF
Ristourne de coûts	3.00 CHF
RT176POR Prov.P512.2 débit	-2 183.44 CHF
POR Commissions pour tiers	-50.00 CHF

Clé de répartition	Recettes toutes ET	Part ABG en %	Part nette ABG en CHF	% Recettes ABG	
0	Parts non forfaitaires (Spitz)	653 999.00 CHF	34.099622%	223 011.19 CHF	91.18%
8	Abonnements généraux 2e classe	1 114 514 425.20 CHF	0.000404%	4 500.61 CHF	1.84%
9	Cartes journalières 2e classe	95 755 633.30 CHF	0.000343%	328.27 CHF	0.13%
11	Abonnements demi-tarif	500 370 614.10 CHF	0.003044%	15 233.72 CHF	6.23%
15	Chargement des vélos par les voyageurs	147 695.60 CHF	0.000352%	0.52 CHF	0.00%
67	Abonnements généraux 1re classe	205 817 847.90 CHF	0.000405%	834.05 CHF	0.34%
68	Cartes journalières 1re classe	31 296 794.00 CHF	0.000387%	121.05 CHF	0.05%
77	Swiss Travel Pass dans le champ d applic	86 177 118.20 CHF	0.000604%	520.80 CHF	0.21%
112	Seven 25	11 451 086.30 CHF	0.000386%	44.21 CHF	0.02%
	<b>TOTAL</b>	<b>2 046 185 213.60 CHF</b>		<b>244 594.42 CHF</b>	<b>100.00%</b>

Répartition des recettes par classe d'article

Classe d'article	Part nette ABG en CHF	% Recettes ABG
56 Billets individuels CH	123 433.12 CHF	50.93%
81 Abt parcours CH normal	57 131.53 CHF	23.57%
338 Abo modulable	30 727.08 CHF	12.68%
304 Abonnements demi prix FA   AS	11 545.18 CHF	4.76%
92 City-Ticket	8 664.21 CHF	3.57%
302 Abonnements généraux FA   AS	2 675.46 CHF	1.10%
303 Abonnements demi prix FA   PA	2 334.27 CHF	0.96%
64 CMC CH	1 562.22 CHF	0.64%
301 Abonnements généraux FM   AS	1 323.04 CHF	0.55%
299 Abonnements généraux FA   PA	1 106.03 CHF	0.46%
129 Offres STS	867.07 CHF	0.36%
93 Cartes de réductions	359.95 CHF	0.15%
131 Cartes journalières	344.75 CHF	0.14%
109 Abonnements généraux	95.40 CHF	0.04%
300 Abonnements généraux FM   PA	70.69 CHF	0.03%
113 Abonnements demi prix	67.68 CHF	0.03%
371 Abonnement Evasion	55.80 CHF	0.02%
61 Groupes CH	36.90 CHF	0.02%
1061 Compensations divers avec TVA	16.12 CHF	0.01%
351 Abonnements généraux off.supp.	10.32 CHF	0.00%
1065 Ristourne de coûts	3.00 CHF	0.00%
282 TO Suisse	0.69 CHF	0.00%
341 Vélo	0.52 CHF	0.00%
273 Billet spécial service direct	0.30 CHF	0.00%
88 Actions	0.25 CHF	0.00%
7 Envoi de bagages TIV	- CHF	0.00%
58 Billets individuels ETC A/R	- CHF	0.00%
241 Article de service	- CHF	0.00%
807 Remboursements	- 1.48 CHF	0.00%
4883 POR Commissions pour tiers	- 50.00 CHF	-0.02%
<b>TOTAL</b>	<b>242 380.10 CHF</b>	

87.17 % des recettes proviennent de 3 classes d'articles



Rappel 2021

173 243.95 CHF

## 2.5 Mobilis

Les modalités de calcul du forfait et répartition Mobilis ainsi que le principe de versement et contribution aux indemnités de ventes sont décrits à l'annexe 4.

A noter que l'utilisation des nouveaux profils de ligne est profitable à ABG, la part de recette d'ABG passe de 0.028% à 0.036%.

**Les recettes perçues par ABG dans le cadre du forfait de la communauté tarifaire MOBILIS pour 2022 sont de 87 100 CHF TTC**

**Le montant des ventes de titres de transport Mobilis à bord des bus s'élève à 5 595.40 CHF ( + 36 % par rapport à 2021) sur lequel ABG perçoit 10 % de commissions soit 559.54 CHF.**

**Le reste est versé par ABG à la communauté tarifaire**

Voyageurs uniquement avec titres Mobilis, voyageurs services directs et resquilleurs exclus																
	Billet/CJ 1/1 1-2 zones		Billet/CJ 1/2 1-2 zones		Billet/CJ 1/1 3 zones +		Billet/CJ 1/2 3 zones +		Abo Adu-Sen-Trs 1-2 Z		Abo Junior 1-2 zones		Abo Adu-Sen-Trs 3 Zones +		Abo Junior 3 zones +	
	Voy	VKM	Voy	VKM	Voy	VKM	Voy	VKM	Voy	VKM	Voy	VKM	Voy	VKM	Voy	VKM
Ligne 814 profil ABG 2022	0.0247	0.0247	0.0482	0.0482	0.0059	0.0059	0.0277	0.0277	0.0048	0.0048	0.0198	0.0198	0.0496	0.0496	0.0547	0.0547
	5 079	17 919	9 912	34 967	1 213	4 280	5 696	20 095	987	3 482	4 072	14 364	10 200	35 983	11 248	39 682
Ligne 818 profil ABG 2022	0.0247	0.0247	0.0482	0.0482	0.0059	0.0059	0.0277	0.0277	0.0048	0.0048	0.0198	0.0198	0.0496	0.0496	0.0547	0.0547
	676	4 281	1 318	8 354	161	1 023	758	4 801	131	832	542	3 432	1 357	8 597	1 496	9 481
Calcul du forfait selon les principes de bouclage Mobilis 2020																
	Billets/CJ entier 1-2 Z		Billets/CJ entier 3 Z+		Billet/CJ réduit 1-2 Z		Billet/CJ réduit 3 Z+		Abo Adulte 1-2 Z		Abo Adulte 3 Z+		Abo Junior 1-2Z		Abo Junior 3 Z+	
	Voy	Voy KM	Voy	Voy KM	Voy	Voy KM	Voy	Voy KM	Voy	Voy KM						
814	5 079	17 919	9 912	34 967	1 213	4 280	5 696	20 095	987	3 482	4 072	14 364	10 200	35 983	11 248	39 682
818	676	4 281	1 318	8 354	161	1 023	758	4 801	131	832	542	3 432	1 357	8 597	1 496	9 481
<b>Tot Mobilis</b>	<b>8 835 409</b>	<b>23 921 537</b>	<b>13 093 856</b>	<b>34 369 431</b>	<b>5 333 815</b>	<b>57 118 652</b>	<b>15 213 225</b>	<b>187 700 918</b>	<b>31 588 906</b>	<b>69 947 322</b>	<b>23 004 983</b>	<b>60 584 459</b>	<b>16 428 286</b>	<b>161 497 530</b>	<b>20 954 438</b>	<b>165 276 960</b>
814	0.057488%	0.074906%	0.075698%	0.101739%	0.022747%	0.007494%	0.037442%	0.010706%	0.003125%	0.004978%	0.017699%	0.023709%	0.062086%	0.022281%	0.053681%	0.024010%
818	0.007646%	0.017896%	0.010068%	0.024307%	0.003025%	0.001790%	0.004980%	0.002558%	0.000416%	0.001189%	0.002354%	0.005664%	0.008257%	0.005323%	0.007139%	0.005736%
Régression	<b>92.63%</b>	<b>7.37%</b>	<b>92.63%</b>	<b>7.37%</b>	<b>48.10%</b>	<b>51.90%</b>	<b>48.10%</b>	<b>51.90%</b>	<b>88.10%</b>	<b>11.90%</b>	<b>88.10%</b>	<b>11.90%</b>	<b>52.35%</b>	<b>47.65%</b>	<b>52.35%</b>	<b>47.65%</b>
814	0.05877%		0.07762%		0.01483%		0.02357%		0.00335%		0.01841%		0.04312%		0.03954%	
818	0.00840%		0.01112%		0.00238%		0.00372%		0.00051%		0.00275%		0.00686%		0.00647%	

Recettes	recettes par pot	17 902 908.33	21 951 442.88	26 955 518.39	59 236 941.78	31 963 149.29	17 400 479.00	40 028 237.94	30 904 873.80
79 271.95	814	10 521.96	17 038.36	3 997.73	13 960.41	1 069.29	3 204.20	17 259.57	12 220.44
<b>12 178.38</b>	818	1 504.12	2 440.47	642.71	2 205.28	162.27	478.16	2 745.58	1 999.78

Total Brut ABG	91 450.33	Les recettes sont en CHF et TTC
forfait non participation à la Communauté Mobilis 2021	4 360.00	
Forfait ABG 2022	87 090.33	
Forfait arrondis 2022	87 100.00	

### 2.6 1.3 Lemanpass

ABG ne commercialise pas de titre de transport Lemanpass, mais en sa qualité de membre de la communauté tarifaire, ABG a perçu 13 683.75 € TTC de recettes. En hausse de 31 % par rapport à 2021 (10 375.43 € TTC)

### 2.7 1.4 Ventes locales Zone 250

**Les recettes issues de la vente à bord de titres locaux zone 250 sont de 5 663.77 € TTC 4 469,16€ (+ 71% par rapport à 2020), soit 1% des recettes de la zone 250.**

Comme fixé par la Convention tarifaire de la zone 250, le GLCT des Transports Publics Transfrontaliers est le gestionnaire de la Communauté tarifaire que représente la Zone 250. A ce titre le GLCT des Transports Publics Transfrontaliers effectue la répartition des recettes entre les partenaires au travers de la réalisation d'un état des recettes qui prend la forme d'un ordre de compensation et restitution des recettes.

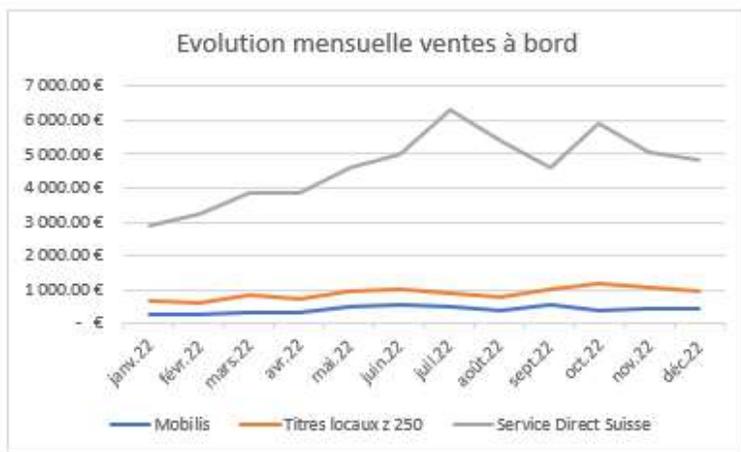
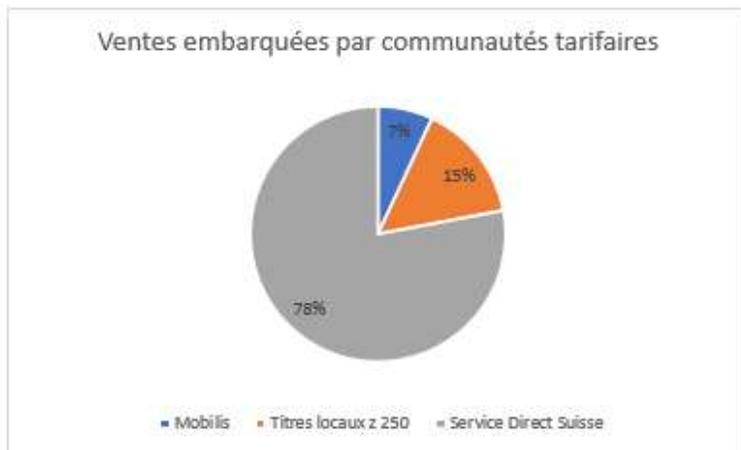
Dans ce cadre, ABG transmet mensuellement aux partenaires son état des ventes.

## 2.8 Ventes embarquées

Pour 2022 le montant en € des ventes embarquées est de 71 230.97 € soit une augmentation de 63.10% par rapport à 2021.

Les ventes à bord représentent en 2022 21.13 % des recettes ABG (17.75 % en 2020 - 16.27% en 2021)

Ces recettes sont déjà comprises dans les recettes présentées dans les précédentes pages)



VENTES EMBARQUEES 2022				
	Mobilis	Titres locaux z 250	Service Direct Suisse	
janv.22	240.01 €	690.00 €	2 903.87 €	3 833.88 €
févr.22	253.30 €	581.60 €	3 229.78 €	4 064.68 €
mars.22	354.12 €	854.60 €	3 831.50 €	5 040.22 €
avr.22	348.19 €	719.00 €	3 856.71 €	4 923.89 €
mai.22	498.10 €	969.80 €	4 579.50 €	6 047.40 €
juin.22	536.46 €	1 028.20 €	5 008.75 €	6 573.40 €
juil.22	488.62 €	875.20 €	6 311.74 €	7 675.56 €
août.22	394.97 €	780.20 €	5 421.00 €	6 596.17 €
sept.22	536.01 €	1 030.20 €	4 622.76 €	6 188.98 €
oct.22	407.73 €	1 192.00 €	5 896.51 €	7 496.23 €
nov.22	436.08 €	1 094.60 €	5 044.76 €	6 575.44 €
déc.22	463.81 €	932.40 €	4 818.91 €	6 215.11 €
Ventes carnet de secours			368.21 €	71 599.18 €
	4 957.38 €	10 747.80 €	55 894.00 €	
	7%	15%	78%	

## Article 3. Le compte de résultat

	Compte	Compte d'exploitation prévisionnel - Synthèse									Compte de résultat									
		814 + 818			814			818			814 + 818			814			818			
		CEP Année 3			Année 3			Année 3			Réalisé Année 3			Réalisé Année 3			Réalisé Année 3			
		2022			2022			2022			2022			2022			2022			
		France	Suisse	Consolidé	France	Suisse	Consolidé	France	Suisse	Consolidé	France	Suisse	Consolidé	France	Suisse	Consolidé	France	Suisse	Consolidé	
		66.12%	33.88%																	
<b>Charges</b>		<b>873 672</b>	<b>447 643</b>	<b>1 321 315</b>	<b>670 968</b>	<b>355 298</b>	<b>1 026 267</b>	<b>184 563</b>	<b>110 486</b>	<b>295 049</b>	<b>1 115 050</b>	<b>571 318</b>	<b>1 686 368</b>	<b>880 889</b>	<b>451 341</b>	<b>1 332 231</b>	<b>234 160</b>	<b>119 977</b>	<b>354 137</b>	
Carburant (y compris véhicules de services)	60	63 005	32 282	95 286	48 283	25 211	73 495	14 721	7 070	21 792	134 142	68 731	202 873	105 973	54 297	160 270	28 170	14 433	42 603	
Autres achats et variations de stocks (entretien, pièces et main d'œuvre)	60	95 025	48 688	143 713	72 822	38 024	110 846	22 203	10 664	32 867	28 189	14 443	42 632	22 269	11 410	33 679	5 920	3 033	8 953	
Sous-traitance	61	0	0	0	0	0	0	0	0	0	14 157	7 253	21 410	11 184	5 730	16 914	2 973	1 523	4 496	
Locations / crédit bail véhicules	61	0	0	0	0	0	0	0	0	0	41 965	21 502	63 467	33 153	16 986	50 139	8 813	4 515	13 328	
Services extérieurs d'entretien et réparation	61	0	0	0	0	0	0	0	0	0	12 853	6 586	19 439	10 154	5 203	15 357	2 699	1 383	4 082	
Frais liés au groupe	62	33 061	16 939	50 000	25 336	13 229	38 565	7 725	3 710	11 435	61 001	31 255	92 256	48 191	24 691	72 882	12 810	6 564	19 374	
Autres charges externes	61&62	80 334	41 161	121 494	61 563	32 145	93 709	18 770	9 015	27 785	76 785	39 342	116 127	60 660	31 080	91 740	16 125	8 262	24 387	
Impôts et taxes	63	48 522	24 861	73 384	37 185	19 416	56 601	11 337	5 445	16 783	28 652	14 681	43 333	22 635	11 598	34 233	6 017	3 083	9 100	
Charges de personnel	64	405 523	207 778	613 301	312 205	167 969	480 174	75 178	57 950	133 128	452 882	232 043	684 925	357 777	183 314	541 091	95 105	48 729	143 834	
<i>Dont conduite</i>	64	350 025	179 342	529 367	269 477	144 981	414 459	64 889	50 019	114 908	452 882	232 043	684 925	357 777	183 314	541 091	95 105	48 729	143 834	
<i>Dont autres personnels</i>	64	55 499	28 436	83 935	42 727	22 988	65 715	10 289	7 931	18 219	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Autres charges de gestion courante (autres)	65	0	0	0	0	0	0	0	0	0	136	69	205	107	55	162	28	15	43	
Charges financières	66	0	0	0	0	0	0	0	0	0	16 772	8 593	25 365	13 250	6 789	20 038	3 522	1 805	5 327	
Charges exceptionnelles	67	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Dotations aux amortissements	68	148 203	75 935	224 137	113 574	59 303	172 877	34 628	16 631	51 260	216 101	110 724	326 825	170 720	87 472	258 192	45 381	23 252	68 633	
Autres dotations aux provisions	68	0	0	0	0	0	0	0	0	0	31 415	16 096	47 511	24 818	12 716	37 534	6 597	3 380	9 977	
<b>Produits</b>		<b>919 655</b>	<b>471 204</b>	<b>1 390 858</b>	<b>704 773</b>	<b>367 999</b>	<b>1 072 772</b>	<b>214 881</b>	<b>103 205</b>	<b>318 086</b>	<b>933 535</b>	<b>478 315</b>	<b>1 411 850</b>	<b>737 492</b>	<b>377 869</b>	<b>1 115 362</b>	<b>196 042</b>	<b>100 446</b>	<b>296 489</b>	
Recettes commerciales (ventes de titres)		308 859	158 250	467 109	236 693	123 590	360 282	72 166	34 660	106 827	210 554	107 881	318 435	166 337	85 226	251 564	44 216	22 655	66 871	
Contribution financière forfaitaire		610 796	312 954	923 749	468 081	244 409	712 490	142 715	68 544	211 259	722 979	370 433	1 093 412	571 153	292 642	863 795	151 826	77 791	229 617	
Recettes annexes		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Autres recettes		0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	1	3	2	1	2	0	0	1	
<b>Résultat avant IS et participation -Dont aléas</b>		<b>45 983</b>	<b>23 560</b>	<b>69 543</b>	<b>33 805</b>	<b>12 701</b>	<b>46 506</b>	<b>30 318</b>	<b>-7 281</b>	<b>23 037</b>	<b>-181 515</b>	<b>-93 003</b>	<b>-274 518</b>	<b>-143 397</b>	<b>-73 472</b>	<b>-216 869</b>	<b>-38 118</b>	<b>-19 531</b>	<b>-57 649</b>	
IS		15 174	7 775	22 949	11 156	4 191	15 347	10 005	-2 403	7 602	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Participation		3 081	1 579	4 659	2 265	851	3 116	2 031	-488	1 543	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
<b>Résultat net</b>		<b>27 728</b>	<b>14 207</b>	<b>41 934</b>	<b>20 384</b>	<b>7 659</b>	<b>28 043</b>	<b>18 282</b>	<b>-4 391</b>	<b>13 891</b>	<b>-181 515</b>	<b>-93 003</b>	<b>-274 518</b>	<b>-143 397</b>	<b>-73 472</b>	<b>-216 869</b>	<b>-38 118</b>	<b>-19 531</b>	<b>-57 649</b>	

Clé de répartition par pays : France 66.12 % / Suisse 33.88 %

Clé de répartition par ligne 814 (79 %) / 818 (21 %)

Rapport d'activité annuel 2022 portant sur la Délégation de Service Public relative à l'exploitation de lignes reliant la Communauté d'Agglomération du Pays de Gex et le Canton de Vaud

#### Article 4. Analyse pertes de recettes

Une analyse sur les pertes de recettes ABG avait été initiée en 2021 afin de comprendre et d'expliquer les écarts par rapport aux engagements contractuels

L'objectif est d'identifier les pertes liées :

La méthodologie générale de calcul retenue est la suivante :

1) L'identification des recettes commerciales réelles et autres recettes (commissions de vente, ventes SD par ABG ou reversement par chaque communauté tarifaire CT, recouvrement des infractions de fraude par les voyageurs, etc.) et ainsi identification de la perte de recettes commerciales

2) Distinction des pertes de recettes en fonction de la cause :

a. Pertes de recettes du fait du délégataire (notamment celles dues à la fraude par les voyageurs, après soustraction de 5% de fraude déjà pris en compte par le délégataire dans le CEP contractuel) et ainsi à la charge du délégataire

b. Pertes de recettes dues à l'évolution des systèmes tarifaires

c. Pertes de recettes dues à la baisse de fréquentation due au Covid

Le cas particulier de 2020 avec des économies de charges du fait du contexte Covid a été pris en compte

Comme les lignes 814 et/ou 818 ont fait l'objet, en 2020, d'une économie sur les charges du fait de la réduction de l'offre dans le cadre du contexte Covid, notamment due à la fermeture des douanes et à des restrictions sanitaires, alors les économies de charges sont considérées.

Dans ce cas particulier, les principes sont les suivants :

**Pertes de recettes compensées par le GLCT 2020 = charges réelles 2020 - recettes réelles 2020 - (résultat avant IS et participation x 50%) - pertes de recettes liées à la fraude (pour la part de la fraude supérieure à 5%).**

Un accord définissant les principes de couverture des pertes a été trouvé entre les parties :

**Pertes de recettes compensées par le GLCT année N = recettes commerciales contractuelles année N – recettes commerciales réelles année N (hors motif fraude).**

### Estimation 2022

Pertes de recettes réelles 2022 - pertes de recettes 2022 dues à la fraude >5% = - 1262 370,34121 € de déficit pris en charge par le GLCT (avant ajustement de l'écart déduction de de 32\_075,43 € de au titre de 2021 complémentaire). Soit 90 294,91€ à la charge du GLCT en 2022.

	Fréquentations Réelles	Recettes corrigées € HT	Tarif moyen réel corrigé	TM Cahier des charges	Variations	Fraude	Tarif Moyen retenu	Variations liées au tx de fraude retenues	Montant des pertes induites par la fraude (à la charge de l'exploitant)
2022	271 696	340 988 €	1,26 €	1,694 €	-0,44 €	1,10%	1,27 €	0,01 €	-3 750,87 €

### Impact communautés tarifaires en rapport à la fréquentation réelle

	Variations (ticket moyen CEP - TM réel avec neutralisation fraude)	Fréquentations Réelles	Dans la limite de la fréquentation contractuelle	Pertes de recettes
2022	-0,43 €	271 696	275 736	-115 526,40 €

### Impact fréquentations (dont Covid)

	Fréquentations CEP	Fréquentations Réelles	Variations	TM Cahier des charges	Pertes recettes	évol par rapport à 2019	évolution fréquentation /CEP
2022	275 736	271 696	- 4 040	1,694 €	- 6 843,94 €	4%	-7%

Article 5. L'indexation

Le montant des charges est revu chaque année selon le calcul suivant :

$$C_n = C_0 \times K$$

C<sub>0</sub> le montant de référence des charges d'exploitation tel qu'indiqué au compte d'exploitation prévisionnel (y compris résultat)

K est le coefficient d'indexation annuel contractuel d'indexation des charges, défini comme suit :

$$K = 5 \% + 6,96 \% G / G_0 + 42,69 \% P / P_0 + 1,47 \% R / R_0 + 43,88 \% S / S_0$$

Les indexations sont réalisées au 20 avril de l'année 2023 pour la période allant du 1er janvier 2022 au 31 décembre de l'année 2022.

**Pour l'année 2022 l'indexation des charges est de +8,8%, soit 122 395,53 €**

	indice G	Indice P	Indice R	Indice S
	gazole	service	Entretien et réparation	salaires transports
insee	001764283	001764296	001764109	001567387
avenant				010562766
INDICE REF MOIS 0 01/12/2018	123.19	103.19	105.57	102



janv.22	138.14	107.62	117.18	
févr.22	145.84	108.13	117.73	
mars.22	171.16	108.34	118.29	108.80
avr.22	158.51	109.11	119.09	
mai.22	161.19	109.66	119.94	
juin.22	177.37	109.92	121.05	110.30
juil.22	169.90	111.36	121.99	
août.22	158.90	111.68	122.80	
sept.22	148.12	110.00	123.51	111.50
oct.22	159.14	109.99	124.01	
nov.22	159.51	110.07	124.38	
déc.22	151.21	110.39	124.85	113.60
moyenne	158.25	109.69	121.24	111.05
moyenne po	0.09	0.45	0.02	0.48

valeur de k 1.088

	2022		
	814	818	TOTAL
C <sub>0</sub>	1 072 772.43 €	318 085.91 €	1 390 858.34 €
C <sub>0</sub> révisé	1 167 176.40 €	346 077.47 €	1 513 253.87 €
montant révision à facturer par ABG	94 403.97 €	27 991.56 €	122 395.53 €

TITRE IX ANNEXES

Annexe 1 Comptes annuels et états financiers au 31 décembre 2022

Annexe 2 Rapport QMS TRV CH



Annexe 4 – Topset 2022

Envoyé en préfecture le 11/12/2023  
Reçu en préfecture le 11/12/2023  
Publié le 11/12/2023  
ID : 074-200006450-20231208-2123-AU



Envoyé en préfecture le 11/12/2023

Reçu en préfecture le 11/12/2023

Publié le 11/12/2023

ID : 074-200006450-20231208-2123-AU



BLANCHARD  
BOULON  
COGEPARC  
EFFINANCE

## **COGEPARC**

Société d'Expertise Comptable  
& de Commissariat aux Comptes  
Inscrite à l'Ordre des  
Experts-comptables et à la  
Compagnie Régionale de Lyon

**L Y O N**  
Le Thélémus - CP 202  
12, quai du Commerce  
69336 Lyon Cedex 09  
Tél. +33 (0)4 72 53 25 50  
Fax +33 (0)4 72 53 25 51

**L A G N I E U**  
56 avenue de l'Etraz  
01150 Lagnieu  
Tél. +33 (0)4 74 40 32 32  
Fax +33 (0)4 74 40 32 33

**C R É M I E U**  
19, cours Baron Raverat  
38460 Crémieu  
Tél. +33 (0)4 74 92 43 74  
Fax +33 (0)4 72 63 25 51

**ST-GENIS-LAVAL**  
56, avenue Chanoine Cartellier  
Bâtiment 2 B  
69230 St Genis Laval  
Tél. +33 (0)4 62 53 74 08

cabinet@cogeparc.com  
www.cogeparc.com

SA au capital de 205 500 €  
RCS Lyon B 964 501 308  
TVA N° FR47964501308

## **SAS ALSA BUSTOURS GEX**

**30 Rue Auguste Piccard**

**Technoparc du Pays-de-Gex**

**01630 SAINT GENIS POUILLY**

### **EXERCICE SOCIAL**

**1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022**

**SAS ALSA BUSTOURS GEX**

**SOMMAIRE**

- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels	1
- Etats financiers au 31 Décembre 2022	5

\* \* \* \* \*

**SAS ALSA BUSTOURS GEX**

**SAS ALSA BUSTOURS GEX**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**SUR LES COMPTES ANNUELS**

*Exercice clos le 31 Décembre 2022*

À l'Associé unique de la société ALSA BUSTOURS GEX,

**Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos statuts, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ALSA BUSTOURS GEX relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

**Fondement de l'opinion**

***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> Janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

**Observations**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note relative aux engagements reçus de l'annexe des comptes annuels concernant le soutien financier de la société ODIER EXCURSION SA.

## **SAS ALSA BUSTOURS GEX**

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'Associé unique.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

## **SAS ALSA BUSTOURS GEX**

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

**SAS ALSA BUSTOURS GEX**

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Lyon, le 15 Juin 2023

Le Commissaire aux Comptes

COGEPARC

Kévin CHASSIGNOL, Associé



## BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2022 12			Exercice N-1 31/12/2021 12		Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%	
	Capital souscrit non appelé (I)							
ACTIF IMMOBILISÉ	<b>Immobilisations incorporelles</b>							
	Frais d'établissement	12 957	9 566	3 391	6 631	3 240	48.86	
	Frais de développement							
	Concessions, brevets et droits similaires	177 056	134 001	43 055	87 326	44 271	50.70	
	Fonds commercial (1)							
	Autres immobilisations incorporelles							
	Avances et acomptes							
	<b>Immobilisations corporelles</b>							
	Terrains							
	Constructions							
	Installations techniques, matériel et outillage							
	Autres immobilisations corporelles	1 634 094	1 002 229	631 865	958 689	326 825	34.09	
	Immobilisations en cours							
Avances et acomptes								
<b>Immobilisations financières (2)</b>								
Participations mises en équivalence								
Autres participations								
Créances rattachées à des participations								
Autres titres immobilisés								
Prêts								
Autres immobilisations financières	31 200		31 200	31 600	400	1.27		
<b>Total II</b>	<b>1 855 307</b>	<b>1 145 796</b>	<b>709 511</b>	<b>1 084 247</b>	<b>374 736</b>	<b>34.56</b>		
ACTIF CIRCULANT	<b>Stocks et en cours</b>							
	Matières premières, approvisionnements							
	En-cours de production de biens							
	En-cours de production de services							
	Produits intermédiaires et finis							
	Marchandises							
	Avances et acomptes versés sur commandes	38 445		38 445	36 730	1 716	4.67	
	<b>Créances (3)</b>							
	Clients et comptes rattachés	151 007		151 007	231 895	80 888	34.88	
	Autres créances	560 760		560 760	432 529	128 231	29.65	
Capital souscrit - appelé, non versé								
Valeurs mobilières de placement								
Disponibilités	156 549		156 549	221 812	65 263	29.42		
Charges constatées d'avance (3)	12 113		12 113	1 735	13 848	798.34		
<b>Total III</b>	<b>918 875</b>		<b>918 875</b>	<b>921 230</b>	<b>2 356</b>	<b>0.26</b>		
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)							
	Primes de remboursement des obligations (V)							
	Ecarts de conversion actif (VI)							
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)</b>	<b>2 774 182</b>	<b>1 145 796</b>	<b>1 628 386</b>	<b>2 005 477</b>	<b>377 092</b>	<b>18.80</b>		

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

31 200

**BILAN PASSIF**

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1			
		31/12/2022	12	31/12/2021	12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 60 000 ) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	60 000	60 000				
	<b>Réserves</b> Réserve légale Réserves statutaires ou contractuelles Réserves réglementées Autres réserves						
	Report à nouveau	30 347	251 045	281 392	112.09		
	<b>Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)</b>	274 517	290 408	15 891	5.47		
	Subventions d'investissement Provisions réglementées						
	<b>Total I</b>	184 170	481 453	297 283	61.75		
	AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées					
<b>Total II</b>							
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges						
<b>Total III</b>							
DETTES (1)	<b>Dettes financières</b> Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts auprès d'établissements de crédit Concours bancaires courants Emprunts et dettes financières diverses	22 295 1 347 061	2 082 585	22 295 735 524	35.32		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	2 749	134 768	132 019	97.96		
	<b>Dettes d'exploitation</b> Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales	222 528 217 924	136 462 133 116	86 066 84 808	63.07 63.71		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes						
	<b>Total IV</b>	1 812 556	2 486 931	674 375	27.12		
	Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)					
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)</b>	1 628 386	2 005 477	377 092	18.80			

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

1 800 443 2 486 931

## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2022 12			Exercice N-1 31/12/2021 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
<b>Produits d'exploitation (1)</b>							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	318 435		318 435	357 299		38 864	10.88
<b>Chiffre d'affaires NET</b>	318 435		318 435	357 299		38 864	10.88
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation			1 093 412	923 195		170 217	18.44
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges				60 937		60 937	100.00
Autres produits			3	35		31	90.38
<b>Total des Produits d'exploitation (I)</b>			1 411 851	1 341 466		70 385	5.25
<b>Charges d'exploitation (2)</b>							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			558 203	555 791		2 412	0.43
Impôts, taxes et versements assimilés			43 333	71 541		28 208	39.43
Salaires et traitements			506 993	493 943		13 050	2.64
Charges sociales			177 933	123 311		54 622	44.30
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			374 336	373 708		628	0.17
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges			133	6		127	NS
<b>Total des Charges d'exploitation (II)</b>			1 660 931	1 618 300		42 631	2.63
<b>1 - Résultat d'exploitation (I-II)</b>			249 081	276 834		27 754	10.03
<b>Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun</b>							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2022	12	31/12/2021	12	Euros	%
<b>Produits financiers</b>						
Produits financiers de participations (3)						
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				134	134	100.00
Autres intérêts et produits assimilés (3)						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change		37		5 820	5 783	99.36
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
<b>Total V</b>		37		5 954	5 917	99.37
<b>Charges financières</b>						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées (4)		25 031		19 328	5 703	29.51
Différences négatives de change		371		200	171	85.48
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
<b>Total VI</b>		25 402		19 528	5 874	30.08
<b>2. Résultat financier (V-VI)</b>		25 364		13 574	11 790	86.86
<b>3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)</b>		274 445		290 408	15 963	5.50
<b>Produits exceptionnels</b>						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital		400		5 000	4 600	92.00
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
<b>Total VII</b>		400		5 000	4 600	92.00
<b>Charges exceptionnelles</b>						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		72			72	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		400		5 000	4 600	92.00
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
<b>Total VIII</b>		472		5 000	4 528	90.56
<b>4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)</b>		72			72	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)						
<b>Total des produits (I+III+V+VII)</b>		1 412 288		1 352 420	59 868	4.43
<b>Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)</b>		1 686 805		1 642 828	43 977	2.68
<b>5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)</b>		274 517		290 408	15 891	5.47

\* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier  
: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

Mission de présentation - Voir l'attestation d'Expert Comptable

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 1 628 385.58 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 318 434.98 Euros et dégageant un déficit de 274 516.95- Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

### FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

#### **- REGLES ET METHODES COMPTABLES -**

(PCG Art. 831-1/1)

#### **Principes et conventions générales**

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

#### **Permanence des méthodes**

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

## **ANNEXE**

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

### **- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -**

#### **Etat des immobilisations**

Cf Dossier Fiscal

#### **Etat des amortissements**

Cf Dossier Fiscal

#### **Etat des provisions**

Cf Dossier Fiscal

#### **Etat des échéances des créances et des dettes**

Cf Dossier Fiscal

#### **Composition du capital social**

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

#### **Evaluation des immobilisations corporelles**

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

#### **Evaluation des créances et des dettes**

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

#### **Dépréciation des créances**

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

#### **Evaluation des valeurs mobilières de placement**

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

## **ANNEXE**

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

### **Dépréciation des valeurs mobilières**

(PCG Art.831-2/3)

Les valeurs mobilières de placement ont été dépréciées par voie de provision pour tenir compte :

- Pour les titres cotés, du cours moyen du dernier mois de l'exercice.
- Pour les titres non cotés, de leur valeur probable de négociation à la clôture de l'exercice.

### **Disponibilités en Euros**

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

### **Produits à recevoir**

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	64 467
Autres créances	24 652
Total	89 119

### **Charges à payer**

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	79 090
Dettes fiscales et sociales	130 817
Total	209 907

## **ANNEXE**

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

### **Détail des charges à payer**

### **Détail des charges constatées d'avance**

### **Détail des produits constatés d'avance**

(Code du Commerce Art. R 123-189)

## **- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -**

### **Engagements financiers**

#### Engagements donnés

#### Engagements reçus

Le soutien financier de la société mère ODIER EXCURSION, SA, Société de droit suisse, permettant d'assurer la continuité d'exploitation de ALSA BUSTOURS.

### **Engagement en matière de pensions et retraites**

(PCG Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice. Contenu de la création récente de la société, l'engagement en matière de pensions et indemnité de départ à la retraite n'est pas significatif.

5

## IMMOBILISATIONS

Envoyé en préfecture le 11/12/2023

Reçu en préfecture le 11/12/2023

Publié le 11/12/2023

ID : 074-200006450-20231208-2123-AU

Formulaire obligatoire (article 53  
A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS ALSA BUSTOURS GEX

CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Consécutives à une réévaluation au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		et virements de poste à poste 3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ	12 957	D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	177 056	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains		KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	[ Dont Composants L9 ]	KJ		KK		KL	
		Sur sol d'autrui	[ Dont Composants M1 ]	KM		KN		KO	
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	[ Dont Composants M2 ]	KP		KQ		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		[ Dont Composants M3 ]	KS		KT		KU	
		Installations générales, agencements aménagements divers *		KV		KW		KX	
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport *		KY	1 634 094	KZ		LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique		LB		LC		LD	
		Emballages récupérables et divers *		LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours		LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes		LK		LL		LM		
	TOTAL III		LN	1 634 094	LO		LP		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M		8T	
Autres participations			8U		8V		8W		
Autres titres immobilisés			1P		1R		1S		
Prêts et autres immobilisations financières			1T	31 600	1U		1V		
TOTAL IV			LQ	31 600	LR		LS		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		ØG	1 855 707	ØH		ØJ			
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence 4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN		CØ	12 957	D7	12 957	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO		LV	177 056	IX	177 056	
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		
		Inst. gales, agencés et am. des constructions	IS		MG		MH		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK		
		Inst. gales, agencés, aménagements divers	IU		MM		MN		
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport	IV		MP	0	MQ	1 634 094	
		Matériel de bureau et mobilier informatique	IW		MS		MT		
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		
Avances et acomptes		NC		ND		NE			
TOTAL III		IY		NG	0	NH	1 634 094		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		
	Autres participations		1Ø		ØX		ØY		
	Autres titres immobilisés		1I		2B		2C		
	Prêts et autres immobilisations financières		1Z		2E	400	2F	31 200	
	TOTAL IV		1J		NJ	400	NK	31 200	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		14		ØK	400	ØL	1 855 307		
							ØM	1 855 307	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Mission de présentation - Voir l'attestation d'Expert Comptable

ALPES EXPERT CONSEIL

Néant  \*

Désignation de l'entreprise : SAS ALSA BUSTOURS GEX

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY	6 326	EL	3 240	EM		EN	9 566
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE	89 730	PF	44 271	PG	(0)	PH	134 001
<b>TOTAL I</b>		<b>RK</b>	<b>96 056</b>	<b>RM</b>	<b>47 511</b>	<b>RN</b>	<b>(0)</b>	<b>RO</b>	<b>143 567</b>
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH	675 404	QI	326 825	QJ	0	QK	1 002 229
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM		QN		QO	
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
<b>TOTAL II</b>		<b>QU</b>	<b>675 404</b>	<b>QV</b>	<b>326 825</b>	<b>QW</b>	<b>0</b>	<b>QX</b>	<b>1 002 229</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II)</b>		<b>QN</b>	<b>771 460</b>	<b>QP</b>	<b>374 336</b>	<b>QQ</b>	<b>(0)</b>	<b>QR</b>	<b>1 145 796</b>

Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais d'établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV			
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
<b>TOTAL I</b>	<b>RW</b>	<b>RX</b>	<b>RY</b>	<b>RZ</b>	<b>SB</b>	<b>SC</b>	<b>SD</b>			
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6		
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4		
	Inst. gales. agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2		
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales. agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7		
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5		
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3		
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1		
<b>TOTAL II</b>	<b>X2</b>	<b>X3</b>	<b>X4</b>	<b>X5</b>	<b>X6</b>	<b>X7</b>	<b>X8</b>			
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM			NO			
<b>TOTAL III</b>										
<b>Total général (I+II+III)</b>	<b>NP</b>	<b>NQ</b>	<b>NR</b>	<b>NS</b>	<b>NT</b>	<b>NU</b>	<b>NV</b>			
<b>Total général non venté (NP + NQ + NR)</b>	<b>NW</b>		<b>Total général non venté (NS + NT + NU)</b>	<b>NY</b>		<b>Total général non venté (NW - NY)</b>	<b>NZ</b>			

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8
Primes de remboursement des obligations			SP		SR

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS ALSA BUSTOURS GEX

Néant  \*

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	<b>TOTAL I</b>	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	<b>TOTAL II</b>	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C
		- corporelles	6E	6F	6G
		- titres mis en équivalence	O2	O3	O4
		- titres de participation	9U	9V	9W
	- autres immobilisations financières(1)*	O6	O7	O8	
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	<b>TOTAL III</b>	7B	TY	TZ	UA
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF		
	- financières	UG	UH		
	- exceptionnelles	UJ	UK		

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

8

ÉTAT DES ÉCÉANCES DES CRÉANCES ET  
DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICEFormulaire obligatoire (article 53  
A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS ALSA BUSTOURS GEX

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM	UN	
	Prêts (1) (2)		UP		UR	US	
	Autres immobilisations financières		UT	31 200	UV	31 200	UW
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA				
	Autres créances clients		UX	151 007	151 007		
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * ( antérieurement constituée * UO )		ZI				
	Personnel et comptes rattachés		UY				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ	24 652	24 652		
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM			
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	456 224	456 224	
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN			
		Divers		VP			
	Groupe et associés (2)		VC				
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	79 884	79 884		
	Charges constatées d'avance		VS	12 113	12 113		
	<b>TOTAUX</b>			VT	755 081	VU	755 081
RENOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD				
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VE				
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligataires (1)		7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	22 295	22 295			
	à plus de 1 an à l'origine	VH					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A					
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	222 528	222 528			
Personnel et comptes rattachés		8C	51 958	51 958			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	46 798	46 798			
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E					
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	27 088	27 088			
collectivités publiques	Obligations cautionnées	VX					
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	92 079	92 079			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J					
Groupe et associés (2)		VI	1 347 061	1 347 061			
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K					
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZL					
Produits constatés d'avance		8L		(12 113)	12 113		
<b>TOTAUX</b>			VY	1 809 807	VZ	1 797 694	12 113
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL	
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032		

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Envoyé en préfecture le 11/12/2023

Reçu en préfecture le 11/12/2023

Publié le 11/12/2023

ID : 074-200006450-20231208-2123-AU



Département fédéral de l'environnement, des transports, de  
l'énergie et de la communication DETEC  
**Office fédéral des transports OFT**  
Division Financement

# QMS TRV CH

## Rapport sur les résultats

### Janvier – Décembre 2022

ABG

---

Secteur "Bus"

Lieu / date: , 19.07.2023

Signatures:



Borja Bermudez

Directeur/directrice

Responsable de la qualité

## Contenu

<b>1 Mandat des ET</b> .....	<b>4</b>
1.1 Contexte et mandat des ET.....	4
1.2 Objet de la mesure de la qualité OFT .....	4
1.3 Système de valeurs-cibles du QMS TRV CH.....	4
1.4 Valeurs-cibles MSS et DPM.....	5
1.5 Élaboration et structure du rapport.....	5
1.6 Processus de collaboration entre les ET et les commanditaires.....	6
1.7 Remarques sur le rapport, sur les bases et sur le processus de pilotage de la qualité.....	6
<b>2 Données de base de l'ET</b> .....	<b>8</b>
2.1 Plan du réseau de lignes de l'entreprise de transport (facultatif ; à ajouter par l'ET) .....	8
2.2 Responsables au sein de l'entreprise de transport .....	8
2.3 Liste des lignes TRV commandées conjointement par la Confédération et les cantons .....	9
2.4 Vue d'ensemble des arrêts (HST) pertinents de l'ET ayant le plus de mesures DPM (arrivées) dans l'année sous revue. ....	10
<b>3 Comparaison des résultats de l'ET</b> .....	<b>11</b>
3.1 Indice DQ (DQI, Data Quality Index) pour la mesure de la qualité DPM (Direct Performance Measure) .....	11
3.2 Résultats des mesures de ponctualité DPM (y compris les suppressions de courses) .....	12
3.3 Résultats des mesures des clients-tests MSS .....	15
3.4 Vue d'ensemble des valeurs qualitatives de l'ET pour l'année sous revue .....	16
<b>4 Mesure de la ponctualité DPM</b> .....	<b>17</b>
4.1 Ponctualité à l'arrivée (0 < 3 minutes de retard) toute la journée en comparaison pluriannuelle .....	17
4.2 Ponctualité à l'arrivée toute la journée en comparaison des ET .....	17
4.3 Ponctualité à l'arrivée (0 < 3 minutes de retard) aux HDP en comparaison pluriannuelle .....	18
<b>5 Mesures des clients-tests MSS</b> .....	<b>19</b>
5.1 Qualité du séjour Bus (AQ BUS) .....	19
5.1.1 AQ BUS Capacité de fonctionnement .....	19
5.1.2 AQ BUS Ordre .....	20
5.1.3 AQ BUS Propreté .....	21
5.1.4 AQ BUS Absence de dégâts .....	22
5.2 Information au client dans le véhicule (KI FZG) .....	23
5.3 Compétence et comportement du personnel roulant (KO PE) .....	24
5.4 Qualité du séjour à l'arrêt (AQ HST) .....	25
5.4.1 AQ HST Capacité de fonctionnement .....	25
5.4.2 AQ HST Ordre .....	26
5.4.3 AQ HST Propreté .....	27
5.4.4 AQ HST Absence de dégâts .....	28
5.5 Information au client à l'arrêt (KI HST) .....	29
<b>6 Plan d'action de l'ET</b> .....	<b>30</b>
<b>A Annexe : valeurs indicatives détaillées de la qualité de l'ET</b> .....	<b>31</b>
A.1 Mesure de la ponctualité DPM.....	31
A.1.1 Ponctualité à l'arrivée de l'ET (0 < 3 minutes de retard) toute la journée durant 12 mois (avec année précédente) .....	31
A.1.2 Ponctualité à l'arrivée de l'ET . Présentation par minutes de retard .....	32
A.1.3 Ponctualité à l'arrivée par ligne, (0 < 3 minutes de retard) toute la journée en comparaison pluriannuelle .....	33
A.1.4 Ponctualité à l'arrivée par ligne, (0 < 3 minutes de retard) aux HDP le matin (06h30 - 09h00) , toute l'année .....	34

A.1.5 Ponctualité à l'arrivée par ligne, (0 < 3 minutes de retard) aux HDP le matin (06h30 - 07h00), par mois .....	34
A.1.6 Ponctualité à l'arrivée par ligne, (0 < 3 minutes de retard) aux HDP le soir (16h00 - 19h00), toute l'année .....	35
A.1.7 Ponctualité à l'arrivée par ligne, (0 < 3 minutes de retard) aux HDP le soir (16h00 - 19h00), par mois .....	35
A.1.8 Arrêts des ET aux valeurs de ponctualité les plus basses (0 < 3 minutes de retard) .....	36
A.2 AQ BUS Sous-indicateurs présentant une « valeur insuffisante » (valeurs inférieures au standard minimal) .....	37
A.3 KI FZG: Sous-indicateurs présentant une « valeur insuffisante » (valeurs inférieures au standard minimal) .....	37
A.4 KO PE: Sous-indicateurs présentant une « valeur insuffisante » (valeurs inférieures au standard minimal) .....	37
A.5 Valeurs MSS pour le domaine de qualité « Véhicule » par faisceaux de lignes .....	38
A.6 Information des voyageurs dans le véhicule en cas de panne .....	39
A.7 Valeurs MSS pour les arrêts les plus souvent recensés pendant l'année sous revue .....	40
A.8 AQ HST: Sous-indicateurs présentant une « valeur insuffisante » (valeurs inférieures au standard minimal) .....	41
A.9 KI HST: Sous-indicateurs présentant une « valeur insuffisante » (valeurs inférieures au standard minimal) .....	41
A.10 Information des voyageurs aux arrêts en cas de panne .....	42
<b>B Vue d'ensemble des indicateurs de mesure MSS et pondération .....</b>	<b>43</b>

# 1 Mandat des ET

## 1.1 Contexte et mandat des ET

Sur la base de l'art. 9, al. 1, de l'ordonnance sur l'indemnisation du trafic régional des voyageurs (OITRV ; RS 745.16), l'Office fédéral des transports (OFT) a mis en place un système de mesure de la qualité du transport régional de voyageurs en Suisse (QMS TRV CH). Pour ce faire, il a impliqué les cantons et les entreprises de transport (ET).

Les activités liées au QMS TRV CH ont pour but d'assurer la transparence sur la qualité de l'offre du transport régional de voyageurs (TRV) suisse, d'encourager de manière ciblée et d'assurer durablement la mise à disposition d'offres et de prestations de qualité élevée pour la clientèle du TRV.

Conformément à l'art. 9, al. 2, OITRV, les commanditaires peuvent exiger des ET qu'elles documentent la qualité de l'offre et des prestations du TRV et qu'elles améliorent celles-ci dans le cadre de la convention d'offre. En vertu de cette disposition, l'OFT charge les ET de présenter aux commanditaires, par secteur de transport, un rapport annuel sur la qualité du TRV. Le rapport sur la qualité doit présenter les indices de qualité réalisés par l'ET au cours de l'année sous revue, et ce, à différents degrés d'agrégation : par rapport aux prescriptions de l'OFT, par rapport aux valeurs de l'année précédente et par rapport aux autres ET via une comparaison des performances.

Les principaux destinataires du rapport sur la qualité, dressé par les ET sur une base électronique standardisée, sont l'OFT et les cantons en tant que commanditaires communs de prestations en TRV. L'établissement des rapports relatifs au QMS TRV CH s'adresse aussi à la direction stratégique et opérationnelle de l'ET. Il a pour but de soutenir les responsables dans les questions décisionnelles relatives à la gestion de la qualité.

Le rapport sur la qualité s'entend comme un instrument de prestations de service destiné aux ET et aux commanditaires. Outre des chiffres, des tableaux et des graphiques relatifs à la qualité de l'offre, il contient des commentaires et des mesures proposées par les ET en vue de l'amélioration de la qualité. Les données attestées dans ces rapports se réfèrent à l'année civile.

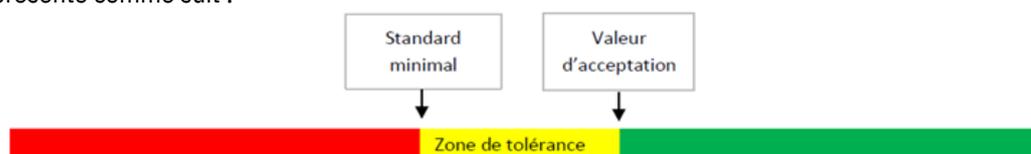
L'établissement des rapports des ET ne doit pas être une fin en soi, mais servir à l'échange d'informations au sein des ET et entre celles-ci et les commanditaires. Cet échange doit être ciblé, interconnecté, constructif et franc.

## 1.2 Objet de la mesure de la qualité OFT

À l'aide du QMS TRV CH, les clients-test (Mystery Shopping Surveys, MSS) évaluent la propreté, l'ordre, la fonctionnalité et l'absence de dégâts aux véhicules et aux arrêts. Le personnel testeur mesure également la qualité de l'information des passagers dans les véhicules et aux arrêts. De plus, les données numériques en temps réel (Direct Performance Measures, DPM) relatives aux courses collectées par les ET elles-mêmes sont intégrées dans la base de données de qualité Q.Daba OFT. Elles y sont comparées avec les données de l'horaire officiel.

## 1.3 Système de valeurs-cibles du QMS TRV CH

Conformément à l'art. 18, al. 1, let. b, de la loi sur le transport de voyageurs (LTV ; RS 745.1), les ET sont tenues de respecter des standards minimaux de qualité. Afin de vérifier la qualité, l'OFT a mis en place un système de valeurs-cibles. Celui-ci se présente comme suit :



Système des valeurs-cibles pour le QMS TRV CH

La valeur d'acceptation est la valeur-cible que les ET doivent en principe chercher à atteindre. Satisfaire à la valeur d'acceptation signifie qu'une ET répond entièrement aux attentes des commanditaires en termes de qualité. La zone de tolérance permet de tenir compte des imprécisions statistiques des mesures MSS liées aux dimensions des sondages. Cette zone est calculée de manière à assurer une précision des résultats saisis de 95 %. Les valeurs qui se situent dans

la zone de tolérance indiquent des prestations de qualité satisfaisante à bonne. Lorsque le standard minimal n'est pas atteint, la prescription est considérée comme non respectée pour le critère de qualité concerné.

## 1.4 Valeurs-cibles MSS et DPM

Les critères de qualité et les valeurs-cibles ci-après ont été fixés en vue de l'application de la méthode de mesure MSS :

Méthode de mesure	Secteur	Domaine de qualité	Critères de qualité	Train	Bus	Valeur d'acceptation	Zone de tolérance	Standard minimal
MSS	FZG (véhicule)	Information au client dans le véhicule (KI FZG)	Information des clients dans le véhicule (bus et train)	x	x	95	6	89
		Qualité de séjour dans le bus (AQ Bus)	Bus: capacité de fonctionnement des équipements		x	96	3	93
			Bus: ordre		x	98	3	95
			Bus: propreté		x	95	3	92
			Bus: absence de dégâts		x	97	3	94
		KO PE	Bus: compétence et comportement du personnel		x	98	6	92
		Qualité de séjour dans le train (AQ ZUG)	Train: capacité de fonctionnement des équipements	x		96	3	93
			Train: ordre	x		96	3	93
			Train: propreté	x		88	3	85
			Train: absence de dégâts	x		97	3	94
	HST (arrêt)	Information au client à l'arrêt (KI HST)	Information des clients aux arrêts (bus et train)		x	88	6	82
		Qualité de séjour à l'arrêt (AQ HST)	Arrêt: capacité de fonctionnement des équipements (bus et train)		x	93	3	90
			Arrêt: ordre (bus et train)		x	96	3	93
			Arrêt: propreté (bus et train)		x	79	3	76
			Arrêt: absence de dégâts (bus et train)		x	85	3	82

Caractéristiques de qualité MSS avec échelle de valeurs-cibles avec un nombre maximum possible de 100 points.

Concernant la méthode de mesure de la ponctualité DPM, les valeurs-cibles ont été définies et prendront effet dès 2023. Celles-ci figurent dans le tableau ci-dessous ainsi que dans le rapport ci-après.

Méthode de mesure	Domaine de qualité	Valeur d'acceptation	Zone de tolérance	Standard minimal
DPM	Ponctualité à l'arrivée Zug	96	3	93
	Ponctualité à l'arrivée Bus	92	3	89
	Ponctualité à l'arrivée Tram	96	3	93

La mesure de la ponctualité DPM dans les ET s'appuie sur une enquête exhaustive. La zone de tolérance entre la valeur d'acceptation et le standard minimal a été définie indépendamment d'exigences statistiques. Si le présent rapport de qualité ne comporte aucune donnée relative à la ponctualité, cela signifie que l'ET n'a fourni aucune donnée numérique en temps réel pour l'année sous revue. L'OFT avait sommé l'ensemble des entreprises de chemin de fer et de bus du TRV de fournir ces données numériques pour le QMS TRV CH avant fin octobre 2018.

## 1.5 Élaboration et structure du rapport

Dans le rapport structuré hiérarchiquement, les indices qui présentent le degré d'agrégation le plus élevé et qui sont primordiaux pour les commanditaires et les directions des entreprises sont présentés immédiatement à la suite des données de base des ET. Suivent les indices présentant un haut degré d'agrégation relatifs à la mesure de la ponctualité DPM et aux critères MSS déterminants pour la qualité ; pour ces derniers, les points intéressants sont l'évolution trimestrielle des valeurs au cours de la période sous revue ainsi que la comparaison avec les valeurs des années précédentes des concurrents.

Les ET qui n'atteignent pas les standards minimaux dictés par l'OFT doivent obligatoirement définir des propositions de mesures dans leur plan d'action. Des commentaires sont également exigés des ET si elles présentent des valeurs insuffisantes concernant la qualité au niveau de l'ET et des lignes. Les ET sont libres de choisir si elles souhaitent traiter ou non les autres zones de commentaire prévues dans le rapport, par exemple à des fins de communication interne.

L'annexe présente des indices détaillés relatifs à la mesure de la ponctualité DPM au niveau de l'ET, du faisceau de lignes et des lignes ; cela étant, on fait la distinction entre les valeurs de ponctualité par plage horaire (toute la journée, matin et soir pour les heures de pointe [HDP]) et par an/mois. Les données DPM et différentes données pour les recen-

sements MSS (par ex. sur les indicateurs de mesure présentant des valeurs effectives insuffisantes), présentent un degré d'agrégation plus faible et fournissent des indices sur les faiblesses potentielles que l'ET devrait aborder.

Ch.	Objet	Précisions sur le contenu	Principaux destinataires auprès des ET/commanditaires*		
			(M)	Q	(F)
1	Mandat de l'ET	Prescriptions, intentions, utilité du rapport description succincte du système de valeurs-cibles	(M)	Q	
2	Données de base de l'ET	Vue d'ensemble du réseau de lignes et des arrêts de l'ET	(M)	Q	(F)
3	Principaux résultats MSS + DPM échelon entreprise (résumé)	Aperçu des valeurs qualitatives de l'ET et plan de mesures Ponctualité à l'arrivée DPM toute la journée, HDP, valeurs mensuelles ; Mesures clients-tests MSS : niveau pertinent pour l'évaluation	M	Q	
4	Mesure de la ponctualité DPM degré d'agrégation élevé	Comparaison pluriannuelle, valeurs mensuelles Classement de l'ET dans la comparaison entre les ET	(M)	Q	F
5	Mesures des clients-tests MSS : domaines pertinents pour l'évaluation	Comparaison pluriannuelle, valeurs trimestrielles ; Classement de l'ET dans la comparaison entre les ET	(M)	Q	
6	Plan d'action de l'ET	Plan d'action en vue de l'année suivante		Q	(F)
	Annexe : valeurs détaillées DPM et MSS	- par lignes / faisceaux de lignes / arrêts - évolution des valeurs qualitatives en cours d'année - Information en cas de panne - Indicateurs de mesure présentant des valeurs inférieures au standard minimal - Indicateurs de mesure MSS et pondération		Q	F

Structure du rapport sur la qualité : \*M = Management, Q=responsable qualité/structuration de l'offre, F= spécialiste de la planification de l'horaire

## 1.6 Processus de collaboration entre les ET et les commanditaires

Les ET génèrent le rapport sur la qualité de manière automatisée et en ligne dans la Q.Daba OFT. Après avoir établi leur rapport, les ET fournissent aux commanditaires un exemplaire du rapport signé par la direction de l'entreprise. Le Q.rapport est à rendre aux commanditaires au début de l'année qui suit l'année du rapport. L'OFT communique à l'avance le délai exact de reddition du rapport.

Le processus d'échange entre les commanditaires et les ET concernant le QMS TRV CH est lié du mieux possible aux procédures de l'offre et de commande en TRV. Des entretiens spécifiques sur la qualité ont notamment lieu avec les ET qui présentent de moins bons résultats dans la comparaison globale avec les ET.

Pour les commanditaires, le facteur décisif est le fait que chaque ET poursuive ses activités d'amélioration de la qualité, tire les bonnes conclusions par rapport aux déficits de qualité constatés et prenne les mesures de correction qui s'imposent (par ex. dans la planification de l'offre / de l'horaire), si nécessaire en concertation avec les commanditaires et les tiers concernés.

## 1.7 Remarques sur le rapport, sur les bases et sur le processus de pilotage de la qualité

1. Le rapport sur la qualité est généré de manière automatisée dans la Q.Daba OFT en fonction des réglages de base de celle-ci.
2. Dans le rapport, les indications sur le nombre de mesures DPM se réfèrent exclusivement aux arrivées (des courses) aux arrêts déterminants pour l'évaluation des ET. La ponctualité à l'arrivée est déterminée moyennant une valeur-limite de ponctualité de 2'59". Une course est considérée comme étant en retard lorsqu'elle arrive avec un retard de 3' ou plus par rapport à l'horaire officiel (Info+) à un point de mesure enregistré en tant que point de mesure déterminant pour l'évaluation dans la Q.Daba OFT. Les évaluations DPM aux HDP (le matin et le soir) portent toujours uniquement sur les jours ouvrables du lundi au vendredi.
3. Les valeurs des arrêts (HST) d'une ET qui possède des lignes TRV de plusieurs secteurs (par ex. Bus et train) seront évaluées séparément selon le secteur. Dans un Q.rapport du secteur "Bus" ne sont considérées que les valeurs des arrêts de bus. Dans un Q.rapport du secteur "train" ne sont considérées que les valeurs des arrêts de train.
4. Les indicateurs de mesure MSS en aval des critères de qualité déterminants pour l'évaluation ainsi que le système de pondération afférent sont présentés à la dernière page du rapport sur la qualité.

Envoyé en préfecture le 11/12/2023

Reçu en préfecture le 11/12/2023

Publié le 11/12/2023

ID : 074-200006450-20231208-2123-AU



5. Les nouvelles lignes TRV ou les lignes radicalement modifiées qui sont mise en service à partir du changement d'horaire en décembre de l'année X, ne sont pas intégrées dans le Q.rapport de l'année X mais ne seront intégrées que dans le Q.rapport de l'année suivante (Q.rapport de l'année X+1).

## 2 Données de base de l'ET

### 2.1 Plan du réseau de lignes de l'entreprise de transport (facultatif ; à ajouter par l'ET)

### 2.2 Responsables au sein de l'entreprise de transport

Responsabilité générale	Nom / Prénom	BORJA BERMUDEZ PEREZ
	Fonction au sein de l'ET	Directeur Général
	Courriel	borja.bermudez@alsa.com
	Téléphone / mobile	/
Interlocuteur/trice DPM	Nom / Prénom	PONCET Frédéric
	Fonction au sein de l'ET	
	Courriel	frederic.poncet@odier-excursions.ch
	Téléphone / mobile	/ 0795647095
Interlocuteur/trice MSS	Nom / Prénom	PONCET Frédéric
	Fonction au sein de l'ET	
	Courriel	frederic.poncet@odier-excursions.ch
	Téléphone / mobile	/ 0795647095

## 2.3 Liste des lignes TRV commandées conjointement par la Confédération et les cantons

Ligne		Personnes-kilomètres (Pkm) / an	Nombre de paires de trajets (allers-retours) TRV commandés par semaine (lu-ve)	Longueur de la ligne en km.mmm	Numéro du faisceau de lignes	Nombre de mesures DPM durant l'année sous revue	Nombre de recensements AQ BUS durant l'année sous revue
10.814	814 Coppet (- Divonne-les-Bains - Gex)	172,404.00	0	0.0	ABG BusÜ 1	0	93
10.818	818 Nyon (- Divonne-les-Bains - Gex)	21,471.00	0	0.0	ABG BusÜ 1	0	52
Total		193,875.00	0	0.00		0	145

## 2.4 Vue d'ensemble des arrêts (HST) pertinents de l'ET ayant le plus de mesures DPM (arrivées) dans l'année sous revue.

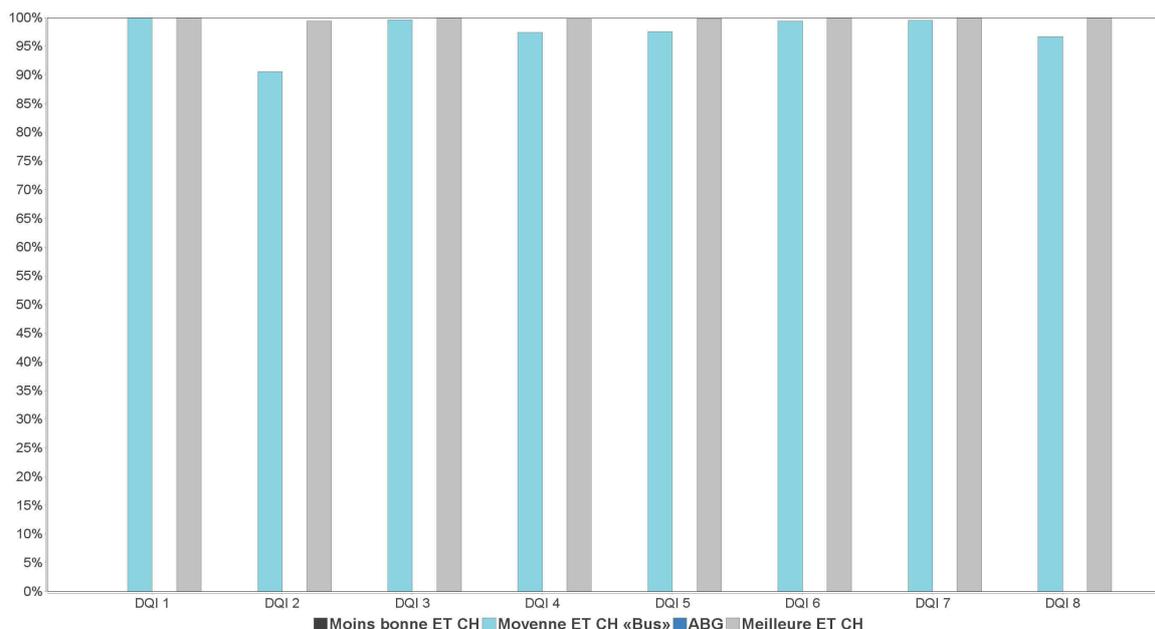
Numéro DiDok	Nom des arrêts selon la liste DiDok	Nombre de mesures DPM durant l'année sous revue
--------------	-------------------------------------	---

### 3 Comparaison des résultats de l'ET

#### 3.1 Indice DQ (DQI, Data Quality Index) pour la mesure de la qualité DPM (Direct Performance Measure)

Le CUS était en dérangement entre le 08.11.2022 et le 10.11.2022. Le CUS n'ayant pas pu réceptionner de données réelles pour la journée du 09.11.2022, aucune donnée réelle n'est disponible dans la Q.Daba OFT pour le 09.11.2022. Afin de remédier à une distorsion des résultats, les annonces ont été supprimées dans la Q.Daba OFT pour le DQI et pour l'évaluation des courses supprimées pour le 09.11.2022.

ET	Part des données effectives (réelles) pouvant être affectées à une course issue de l'horaire périodique (DQI 1)	Exhaustivité des séries de données pertinentes TRV réelles (DQI 2)	Part des séries de données réelles ayant le statut RÉEL (prioritaire), PRÉVISIONNEL ou ESTIMÉ (DQI 3)	Part des séries de données pour lesquelles l'heure de départ effective est différente de l'heure de départ prévue dans l'horaire journalier (DQI 4)	Part des séries de données pour lesquelles l'heure d'arrivée effective est différente de l'heure d'arrivée prévue dans l'horaire journalier (DQI 5)	Part des séries de données pour lesquelles l'heure de départ est postérieure ou équivalente à l'heure d'arrivée (DQI 6)	L'heure de départ théorique de l'horaire journalier concorde avec l'heure de départ théorique de l'horaire périodique (DQI 7)	L'heure d'arrivée théorique de l'horaire journalier concorde avec l'heure d'arrivée théorique de l'horaire périodique (DQI 8)
Moyenne ET CH «Bus»	99.93	90.59	99.63	97.44	97.54	99.41	99.5	96.67
ABG	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0



\* Les explications relatives aux 8 indicateurs de l'indice de qualité des données DQI DPM et au calcul des valeurs indicielles réelles de l'ET se trouvent dans la Q.Daba OFT, dans le module « DPM Indice de qualité des données ». Pour y accéder, il suffit de cliquer sur la fiche d'information.

Champ de commentaire pour 3.1 (Champ de commentaire relatif au point 3.1 : la saisie d'un commentaire (justification) par l'ET est obligatoire en ce qui concerne les indicateurs des valeurs réelles inférieurs à la « moyenne CH »)

En accord avec l'OFT, ABG ne fournit de données en temps réel

### 3.2 Résultats des mesures de ponctualité DPM (y compris les suppressions de courses)

#### Ponctualité à l'arrivée ET

Ponctualité à l'arrivée de la ligne (retard 0 < 3 minutes)	intervalle de temps considéré	Standard minimal	Zone de tolérance	Valeur d'acceptation	Valeur effective ET pour l'année sous revue	Résultat effectif moyen de toutes les ET pour l'année sous revue	Résultat effectif de l'ET la mieux classée pour l'année sous revue
<b>Valeur annuelles 2022</b>							
2022	Moyenne de toute la journée d'exploitation	89.00	89.00 - 92.00	92.00		90.07	98.39
	Heures de pointe (HDP) matin, 06:30-09:00	89.00	89.00 - 92.00	92.00		90.12	98.86
	Heures de pointe (HDP) soir, 16:00-19:00	89.00	89.00 - 92.00	92.00		81.80	97.25
<b>Valeurs mensuelles</b>							
1.2022	Moyenne de toute la journée d'exploitation	89.00	89.00 - 92.00	92.00		92.40	99.74
2.2022	Moyenne de toute la journée d'exploitation	89.00	89.00 - 92.00	92.00		90.90	99.55
3.2022	Moyenne de toute la journée d'exploitation	89.00	89.00 - 92.00	92.00		90.59	99.78
4.2022	Moyenne de toute la journée d'exploitation	89.00	89.00 - 92.00	92.00		91.13	99.76
5.2022	Moyenne de toute la journée d'exploitation	89.00	89.00 - 92.00	92.00		89.12	99.88
6.2022	Moyenne de toute la journée d'exploitation	89.00	89.00 - 92.00	92.00		88.97	99.77
7.2022	Moyenne de toute la journée d'exploitation	89.00	89.00 - 92.00	92.00		91.71	100.00
8.2022	Moyenne de toute la journée d'exploitation	89.00	89.00 - 92.00	92.00		90.38	99.71
9.2022	Moyenne de toute la journée d'exploitation	89.00	89.00 - 92.00	92.00		88.56	99.81
10.2022	Moyenne de toute la journée d'exploitation	89.00	89.00 - 92.00	92.00		89.57	97.63
11.2022	Moyenne de toute la journée d'exploitation	89.00	89.00 - 92.00	92.00		88.26	98.73
12.2022	Moyenne de toute la journée d'exploitation	89.00	89.00 - 92.00	92.00		89.36	98.33

## Suppressions de trajets

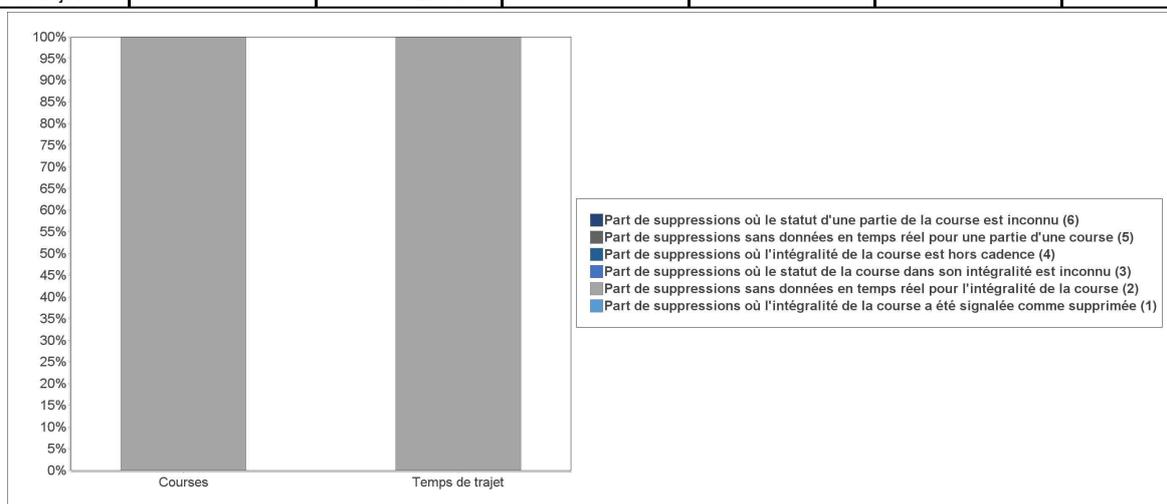
Vue d'ensemble des courses supprimées\*

Les données présentées ici concernent la période comprise entre le 23.03.2022 et le 31.12.2022. Le CUS était en dérangement entre le 08.11.2022 et le 10.11.2022. Le CUS n'ayant pas pu réceptionner de données réelles pour la journée du 09.11.2022, aucune donnée réelle n'est disponible dans la Q.Daba OFT pour le 09.11.2022. Afin de remédier à une distorsion des résultats, les annonces ont été supprimées dans la Q.Daba OFT pour le DQI et pour l'évaluation des courses supprimées pour le 09.11.2022.

ET	Toutes les ET de la branche	Courses supprimées <i>(incluant le nombre de suppressions où l'intégralité de la course a été signalée comme supprimée)</i>	Taux de suppressions en pourcentage de toutes les courses <i>(incluant la part de suppressions où l'intégralité de la course a été signalée comme supprimée)</i>	Taux de suppressions en pourcentage du temps de trajet total <i>(incluant la part de suppressions où l'intégralité de la course a été signalée comme supprimée)</i>
Toutes les ET de la branche	13'588'160	1'055'156 (79'562)	7.77% (7.54%)	7.50% (8.43%)
ET présentant le plus faible taux de suppressions de la branche à signaler par la mention (« Meilleure valeur »)	64'105	542 (2)	0.85% (0.37%)	0.84% (0.47%)
<b>ABG</b>	<b>13'496</b>	<b>13'496</b> (0)	<b>100.00%</b> (0.00%)	<b>100.00%</b> (0.00%)

Taux de suppression en fonction des courses / du temps de trajet, réparties par « types de suppression » (voir aussi le graphique et sa légende)

Valeur de référence des parts	Part de suppressions où l'intégralité de la course a été signalée comme supprimée (1)	Part de suppressions sans données en temps réel pour l'intégralité de la course (2)	Part de suppressions où le statut de la course dans son intégralité est inconnu (3)	Part de suppressions où l'intégralité de la course est hors cadence (4)	Part de suppressions sans données en temps réel pour une partie d'une course (5)	Part de suppressions où le statut d'une partie de la course est inconnu (6)
Courses	%	100.00%	%	%	%	%
Temps de trajet	%	100.00%	%	%	%	%



\* L'analyse automatisée de la Q.Daba OFT met en lumière les suppressions de courses effectives ainsi que les lacunes et incohérences dans les données en temps réel de l'ET. Sont évaluées comme suppressions de courses effectives les courses entières réellement supprimées que l'ET a dûment déclarées via l'interface ad hoc. Si aucune donnée en temps réel d'une course ou seulement une partie de ces données d'une ET ne parvient au système national d'information des clients CUS via l'interface, la Q.Daba OFT part du principe qu'il s'agit d'une suppression de course supposée. Dès lors qu'une ET fournit via l'interface des données en temps réel indiquant « statut = inconnu » pour les arrêts de tout ou partie d'une course, ces données sont également considérées comme une suppression dans la Q.Daba OFT. La course entière est considérée comme supprimée totalement si le véhicule quitte l'arrêt de départ après le départ de la course suivante prévue par la cadence. Cela toutefois uniquement si la différence de temps entre l'horaire de départ prévu par l'horaire et le départ de la course suivante est supérieure ou égale à 30 minutes.

Envoyé en préfecture le 11/12/2023

Reçu en préfecture le 11/12/2023

Publié le 11/12/2023

ID : 074-200006450-20231208-2123-AU



Pour plus d'informations et d'explications sur l'évaluation des suppressions de courses, se reporter à la Q-Daba 071, sous Q-Explorer, dans l'évaluation du module « Suppressions de liaisons DPM ».

### 3.3 Résultats des mesures des clients-tests MSS

#### Recensements dans / sur le véhicule

Domaine de qualité	Indicateur	Standard minimal	Zone de tolérance	Valeur d'acceptation	Nombre de mesures MSS	Valeur effective ET pour l'année sous revue	Résultat effectif moyen de toutes les ET pour l'année sous revue	Résultat effectif de l'ET la mieux classée pour l'année sous revue
[MSS] AQ BUS --- Qualité du séjour dans le bus	AQ BUS Capacité de fonctionnement	93.00	93.00 - 96.00	96.00	145	100.00	98.11	100.00
	AQ BUS Ordre	95.00	95.00 - 98.00	98.00	145	99.70	99.77	100.00
	AQ BUS Propreté	92.00	92.00 - 95.00	95.00	145	97.76	95.79	99.46
	AQ BUS Absence de dégâts	94.00	94.00 - 97.00	97.00	145	99.70	99.27	100.00
[MSS] KI FZG --- Information au client dans le véhicule	KI FZG Capacité de fonctionnement	89.00	89.00 - 95.00	95.00	145	73.17	95.30	100.00
[MSS] KO PE --- Compétence et comportement du personnel	KO PE Comportement	92.00	92.00 - 98.00	98.00	145	96.47	98.91	100.00

Information au client FZG en cas de perturbations *	Nombre de perturbations recensées	47	
	Part des perturbations pour lesquelles l'information au client a eu lieu	0	0.00%
	Part des perturbations dont l'information contenait des éléments d'aide	0	-%

\* Les situations pour lesquelles les clients-tests évaluent les informations fournies aux voyageurs en cas de panne sont décrites dans le document « Directives d'évaluation des mesures MSS » ; cf. Q.Daba BAV.

\*\* Pour pouvoir réajuster les chiffres, il faut que le filtre Regroupement 1 soit mis sur Type de dérangement ou sur Fourniture d'information au client ou sur Teneur de l'information. Étant donné qu'il peut y avoir plusieurs dérangements par mesurage (par ex. points de départ modifiés et arrivée à la station de départ retardée), le nombre de dérangements peut dépasser le nombre de mesurages indiquant « dérangement oui » (cela est visible dans l'ensemble via le filtre Regroupement 1).

#### Recensements à l'arrêt

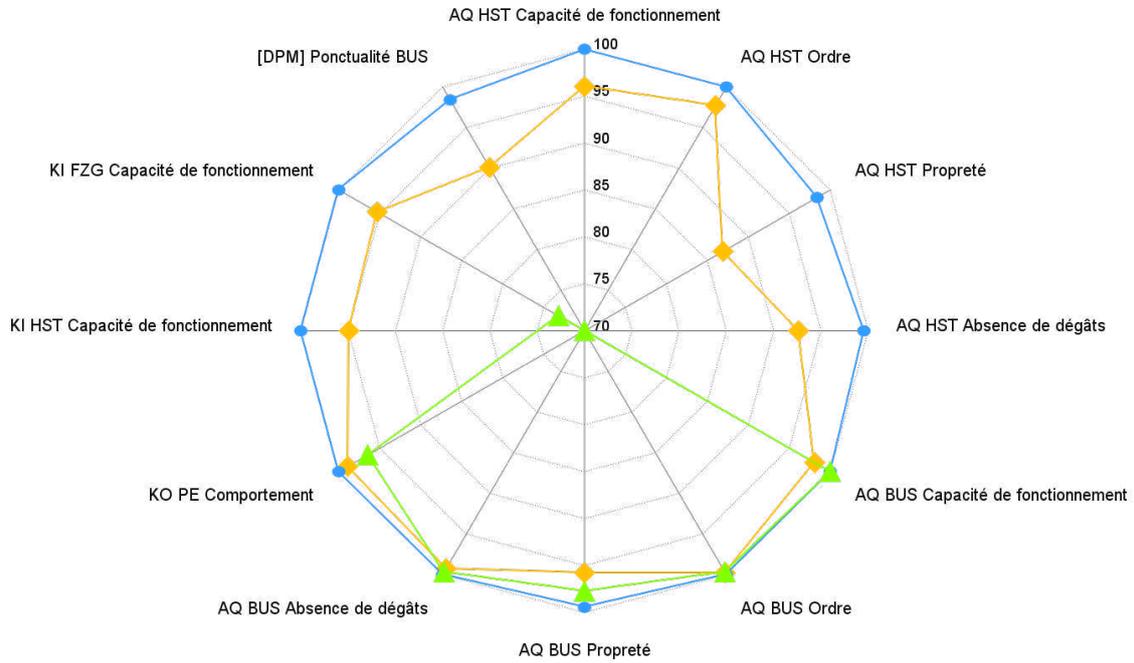
Domaine de qualité	Indicateur	Standard minimal	Zone de tolérance	Valeur d'acceptation	Nombre de mesures MSS	Valeur effective ET pour l'année sous revue	Résultat effectif moyen de toutes les ET pour l'année sous revue	Résultat effectif de l'ET la mieux classée pour l'année sous revue
Information au client HST en cas de perturbations *	Nombre de perturbations recensées				0			
	Part des perturbations pour lesquelles l'information au client a eu lieu				0		-%	
	Part des perturbations dont l'information contenait des éléments d'aide				0		-%	

\* Les situations pour lesquelles les clients-tests évaluent les informations fournies aux voyageurs en cas de panne sont décrites dans le document « Directives d'évaluation des mesures MSS » ; cf. Q.Daba BAV.

\*\* Pour pouvoir réajuster les chiffres, il faut que le filtre Regroupement 1 soit mis sur Type de dérangement ou sur Fourniture d'information au client ou sur Teneur de l'information. Étant donné qu'il peut y avoir plusieurs dérangements par mesurage (par ex. points de départ modifiés et arrivée à la station de départ retardée), le nombre de dérangements peut dépasser le nombre de mesurages indiquant « dérangement oui » (cela est visible dans l'ensemble via le filtre Regroupement 1).

### 3.4 Vue d'ensemble des valeurs qualitatives de l'ET pour l'année sous revue

Warnung: Mindestens ein Wert liegt außerhalb des angegebenen Bereichs.



◆ Moyenne ET CH ● Meilleure ET CH ▲ ABG

Champ de commentaire pour 3.4 (L'ET est libre d'inscrire un commentaire (justification) ou pas)

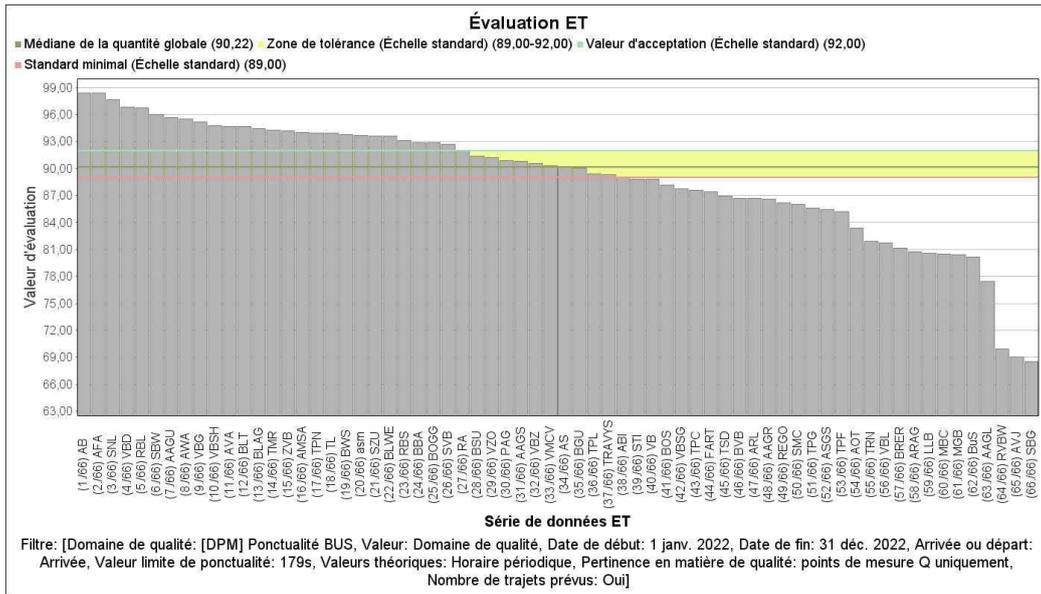
Pas de commentaire de l'ET.

## 4 Mesure de la ponctualité DPM

### 4.1 Ponctualité à l'arrivée (0 < 3 minutes de retard) toute la journée en comparaison pluri-annuelle

ET	Standard minimal	Zone de tolérance	Valeur d'acceptation	Valeur ET pour l'année précédente 3	Valeur ET pour l'année précédente 2	Valeur ET pour l'année précédente 1	Valeur effective ET pour l'année sous revue	Tendance par rapport à l'année précédente
ABG	89.00	89.00 - 92.00	92.00					-

### 4.2 Ponctualité à l'arrivée toute la journée en comparaison des ET



Toutes les ET du secteur qui livrent des données en temps réel DPM sont incluses dans les comparaisons de ponctualité des ET.

Champ de commentaire pour 4.1 (L'ET est obligée de saisir un commentaire (justification) si la valeur ET effective, pendant l'année sous revue, est inférieure au standard minimal)

ABG ne fournit de données en temps réel

#### 4.3 Ponctualité à l'arrivée (0 < 3 minutes de retard) aux HDP en comparaison pluriannuelle

Heure	Standard minimal	Zone de tolérance	Valeur d'acceptation	Valeur ET pour l'année précédente 3	Valeur ET pour l'année précédente 2	Valeur ET pour l'année précédente 1	Valeur effective ET pour l'année sous revue	Tendance par rapport à l'année précédente
-------	------------------	-------------------	----------------------	-------------------------------------	-------------------------------------	-------------------------------------	---	---

Champ de commentaire pour 4.3 (L'ET est libre d'inscrire un commentaire (justification) ou pas)

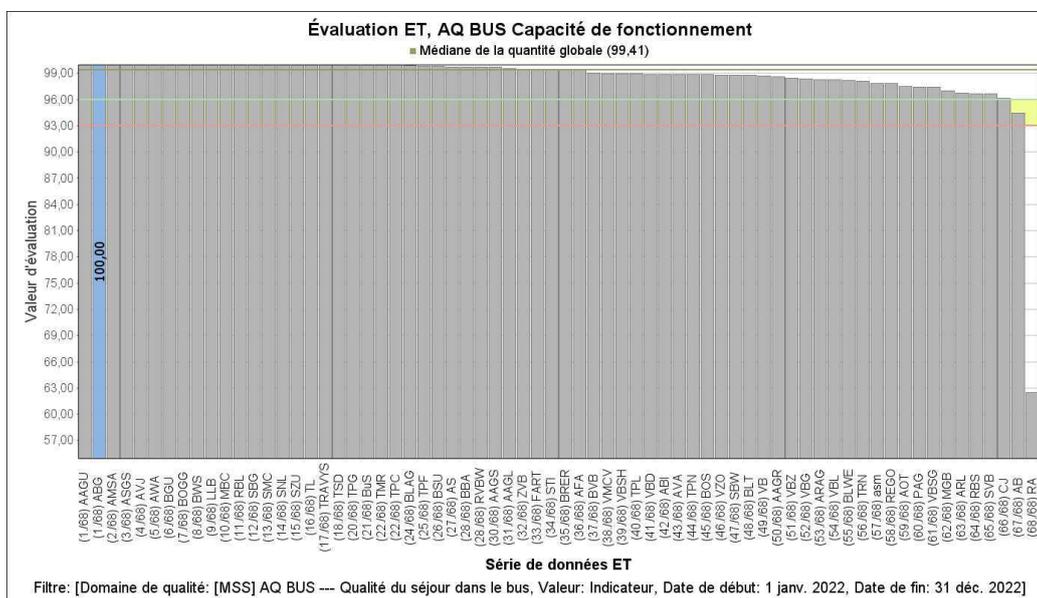
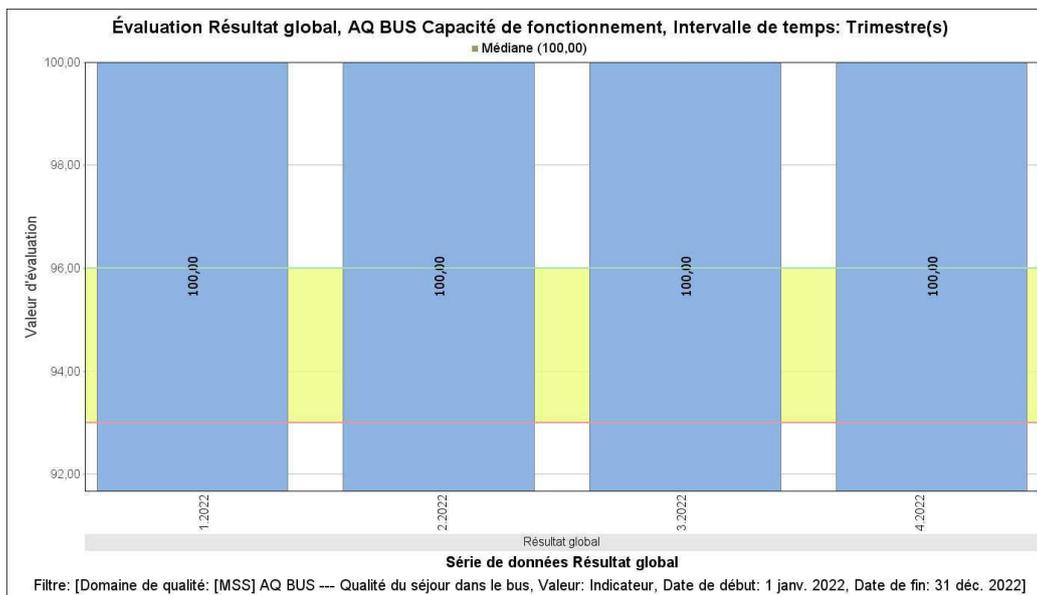
Pas de commentaire de l'ET.

## 5 Mesures des clients-tests MSS

### 5.1 Qualité du séjour Bus (AQ BUS)

#### 5.1.1 AQ BUS Capacité de fonctionnement

ET	Standard minimal	Zone de tolérance	Valeur d'acceptation	Valeur ET pour l'année précédente 3	Valeur ET pour l'année précédente 2	Valeur ET pour l'année précédente 1	Nombre de mesures MSS	Valeur effective ET pour l'année sous revue	Tendance par rapport à l'année précédente
ABG	93.00	93.00 - 96.00	96.00				145	100.00	-

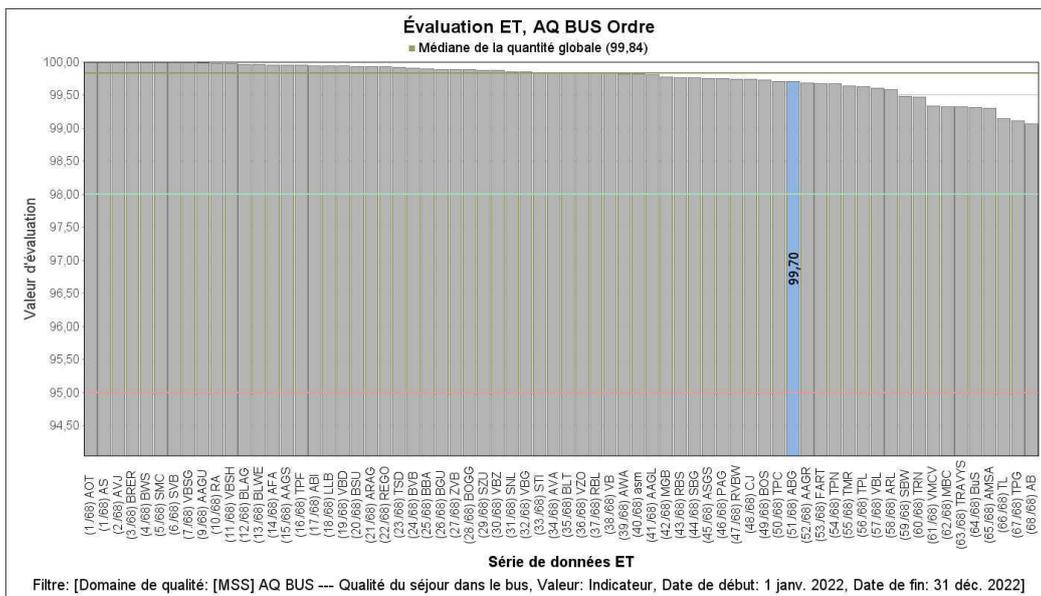
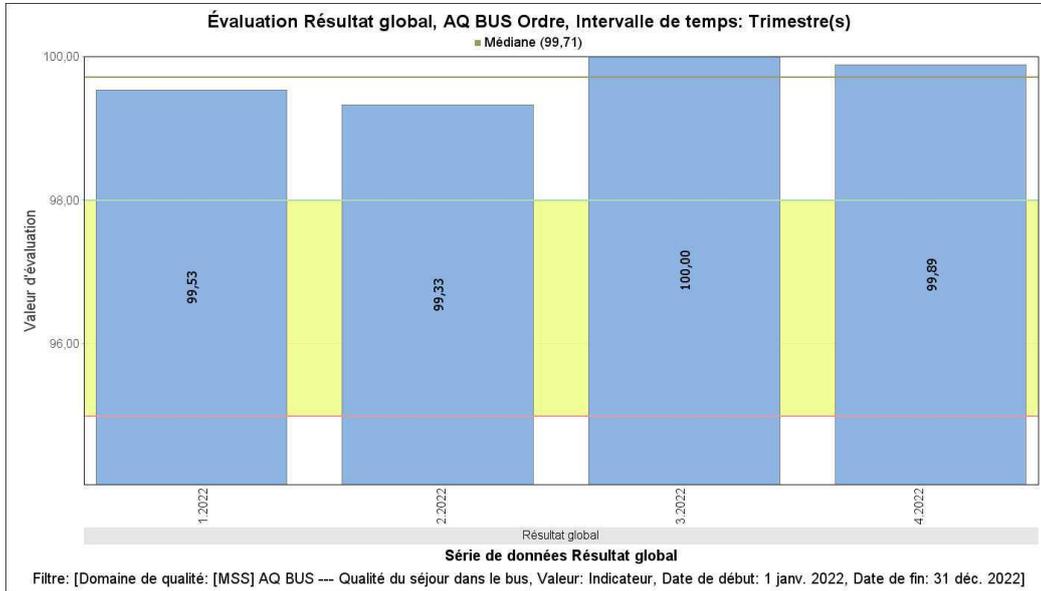


Champ de commentaire pour 5.1.1 (L'ET est obligée de saisir un commentaire (justification) si la valeur ET effective, pendant l'année sous revue, est inférieure au standard minimal)

Pas de commentaire de l'ET.

### 5.1.2 AQ BUS Ordre

ET	Standard minimal	Zone de tolérance	Valeur d'acceptation	Valeur ET pour l'année précédente 3	Valeur ET pour l'année précédente 2	Valeur ET pour l'année précédente 1	Nombre de mesures MSS	Valeur effective ET pour l'année sous revue	Tendance par rapport à l'année précédente
ABG	95.00	95.00 - 98.00	98.00				145	99.70	-



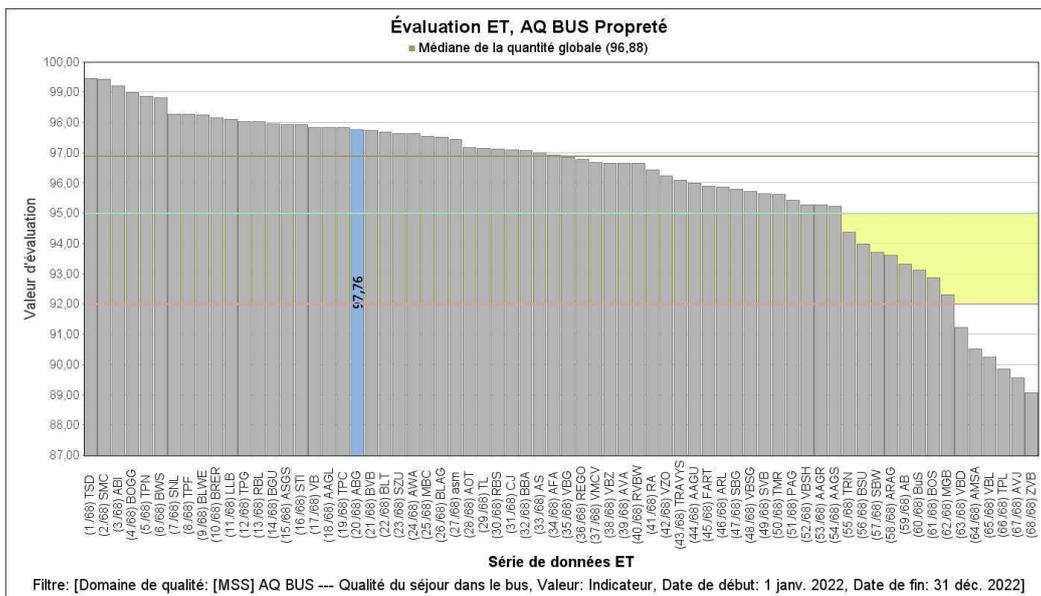
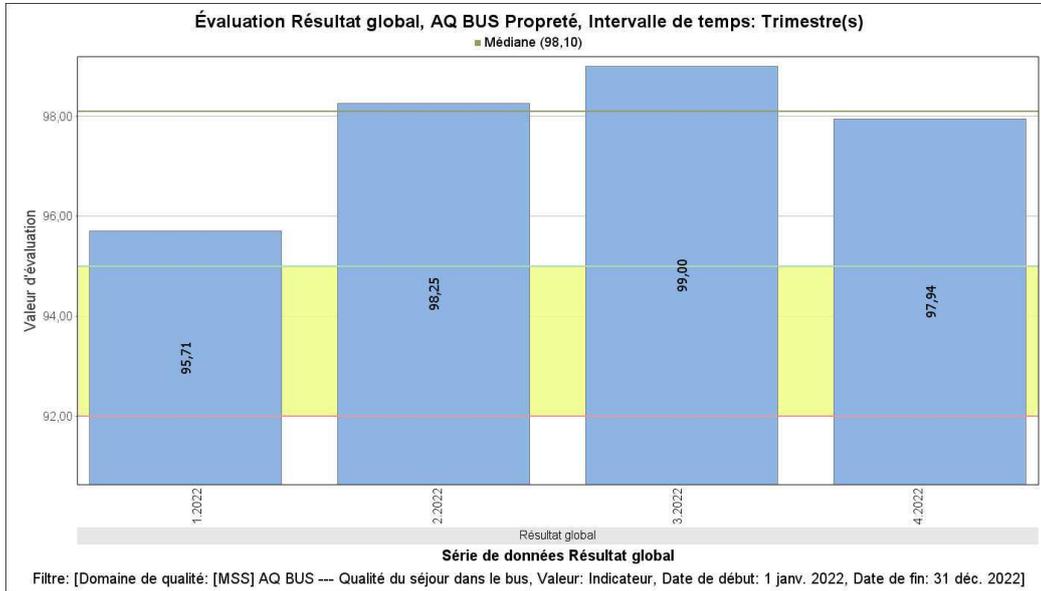
Champ de commentaire pour 5.1.2 (L'ET est obligée de saisir un commentaire (justification) si la valeur ET effective, pendant l'année sous revue, est inférieure au standard minimal)

Pas de commentaire de l'ET.



### 5.1.3 AQ BUS Propreté

ET	Standard minimal	Zone de tolérance	Valeur d'acceptation	Valeur ET pour l'année précédente 3	Valeur ET pour l'année précédente 2	Valeur ET pour l'année précédente 1	Nombre de mesures MSS	Valeur effective ET pour l'année sous revue	Tendance par rapport à l'année précédente
ABG	92.00	92.00 - 95.00	95.00				145	97.76	-

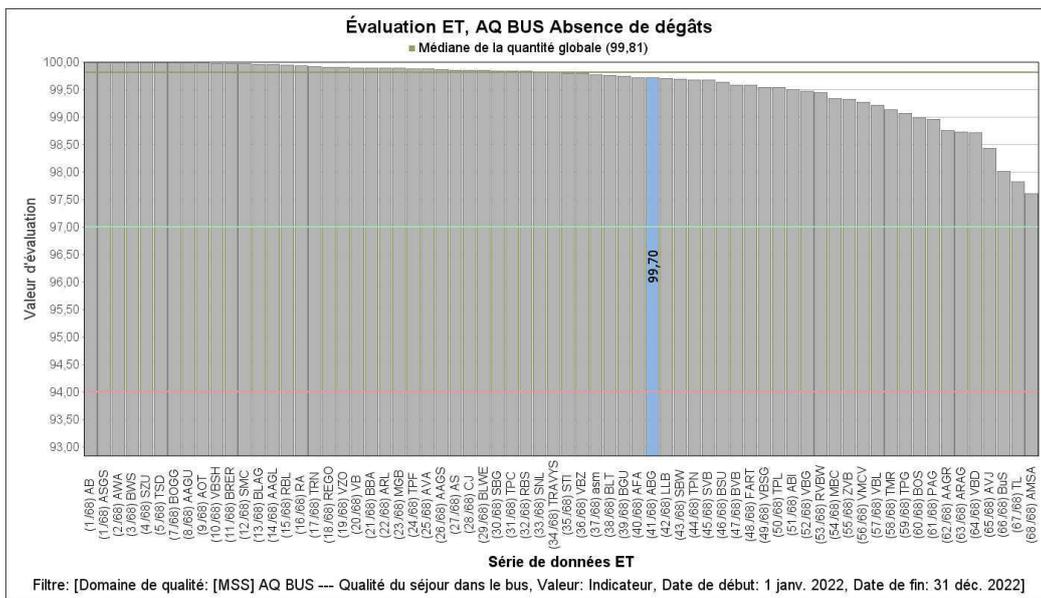
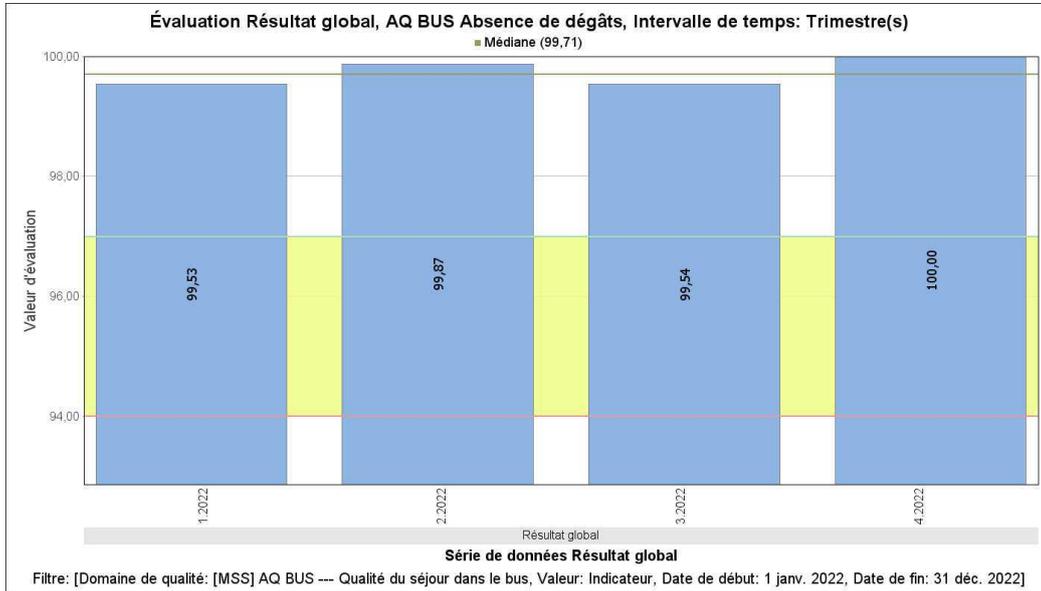


Champ de commentaire pour 5.1.3 (L'ET est obligée de saisir un commentaire (justification) si la valeur ET effective, pendant l'année sous revue, est inférieure au standard minimal)

Pas de commentaire de l'ET.

### 5.1.4 AQ BUS Absence de dégâts

ET	Standard minimal	Zone de tolérance	Valeur d'acceptation	Valeur ET pour l'année précédente 3	Valeur ET pour l'année précédente 2	Valeur ET pour l'année précédente 1	Nombre de mesures MSS	Valeur effective ET pour l'année sous revue	Tendance par rapport à l'année précédente
ABG	94.00	94.00 - 97.00	97.00				145	99.70	-

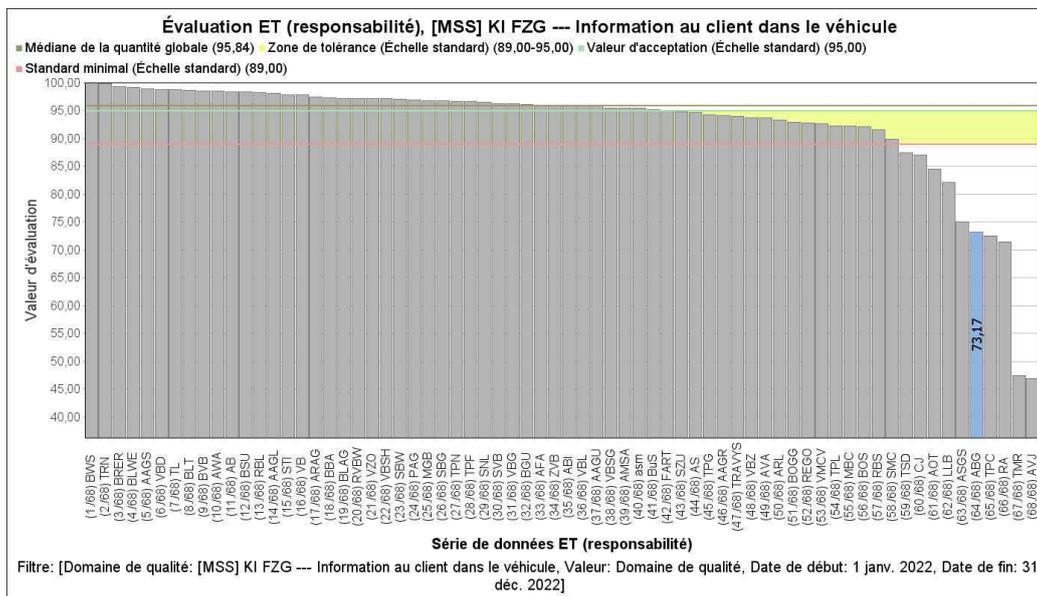
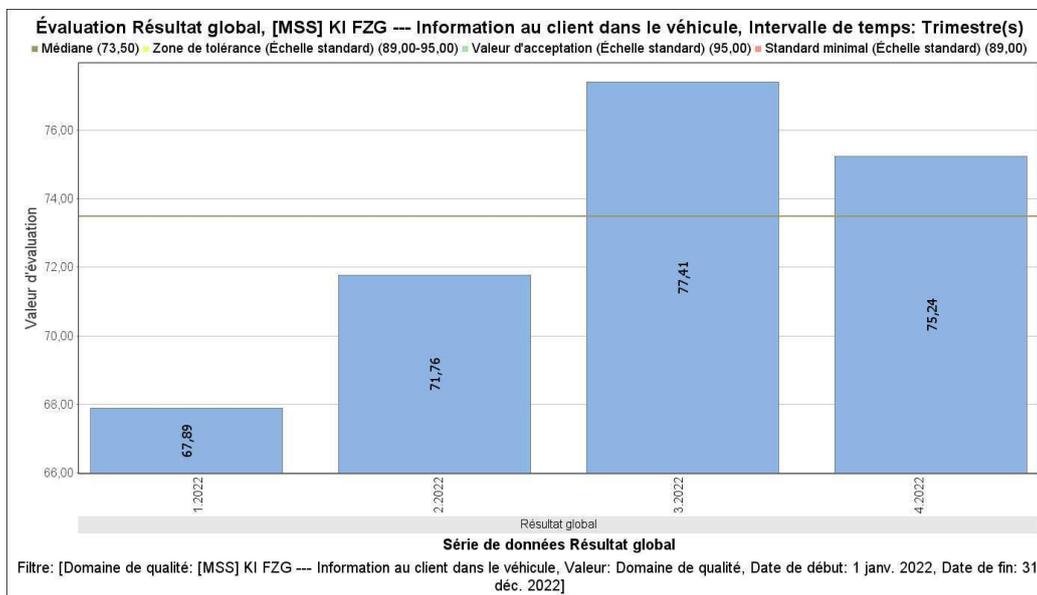


Champ de commentaire pour 5.1.4 (L'ET est obligée de saisir un commentaire (justification) si la valeur ET effective, pendant l'année sous revue, est inférieure au standard minimal)

Pas de commentaire de l'ET.

## 5.2 Information au client dans le véhicule (KI FZG)

ET	Standard minimal	Zone de tolérance	Valeur d'acceptation	Valeur ET pour l'année précédente 3	Valeur ET pour l'année précédente 2	Valeur ET pour l'année précédente 1	Nombre de mesures MSS	Valeur effective ET pour l'année sous revue	Tendance par rapport à l'année précédente
ABG	89,00	89,00 - 95,00	95,00				145	73,17	-



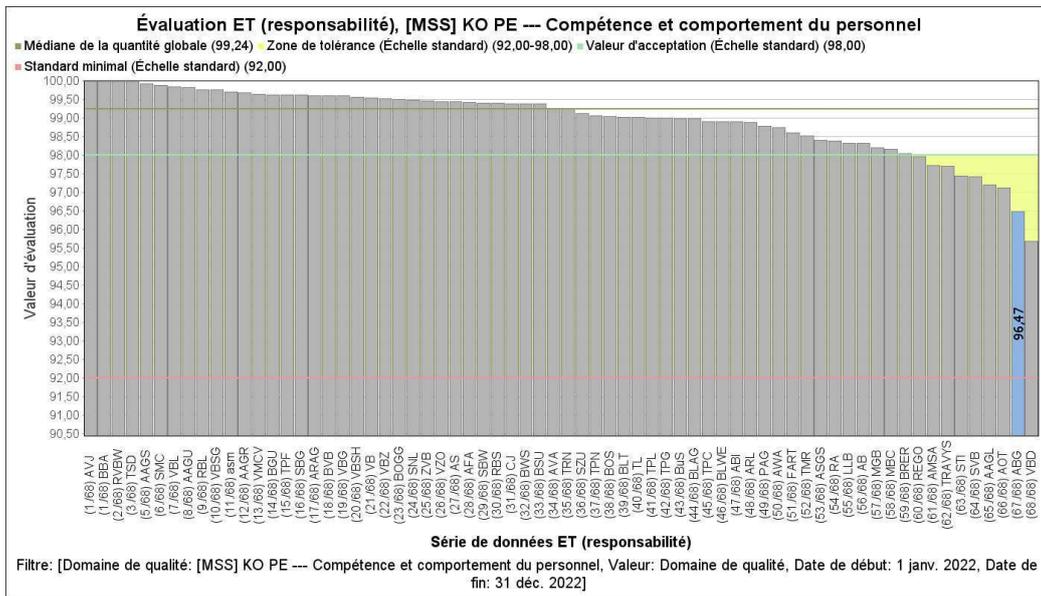
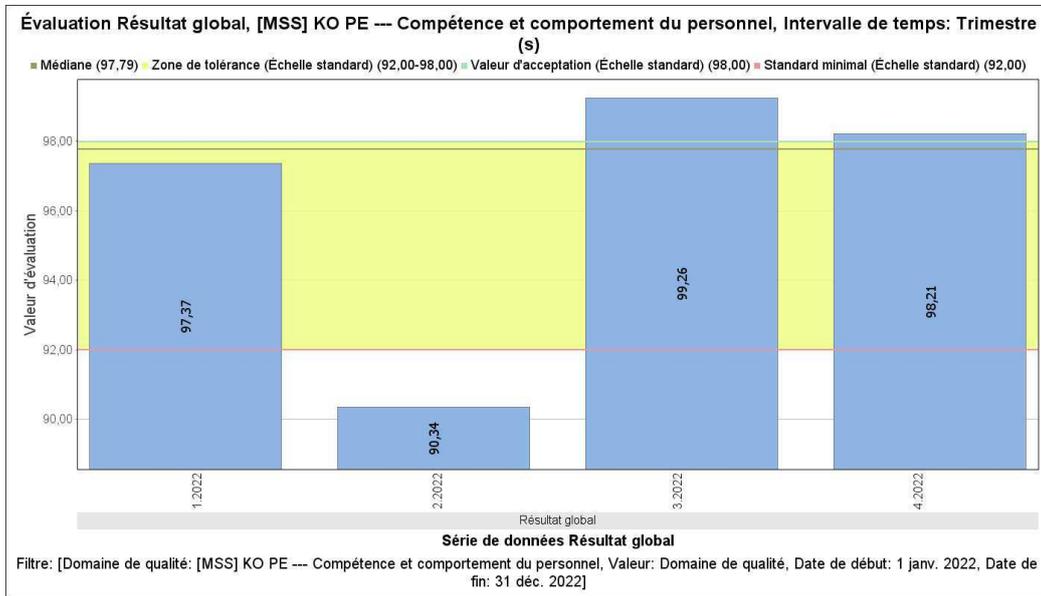
Champ de commentaire pour 5.2 (L'ET est obligée de saisir un commentaire (justification) si la valeur ET effective, pendant l'année sous revue, est inférieure au standard minimal)

L'affichage par écran et l'information sonore s'est fait depuis fin 2021 en plusieurs phases. Une première avec l'installation du matériel et une seconde avec la programmation des informations depuis les pupitres de ventes ( courant 2022)

Sur l'installation des écrans, elle est uniforme entre les bus , mais nous avons toujours une situation disparate entre les bus en ce qui concerne la qualité de diffusion des informations. Tous les véhicules ont les mêmes systèmes embarqués, mêmes fournisseurs, même intervenant, et malgré cela, des écrans qui ne diffusent pas ou que ponctuellement.

### 5.3 Compétence et comportement du personnel roulant (KO PE)

ET	Standard minimal	Zone de tolérance	Valeur d'acceptation	Valeur ET pour l'année précédente 3	Valeur ET pour l'année précédente 2	Valeur ET pour l'année précédente 1	Nombre de mesures MSS	Valeur effective ET pour l'année sous revue	Tendance par rapport à l'année précédente
ABG	92.00	92.00 - 98.00	98.00				145	96.47	-



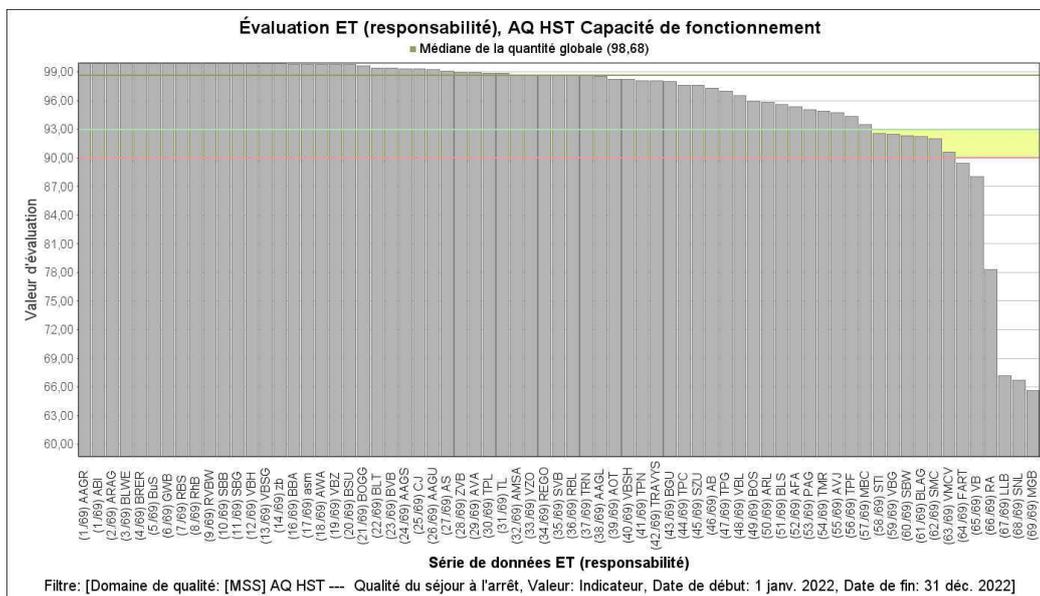
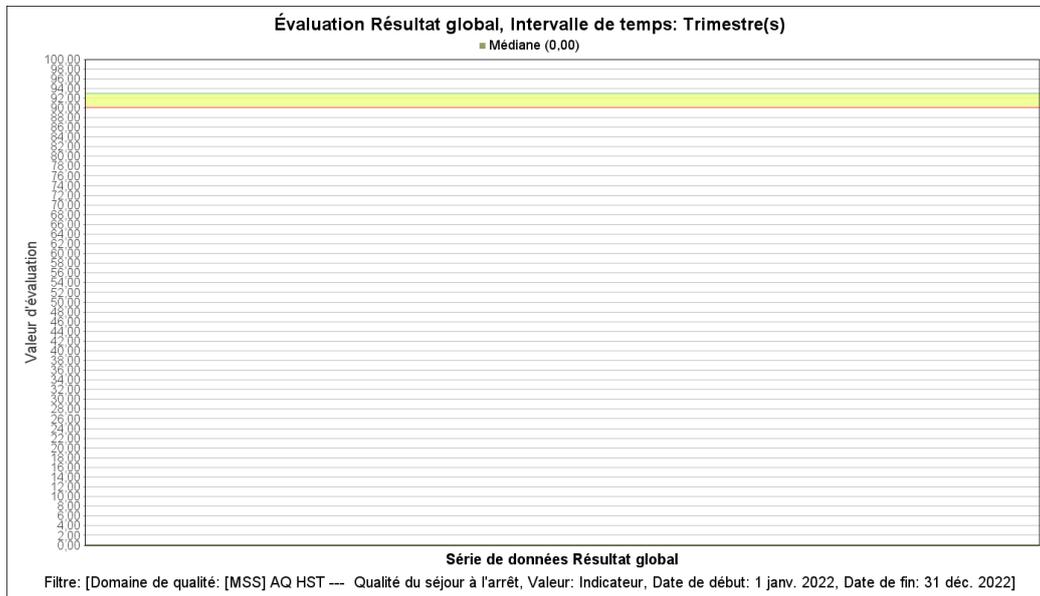
Champ de commentaire pour 5.3 (L'ET est obligée de saisir un commentaire (justification) si la valeur ET effective, pendant l'année sous revue, est inférieure au standard minimal)

Pas de commentaire de l'ET.

## 5.4 Qualité du séjour à l'arrêt (AQ HST)

### 5.4.1 AQ HST Capacité de fonctionnement

ET	Standard minimal	Zone de tolérance	Valeur d'acceptation	Valeur ET pour l'année précédente 3	Valeur ET pour l'année précédente 2	Valeur ET pour l'année précédente 1	Nombre de mesures MSS	Valeur effective ET pour l'année sous revue	Tendance par rapport à l'année précédente
ABG	90.00	90.00 - 93.00	93.00						-

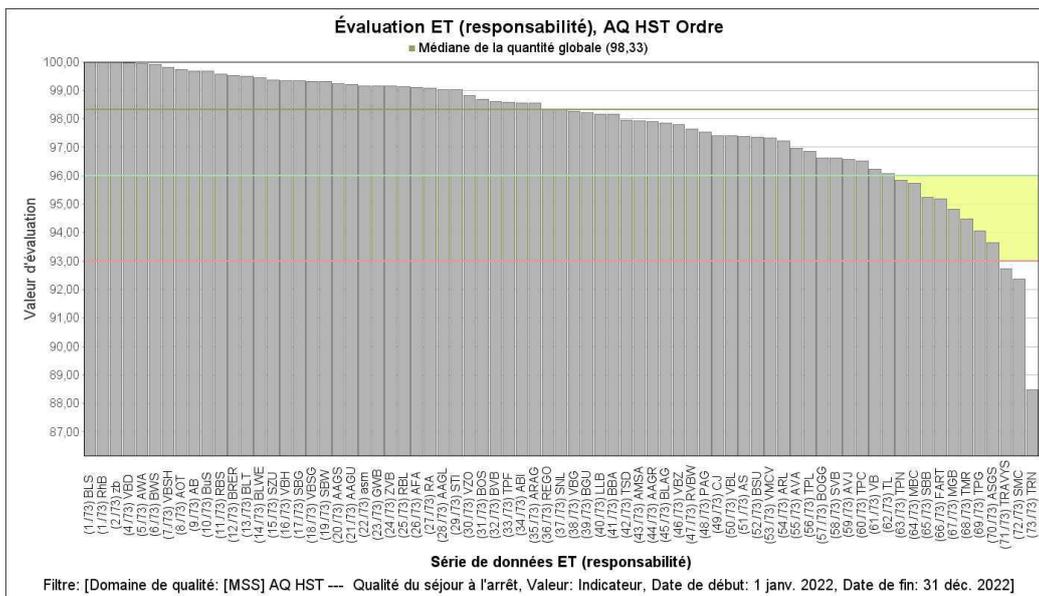
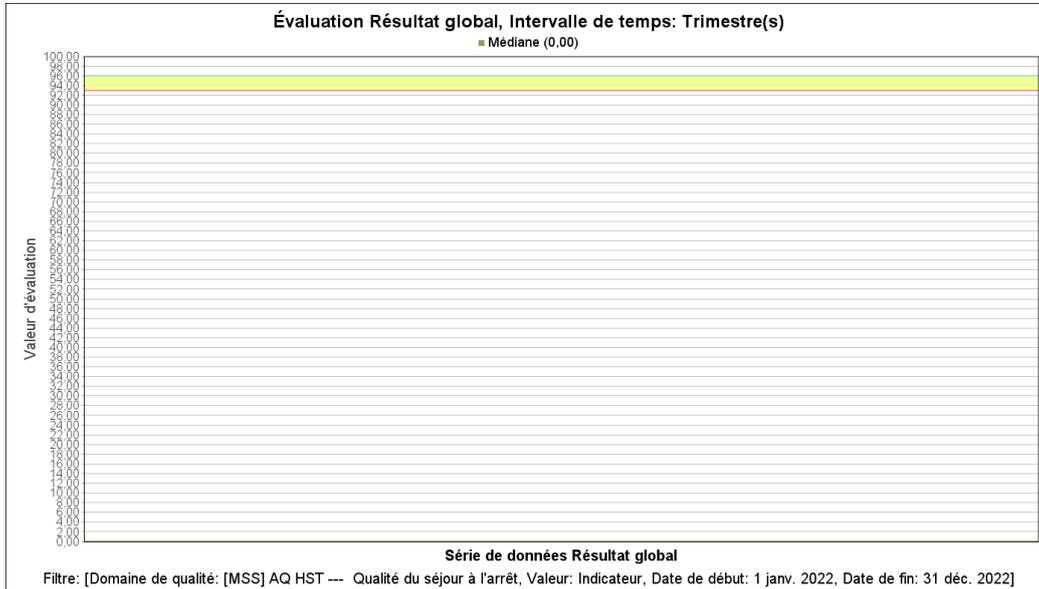


Champ de commentaire pour 5.4.1 (L'ET est obligée de saisir un commentaire (justification) si la valeur ET effective, pendant l'année sous revue, est inférieure au standard minimal)

Pas de commentaire de l'ET.

### 5.4.2 AQ HST Ordre

ET	Standard minimal	Zone de tolérance	Valeur d'acceptation	Valeur ET pour l'année précédente 3	Valeur ET pour l'année précédente 2	Valeur ET pour l'année précédente 1	Nombre de mesures MSS	Valeur effective ET pour l'année sous revue	Tendance par rapport à l'année précédente
ABG	93.00	93.00 - 96.00	96.00			50.00			-

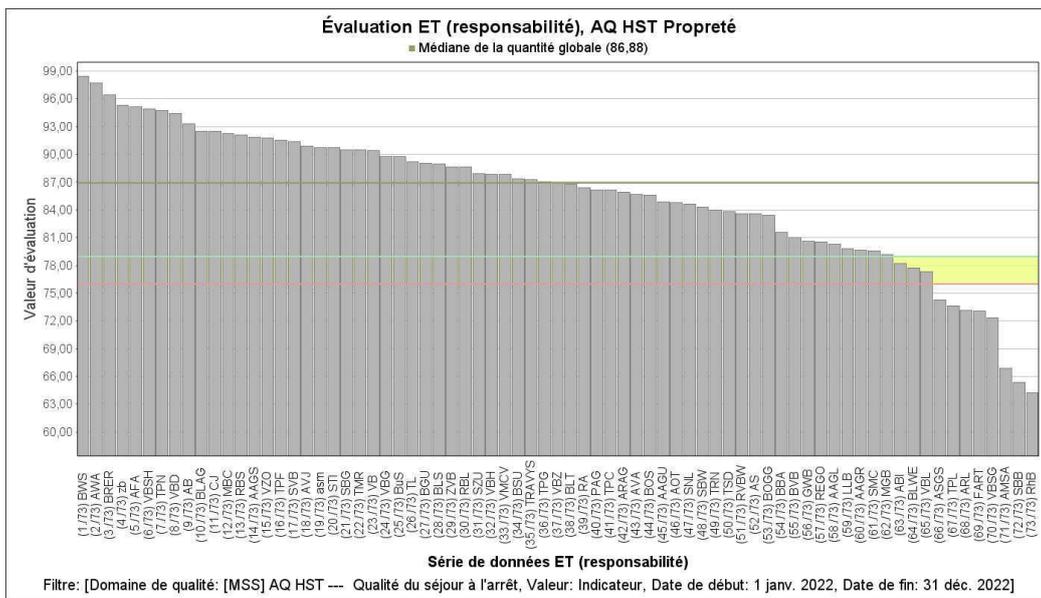
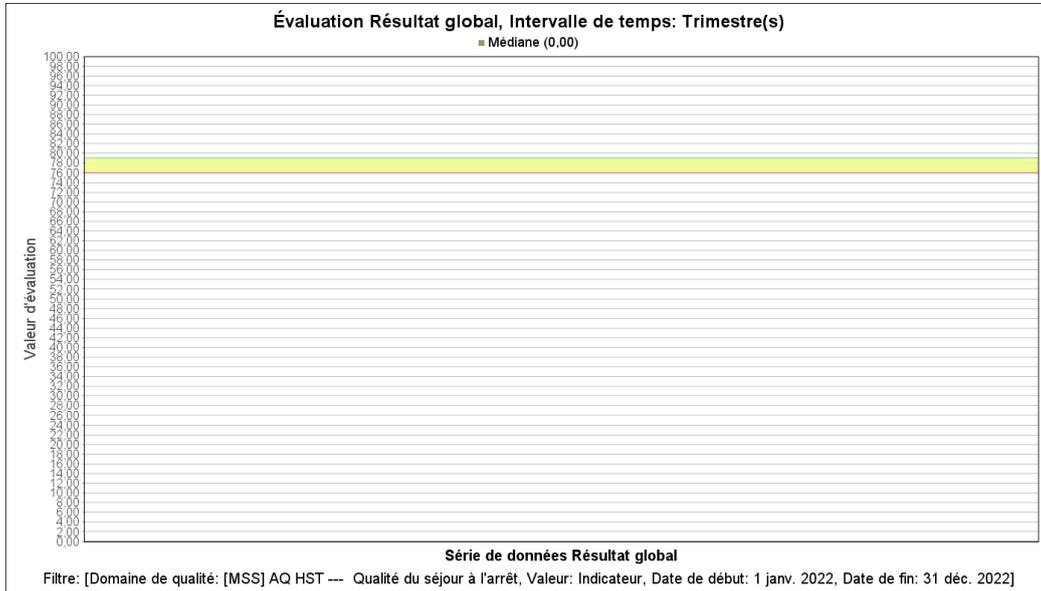


Champ de commentaire pour 5.4.2 (L'ET est obligée de saisir un commentaire (justification) si la valeur ET effective, pendant l'année sous revue, est inférieure au standard minimal)

Pas de commentaire de l'ET.

### 5.4.3 AQ HST Propreté

ET	Standard minimal	Zone de tolérance	Valeur d'acceptation	Valeur ET pour l'année précédente 3	Valeur ET pour l'année précédente 2	Valeur ET pour l'année précédente 1	Nombre de mesures MSS	Valeur effective ET pour l'année sous revue	Tendance par rapport à l'année précédente
ABG	76.00	76.00 - 79.00	79.00			67.78			-



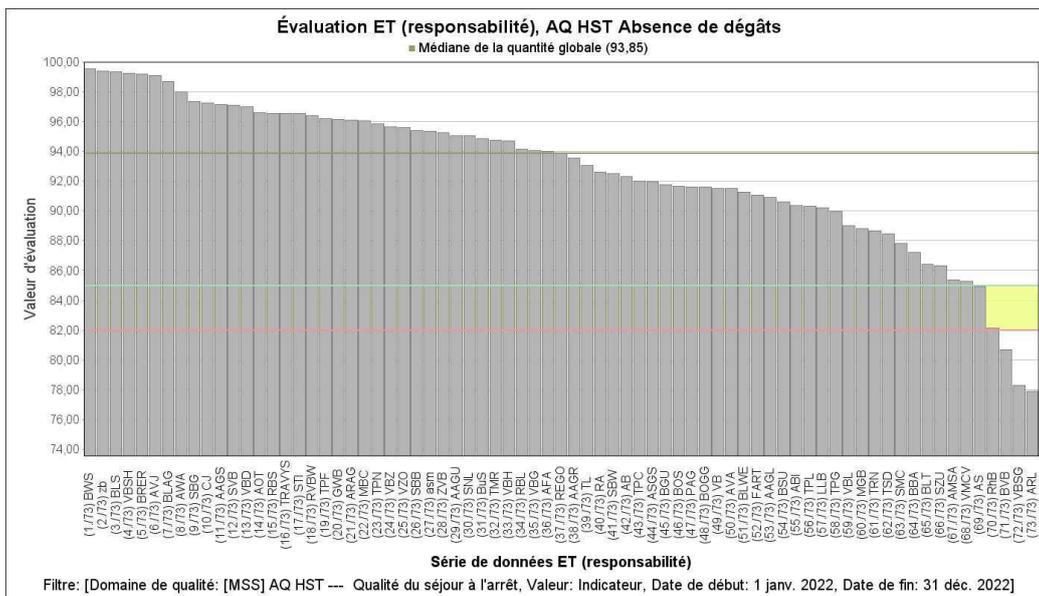
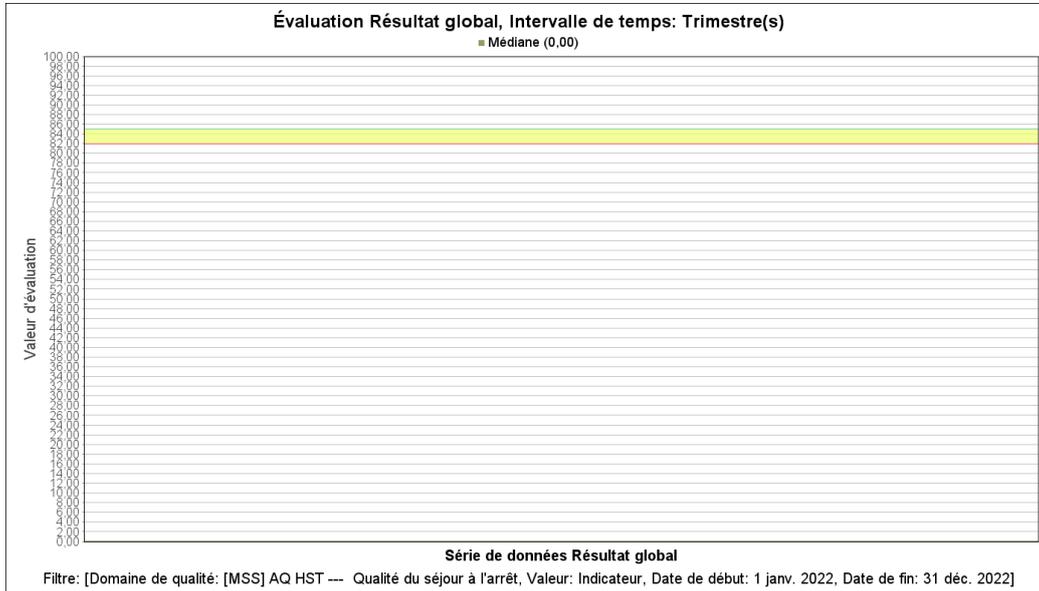
Champ de commentaire pour 5.4.3 (L'ET est obligée de saisir un commentaire (justification) si la valeur ET effective, pendant l'année sous revue, est inférieure au standard minimal)

Pas de commentaire de l'ET.



### 5.4.4 AQ HST Absence de dégâts

ET	Standard minimal	Zone de tolérance	Valeur d'acceptation	Valeur ET pour l'année précédente 3	Valeur ET pour l'année précédente 2	Valeur ET pour l'année précédente 1	Nombre de mesures MSS	Valeur effective ET pour l'année sous revue	Tendance par rapport à l'année précédente
ABG	82.00	82.00 - 85.00	85.00			96.79			-

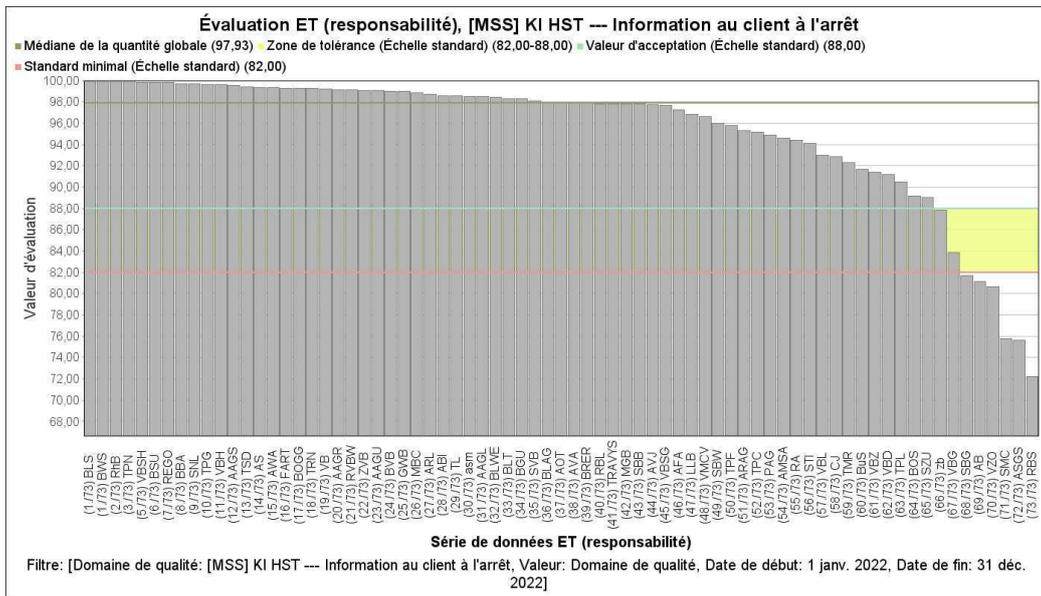
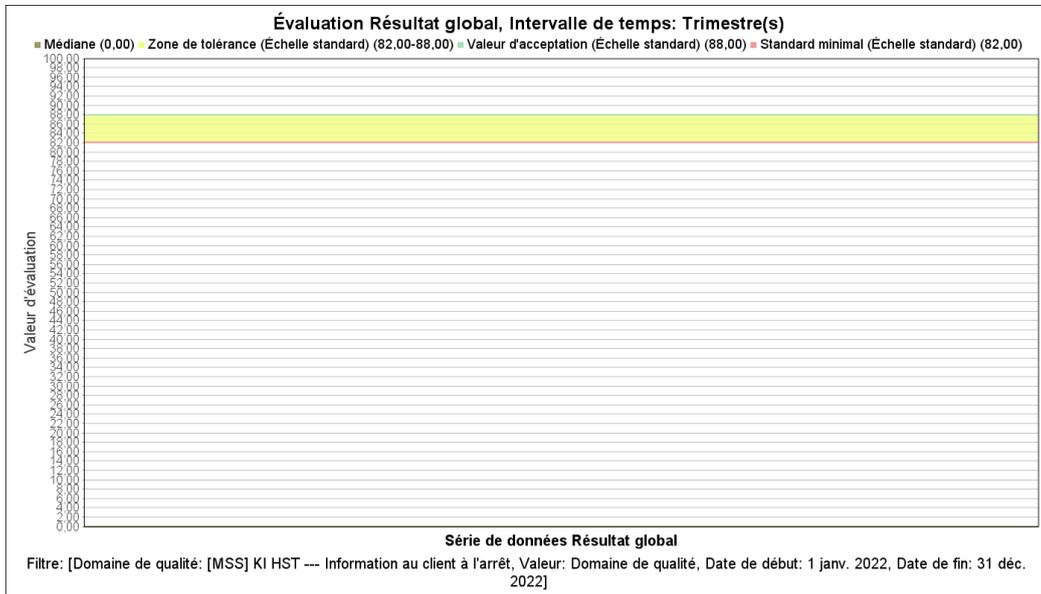


Champ de commentaire pour 5.4.4 (L'ET est obligée de saisir un commentaire (justification) si la valeur ET effective, pendant l'année sous revue, est inférieure au standard minimal)

Pas de commentaire de l'ET.

### 5.5 Information au client à l'arrêt (KI HST)

ET	Standard minimal	Zone de tolérance	Valeur d'acceptation	Valeur ET pour l'année précédente 3	Valeur ET pour l'année précédente 2	Valeur ET pour l'année précédente 1	Nombre de mesures MSS	Valeur effective ET pour l'année sous revue	Tendance par rapport à l'année précédente
ABG	82.00	82.00 - 88.00	88.00			58.75			-



Champ de commentaire pour 5.5 (L'ET est obligée de saisir un commentaire (justification) si la valeur ET effective, pendant l'année sous revue, est inférieure au standard minimal)

Pas de commentaire de l'ET.

## 6 Plan d'action de l'ET

Les mesures de l'ET, les estimations des coûts et les dates de mise en œuvre de ces mesures figurent dans le plan d'action. Celles-ci doivent être répertoriées individuellement et obligatoirement si la valeur ET effective pendant l'année sous revue est inférieure au standard minimal.

Chapitre	Sujet	Plan d'action: Mesure et explication sur l'estimation des coûts	Date de mise en œuvre proposée par l'ET	Estimation des coûts (CHF)
4.1	3. Ponctualité à l'arrivée toute la journée	Du fait de son exonération à fournir des données en temps réel, aucune mesure ne sont proposées		

## A Annexe : valeurs indicatives détaillées de la qualité de l'ET

### A.1 Mesure de la ponctualité DPM

#### A.1.1 Ponctualité à l'arrivée de l'ET (0 < 3 minutes de retard) toute la journée durant 12 mois (avec année précédente)



**Objectif** Aucune valeur mensuelle (degré de ponctualité en % lors de retards < 3 minutes) n'est inférieure au « standard minimal » de 89.0 %

Champ de commentaire pour A.1.1 (L'ET est libre d'inscrire un commentaire (justification) ou pas)

Pas de commentaire de l'ET.

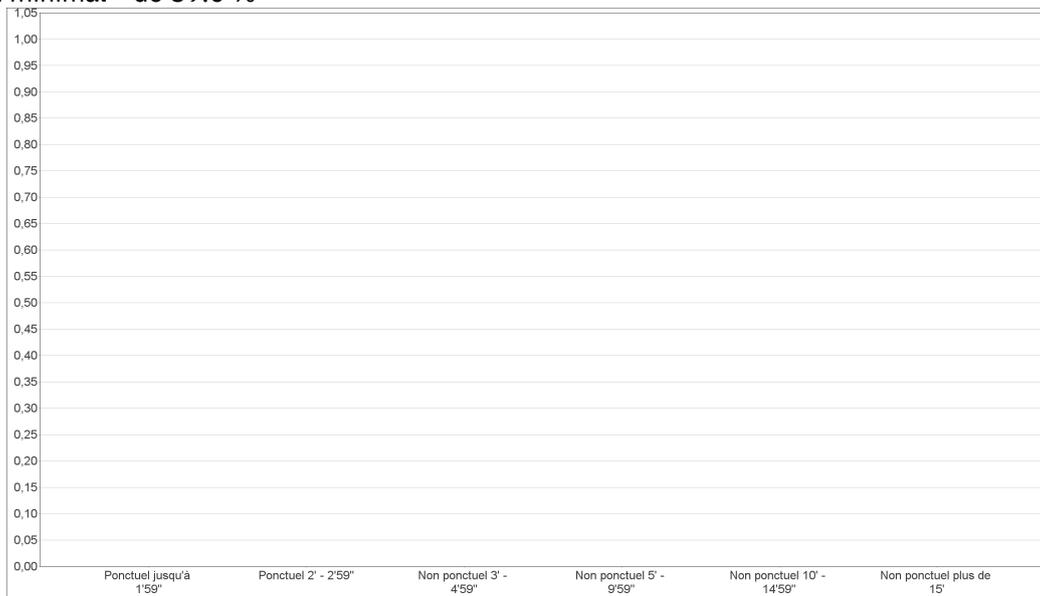


**A.1.2 Ponctualité à l'arrivée de l'ET . Présentation par minutes de retard**

Mois	Total des mesures	Ponctuel jusqu'à 1'59"	Ponctuel 2' - 2'59"	Non ponctuel 3' - 4'59"	Non ponctuel 5' - 9'59"	Non ponctuel 10' - 14'59"	Non ponctuel plus de 15'	Mesures ponctuelles (somme < 3 minutes)	Valeur ET effective: taux de ponctualité en %
janvier									
février									
mars									
avril									
mai									
juin									
juillet									
août									
septembre									
octobre									
novembre									
décembre									
Somme	0							0	-

Remarque : l'évaluation se réfère à tous les arrêts déterminants pour l'évaluation.

**Objectif** Aucune valeur mensuelle (degré de ponctualité en % lors de retards < 3 minutes) n'est inférieure au « standard minimal » de 89.0 %



Ponctuel jusqu'à 1'59"	Ponctuel 2' - 2'59"	Non ponctuel 3' - 4'59"	Non ponctuel 5' - 9'59"	Non ponctuel 10' - 14'59"	Non ponctuel plus de 15'
-%	-%	-%	-%	-%	-%

Champ de commentaire pour A.1.2 (L'ET est libre d'inscrire un commentaire (justification) ou pas)

Pas de commentaire de l'ET.

### A.1.3 Ponctualité à l'arrivée par ligne, (0 < 3 minutes de retard) toute la journée en comparaison pluri-annuelle

Ligne	Standard minimal	Zone de tolérance	Valeur d'acceptation	Valeur ET pour l'année précédente 3	Valeur ET pour l'année précédente 2	Valeur ET pour l'année précédente 1	Valeur effective ET pour l'année sous revue	Tendance par rapport à l'année précédente
-------	------------------	-------------------	----------------------	-------------------------------------	-------------------------------------	-------------------------------------	---	---

Champ de commentaire pour A.1.3 (L'ET est obligée de saisir un commentaire (justification) si la valeur ET effective, pendant l'année sous revue, est inférieure au standard minimal)

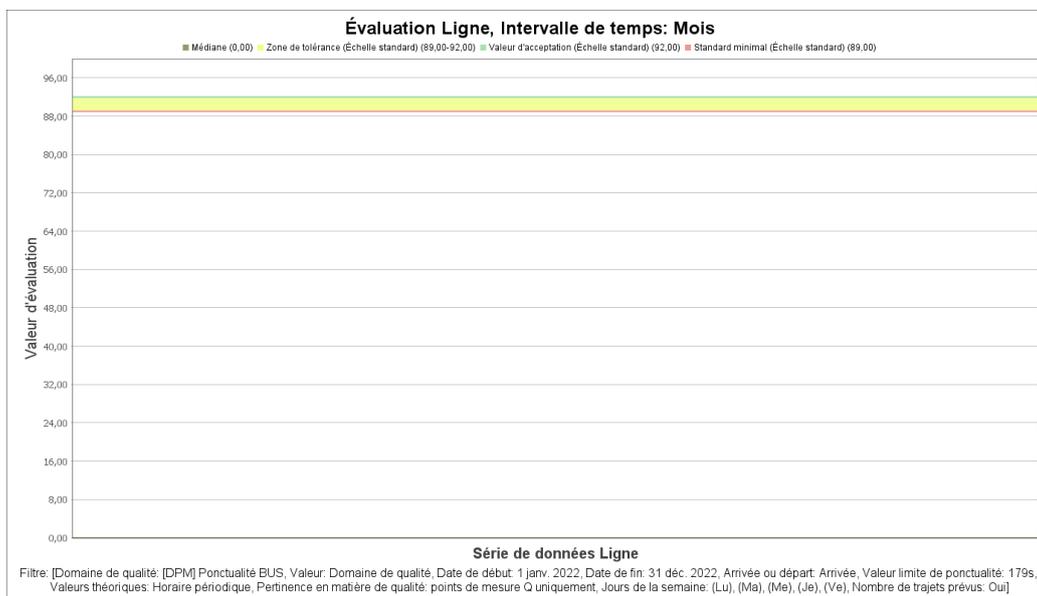
Pas de commentaire de l'ET.



**A.1.4 Ponctualité à l'arrivée par ligne, (0 < 3 minutes de retard) aux HDP le matin (06h30 - 09h00), toute l'année**

Ligne	Nombre de mesures	Nombre de trajets ponctuels	Standard minimal	Valeur d'acceptation	Valeur de ponctualité au cours de l'année précédente	Valeur de ponctualité au cours de l'année sous revue	Tendance par rapport à l'année précédente
-------	-------------------	-----------------------------	------------------	----------------------	--	--	---

**A.1.5 Ponctualité à l'arrivée par ligne, (0 < 3 minutes de retard) aux HDP le matin (06h30 - 09h00), par mois**



Champ de commentaire pour A.1.4 (L'ET est libre d'inscrire un commentaire (justification) ou pas)

Pas de commentaire de l'ET.

**A.1.6 Ponctualité à l'arrivée par ligne, (0 < 3 minutes de retard) aux HDP le soir (16h00 - 19h00) , toute l'année**

Ligne	Nombre de mesures	Nombre de trajets ponctuels	Standard minimal	Valeur d'acceptation	Valeur de ponctualité au cours de l'année précédente	Valeur de ponctualité au cours de l'année sous revue	Tendance par rapport à l'année précédente
-------	-------------------	-----------------------------	------------------	----------------------	--	--	---

**A.1.7 Ponctualité à l'arrivée par ligne, (0 < 3 minutes de retard) aux HDP le soir (16h00 - 19h00) , par mois**



Champ de commentaire pour A.1.6 (L'ET est libre d'inscrire un commentaire (justification) ou pas)

Pas de commentaire de l'ET.

### A.1.8 Arrêts des ET aux valeurs de ponctualité les plus basses (0 < 3 minutes de retard)

Le tableau suivant indique les arrêts pertinents pour l'évaluation (max. 25 HST par ET) qui présentent les valeurs de ponctualité les plus basses (retard > 3 minutes).

Numéro DiDok	Nom des arrêts selon la liste DiDok	Nombre de mesures	Nombre de trajets ponctuels	Standard minimal	Zone de tolérance	Valeur d'acceptation	Valeur ET pour l'année précédente 1	Valeur effective ET pour l'année sous revue	Tendance par rapport à l'année précédente
--------------	-------------------------------------	-------------------	-----------------------------	------------------	-------------------	----------------------	-------------------------------------	---	---

Champ de commentaire pour A.1.8 (L'ET est libre d'inscrire un commentaire (justification) ou pas)

Pas de commentaire de l'ET.

## A.2 AQ BUS Sous-indicateurs présentant une « valeur insuffisante » (valeurs inférieures au standard minimal)

Sous-indicateur	Nombre de mesures	Standard minimal	Zone de tolérance	Valeur d'acceptation	Valeur ET pour l'année précédente 2	Valeur ET pour l'année précédente 1	Valeur effective ET pour l'année sous revue	Tendance par rapport à l'année précédente
AQ BUS - Propreté enveloppe extérieure	145	92.00	92.00 - 95.00	95.00			72.24	-
AQ BUS – Propreté murs / portes de séparation en verre, fenêtre	141	92.00	92.00 - 95.00	95.00			91.84	-

Champ de commentaire pour A.2 (L'ET est libre d'inscrire un commentaire (justification) ou pas)

Pas de commentaire de l'ET.

## A.3 KI FZG: Sous-indicateurs présentant une « valeur insuffisante » (valeurs inférieures au standard minimal)

Sous-indicateur	Nombre de mesures	Standard minimal	Zone de tolérance	Valeur d'acceptation	Valeur ET pour l'année précédente 2	Valeur ET pour l'année précédente 1	Valeur effective ET pour l'année sous revue	Tendance par rapport à l'année précédente
KI FZG - Fonction affichage prochain arrêt	143	89.00	89.00 - 95.00	95.00			68.53	-
KI FZG – Fonction affichage terminus de la ligne	143	89.00	89.00 - 95.00	95.00			68.53	-
KI FZG – Fonction annonce terminus de la ligne	9	89.00	89.00 - 95.00	95.00			88.89	-
KI FZG – Fonction annonce prochain arrêt	145	89.00	89.00 - 95.00	95.00			66.21	-
KI FZG - Fonction affichage thermomètre de la ligne	145	89.00	89.00 - 95.00	95.00			67.59	-

Champ de commentaire pour A.3 (L'ET est libre d'inscrire un commentaire (justification) ou pas)

Pas de commentaire de l'ET.

## A.4 KO PE: Sous-indicateurs présentant une « valeur insuffisante » (valeurs inférieures au standard minimal)

Sous-indicateur	Nombre de mesures	Standard minimal	Zone de tolérance	Valeur d'acceptation	Valeur ET pour l'année précédente 2	Valeur ET pour l'année précédente 1	Valeur effective ET pour l'année sous revue	Tendance par rapport à l'année précédente
KO PE - vente de billets durant le trajet	121	92.00	92.00 - 98.00	98.00			90.08	-
KO PE - Présence au point de départ	55	92.00	92.00 - 98.00	98.00			90.91	-

Champ de commentaire pour A.4 (L'ET est libre d'inscrire un commentaire (justification) ou pas)

Pas de commentaire de l'ET.

## A.5 Valeurs MSS pour le domaine de qualité « Véhicule » par faisceaux de lignes

Faisceau de lignes	Indicateur	Standard minimal	Zone de tolérance	Valeur d'acceptation	Valeur ET pour l'année précédente 3	Valeur ET pour l'année précédente 2	Valeur ET pour l'année précédente 1	Valeur effective ET pour l'année sous revue	Tendance par rapport à l'année précédente
ABG BusÜ 1	AQ BUS Capacité de fonctionnement	93.00	93.00 - 96.00	96.00				100.00	-
	AQ BUS Ordre	95.00	95.00 - 98.00	98.00				99.70	-
	AQ BUS Propreté	92.00	92.00 - 95.00	95.00				97.76	-
	AQ BUS Absence de dégâts	94.00	94.00 - 97.00	97.00				99.70	-
	KO PE Comportement	92.00	92.00 - 98.00	98.00				96.47	-
	KI FZG Capacité de fonctionnement	89.00	89.00 - 95.00	95.00				73.17	-

Champ de commentaire pour A.5 (L'ET est libre d'inscrire un commentaire (justification) ou pas)

Pas de commentaire de l'ET.

## A.6 Information des voyageurs dans le véhicule en cas de panne

Les situations pour lesquelles les clients-tests évaluent les informations fournies aux voyageurs en cas de panne sont décrites dans le document « Directives d'évaluation des mesures MSS » ; cf. Q.Daba BAV.

Perturbation dans le véhicule	Nombre total de saisies par le client-test	Part en %	Répartition du nombre de saisies par type de perturbation	Aucune opération des stations Nombre d'indications	Redirection / retourne-ment pré-maturé Nombre d'indications	Arrêt non programmé Nombre d'indications	Arrivée retardée à la gare de destination Nombre d'indications	Départ retardé à la gare de départ Nombre d'indications
Perturbation OUI	47			0	0	1	7	38
Perturbation NON	104							
L'information aux clients est fournie	0	0,00%	-> dont ->	0	0	0	0	0
Information non fournie aux clients	46	97,87%	-> dont ->	0	0	1	7	38
STFZG Type d'information	0							
Acoustique	0	-%	-> dont ->	0	0	0	0	0
Optique	0	-%	-> dont ->	0	0	0	0	0
Acoustique et optique	0	-%	-> dont ->	0	0	0	0	0
STFZG Temps de première information	0							
> 9 min APRÈS le départ	0		-> dont ->					0
> 9 min APRÈS l'arrêt	0		-> dont ->			0		
> 9 min APRÈS la déviation	0		-> dont ->		0			
> 9 min AVANT l'arrivée	0		-> dont ->				0	
> 3 min APRÈS l'arrivée	0		-> dont ->				0	
4 - 9 min APRÈS le départ	0		-> dont ->					0
4 - 9 min APRÈS la déviation	0		-> dont ->		0			
4 - 9 min APRÈS l'arrêt	0		-> dont ->			0		
3 - 9 min APRÈS l'arrivée	0		-> dont ->				0	
0 - 4 min AVANT la déviation	0		-> dont ->		0			
0 - 4 min AVANT le départ	0		-> dont ->					0
0 - 4 min APRÈS la déviation	0		-> dont ->		0			
0 - 4 min APRÈS le départ	0		-> dont ->					0
0 - 4 min APRÈS l'arrêt	0		-> dont ->			0		
0 - 3 min AVANT l'arrivée	0		-> dont ->				0	
0 - 3 min APRÈS l'arrivée	0		-> dont ->				0	
STFZG Raison du perturbation	0							
Pas de désignation	0		-> dont ->	0	0	0	0	0
Chantier	0		-> dont ->	0	0	0	0	
Défaut sur un autre véhicule	0		-> dont ->				0	
Accident personnel	0		-> dont ->	0	0			
Interruption de la piste	0		-> dont ->	0	0	0	0	
Problème technique sur le véhicule	0		-> dont ->		0	0	0	0
STFZG Assistance à la clientèle	0							
Alternative commandée	0		-> dont ->	0	0		0	
Aucune alternative proposée	0		-> dont ->	0	0		0	
STFZG Résultat du retard	0							
Connexion atteinte	0		-> dont ->				0	
Connexion manquée	0		-> dont ->				0	
STFZG Valeur des informations	0							
Informations utiles	0	-%	-> dont ->	0	0	0	0	0
Informations non utiles	0	-%	-> dont ->	0	0	0	0	0

Champ de commentaire pour A.6 (L'ET est libre d'inscrire un commentaire (justification) ou pas)

Pas de commentaire de l'ET.

## A.7 Valeurs MSS pour les arrêts les plus souvent recensés pendant l'année sous revue

Numéro DiDok	Nom des arrêts selon la liste DiDok	[MSS] AQ HST --- Qualité du séjour à l'arrêt					[MSS] KI HST --- Information au client à l'arrêt				
		Nombre de mesures	Valeur d'acceptation	Valeur de l'année précédente 1	Valeur effective pour l'année sous revue	Tendance par rapport à l'année précédente	Nombre de mesures	Valeur d'acceptation	Valeur de l'année précédente 1	Valeur effective pour l'année sous revue	Tendance par rapport à l'année précédente

Le tableau énumère par défaut les valeurs d'au plus 20 arrêts HST déterminants pour l'évaluation. Les arrêts sont indiqués dans l'ordre décroissant du nombre de recensements. L'OFT est conscient que les valeurs effectives pour les arrêts ayant fait l'objet de peu de mesures ne sont pas représentatives. Au total, les valeurs isolées restent toutefois d'intérêt et présentent une certaine pertinence.

Champ de commentaire pour A.7 (L'ET est libre d'inscrire un commentaire (justification) ou pas)

Pas de commentaire de l'ET.

### A.8 AQ HST: Sous-indicateurs présentant une « valeur insuffisante » (valeurs inférieures au standard minimal)

Sous-indicateur	Nombre de mesures	Standard minimal	Zone de tolérance	Valeur d'acceptation	Valeur ET pour l'année précédente 2	Valeur ET pour l'année précédente 1	Valeur effective ET pour l'année sous revue	Tendance par rapport à l'année précédente
-----------------	-------------------	------------------	-------------------	----------------------	-------------------------------------	-------------------------------------	---	---

Champ de commentaire pour A.8 (L'ET est libre d'inscrire un commentaire (justification) ou pas)

Pas de commentaire de l'ET.

### A.9 KI HST: Sous-indicateurs présentant une « valeur insuffisante » (valeurs inférieures au standard minimal)

Sous-indicateur	Nombre de mesures	Standard minimal	Zone de tolérance	Valeur d'acceptation	Valeur ET pour l'année précédente 2	Valeur ET pour l'année précédente 1	Valeur effective ET pour l'année sous revue	Tendance par rapport à l'année précédente
-----------------	-------------------	------------------	-------------------	----------------------	-------------------------------------	-------------------------------------	---	---

Champ de commentaire pour A.9 (L'ET est libre d'inscrire un commentaire (justification) ou pas)

Pas de commentaire de l'ET.

## A.10 Information des voyageurs aux arrêts en cas de panne

Les situations pour lesquelles les clients-tests évaluent les informations fournies aux voyageurs en cas de panne sont décrites dans le document « Directives d'évaluation des mesures MSS » ; cf. Q.Daba BAV.

Perturbation à l'arrêt	Nombre total de saisies par le client-test	Part en %	Répartition du nombre de saisies par type de perturbation	Pas d'opération depuis les stations Nombre d'indications	Trafic de remplacement Nombre d'indications	Changement de voie / changement de bord de départ Nombre d'indications	Départ matinal à la gare de départ Nombre d'indications	Arrivée retardée à la gare de départ Nombre d'indications	Panne / Panne partielle Nombre d'indications
Perturbation OUI	0			0	0	0	0	0	0
Perturbation NON	0								
L'information aux clients est fournie	0	-%	-> dont ->	0	0	0		0	0
Information non fournie aux clients	0	-%	-> dont ->	0	0	0		0	0
STHST Type d'information	0								
Acoustique	0	-%	-> dont ->	0	0	0		0	0
Optique	0	-%	-> dont ->	0	0	0		0	0
Acoustique et optique	0	-%	-> dont ->	0	0	0		0	0
STHST Temps de première information	0								
> 9 min APRÈS le départ	0		-> dont ->					0	0
4 - 9 min APRÈS le départ	0		-> dont ->	0				0	0
0 - 4 min APRÈS le départ	0		-> dont ->	0				0	0
0 - 4 min AVANT le départ	0		-> dont ->	0	0	0		0	0
4 - 9 min AVANT le départ	0		-> dont ->		0	0			
0 à 10 secondes AVANT le départ	0		-> dont ->				0		
11 à 30 secondes AVANT le départ	0		-> dont ->				0		
31 - 60 secondes AVANT le départ	0		-> dont ->				0		
> 60 secondes AVANT le départ	0		-> dont ->				0		
STHST Raison du perturbation	0								
Pas de désignation	0		-> dont ->	0				0	0
Chantier	0		-> dont ->	0					0
Défaut sur un autre véhicule	0		-> dont ->					0	
Accident personnel	0		-> dont ->	0					0
Interruption de la ligne	0		-> dont ->	0					0
Problème technique sur le véhicule	0		-> dont ->	0				0	0
STHST Assistance à la clientèle	0								
Alternative proposée	0		-> dont ->	0					0
Aucune alternative proposée	0		-> dont ->	0					0
STHST Valeur des informations	0								
Informations utiles	0	-%	-> dont ->	0	0	0		0	0
Informations non utiles	0	-%	-> dont ->	0	0	0		0	0

Champ de commentaire pour A.10 (L'ET est libre d'inscrire un commentaire (justification) ou pas)

Pas de commentaire de l'ET.

## B Vue d'ensemble des indicateurs de mesure MSS et pondération

Domaine de qualité	Pond. (fixe)	Indicateur	Pond. (fixe)	Sous-indicateur	Pond. (variable)	
[MSS] AQ BUS --- Qualité du séjour dans le bus	25.00%	AQ BUS Capacité de fonctionnement	26.00%	AQ BUS – Fonction porte incluant les boutons	5.282%	
				AQ BUS - Fonction éclairage dans l'obscurité	0.823%	
				AQ BUS - Fonction distributeur de billets	9.054%	
				AQ BUS - Fonction borne de compostage	4.527%	
		AQ BUS Ordre	22.00%		AQ BUS – Ordre sol	7.402%
					AQ BUS - Ordre poubelle	6.258%
					AQ BUS - Ordre sièges	41.153%
					AQ BUS – Ordre tables	9.054%
		AQ BUS Propreté	35.00%		AQ BUS - Propreté enveloppe extérieure	1.761%
					AQ BUS – Propreté barres de maintien	6.355%
					AQ BUS – Propreté sol	7.402%
					AQ BUS – Propreté murs, plafond	3.395%
					AQ BUS – propreté poubelle	6.258%
					AQ BUS – Propreté murs / portes de séparation en verre, fenêtre	4.938%
					AQ BUS – Propreté sièges	41.153%
					AQ BUS - Propreté tables	9.054%
		AQ BUS Absence de dégâts	17.00%		AQ BUS – Dégât enveloppe extérieure	1.761%
					AQ BUS – Dégât barres de maintien	6.355%
					AQ BUS – Dégât sol	7.402%
					AQ BUS – Dégâts murs, plafond	3.395%
AQ BUS - Dégât poubelle	6.258%					
AQ BUS – Dégât murs / portes de séparation en verre, fenêtres	4.938%					
AQ BUS - Dommage sièges	41.153%					
AQ BUS - Dégât tables	9.054%					
AQ BUS - Dégât distributeur de billets	9.054%					
AQ BUS – Dégât borne de compostage	4.527%					
[MSS] KO PE --- Com- pétence et comporte- ment du personnel	10.00%	KO PE Comportement	100.00%	KO PE - Respect des arrêts sur demande	14.286%	
				KO PE - Pas d'utilisation de téléphone portable	14.286%	
				KO PE - vente de billets durant le trajet	14.286%	
				KO PE - Présence au point de départ	14.286%	
				KO PE - Salutations aux passagers	14.286%	
				KO PE - Réponses aux questions	14.286%	
				KO PE - Maîtrise de la langue nationale	14.286%	
				[MSS] KI FZG --- In- formation au client dans le véhicule	15.00%	KI FZG Capacité de fonctionnement
KI FZG - Fonction affichage prochain arrêt	16.667%					
KI FZG – Fonction affichage terminus de la ligne	16.667%					
KI FZG – Fonction annonce terminus de la ligne	16.667%					
KI FZG – Fonction annonce prochain arrêt	16.667%					
KI FZG - Fonction affichage thermomètre de la ligne	16.667%					
[DPM] Ponctualité	50.00%					

Domaine de qualité	Pond. (fixe)	Indicateur	Pond. (fixe)	Sous-indicateur	Pond. (variable)		
[MSS] AQ HST --- Qualité du séjour à l'arrêt	60.00%	AQ HST Propreté	28.00%	AQ HST – Propreté sièges	14.460%		
				AQ HST - Propreté sol	12.050%		
				AQ HST - Propreté vitres salles d'attente	6.824%		
				AQ HST - propreté murs / colonnes / salle d'attente	6.824%		
				AQ HST - Propreté des autres murs / colonnes gare	10.845%		
				AQ HST - Propreté poubelles	9.640%		
				AQ HST – Propreté distributeur de billets	12.050%		
				AQ HST – Propreté borne de compostage	6.025%		
				AQ HST – Propreté ascenseur	9.640%		
				AQ HST – Propreté sol salle d'attente	6.824%		
				AQ HST – Propreté autres objets appartenant à l'ET	1.205%		
				AQ HST – Propreté autres objets étrangers à l'ET	1.205%		
		AQ HST Absence de dégâts	9.00%			AQ HST – Dégât sièges	14.460%
						AQ HST - Dégât vitres salle d'attente	6.824%
						AQ HST - Dégât murs / colonnes salle d'attente	6.824%
						AQ HST – Dégât murs / colonnes abris	10.845%
						AQ HST – Dégât poubelles	9.640%
						AQ HST – Dégât distributeur de billets	12.050%
						AQ HST – Dégât borne de compostage	6.025%
						AQ HST – Dégât ascenseur	9.640%
						AQ HST – Dégât autres objets appartenant à l'ET	1.205%
						AQ HST – Dégât autres objets étrangers à l'ET	1.205%
		AQ HST Capacité de fonctionnement	42.50%			AQ HST - Fonction éclairage dans l'obscurité	2.410%
						AQ HST - Fonction distributeur de billets	12.050%
						AQ HST – Fonction borne de compostage	6.025%
						AQ HST – Fonction ascenseur	9.640%
		AQ HST Ordre	20.50%			AQ HST - Ordre sièges	14.460%
						AQ HST - Ordre sol	12.050%
AQ HST – Ordre poubelles	9.640%						
AQ HST – Ordre ascenseur	9.640%						
AQ HST – Ordre sol salle d'attente	6.824%						
AQ HST – Ordre autres objets étrangers à l'ET	1.205%						
[MSS] KI HST --- In-formation au client à l'arrêt	40.00%	KI HST Capacité de fonctionnement	100.00%	KI HST – Fonction plan du réseau des lignes	14.286%		
				KI HST - Fonction plan de la zone tarifaire	14.286%		
				KI HST – Fonction affiche horaire	14.286%		
				KI HST – Fonction affiche horaire QR-Code	14.286%		
				KI HST – Fonction adresse de contact / numéro de téléphone	14.286%		
				KI HST – Fonction affichage de départ	14.286%		
				KI HST – Fonction acoustique	14.286%		

**Explication du Forfait et répartition Mobilis + principe de versement et contribution aux indemnités de ventes**

**Répartition Mobilis:**

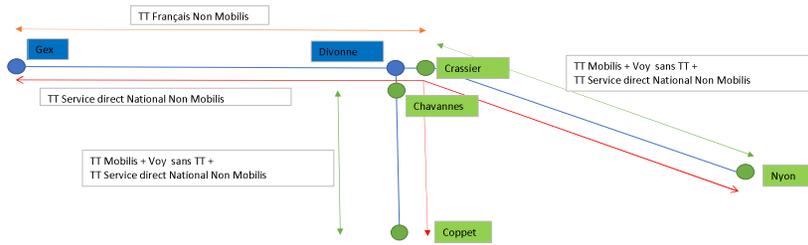
La répartition des recettes Mobilis est une répartition en fonction des voyageurs et voyageurs KM dans 8 pots de titres de transports principaux et deux pots secondaires

Seuls les voyageurs circulant avec un titre de transport Mobilis sont pris en compte, les voyageurs avec un titre du Service Direct National (par exemple Chavannes-de-Bogis => Genève ou abonnement Général) ou les voyageurs sans titres de transports valables ne sont pas pris en compte

Les voyageurs avec un titre de transport Mobilis sont déterminés sur la base de l'enquête de profil 2022 pour les 2 lignes ABG.

Seuls les voyageurs Totaux à l'intérieur du périmètre Mobilis sont considérés. C'est sur ces voyageurs que l'on applique les profils.

Pour déterminer ces voyageurs, en direction de Coppet et Nyon, les voyageurs sur le premier arrêt Mobilis sont pris en compte, dans le sens contraire il s'agit des voyageurs monté et descendus et à bord jusqu'au dernier arrêt Mobilis.



**Part de Voyageurs Mobilis:**

Tronçon Chavannes - Coppet => part de voyageurs Mobilis 46.47%

Tronçon Crassier - Nyon => part de voyageurs Mobilis 60.97%

Les lignes ABG appliquent le profil ABG 2022

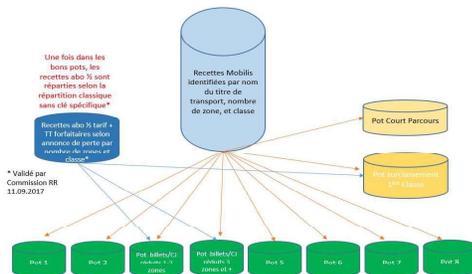
	Mobilis		total	
	V	VKM	V	VKM
Total Mobilis				
	23,54%			
Ligne 814	48 407	170 772	205 639	725 456
			0	0
	73,64%			
Ligne 818	6 438	40 800	27 349	173 322
			0	0

Avec la disparition d'Unireso régional en 2020, les voyageurs Unireso doivent désormais voyager avec un titre de transport du Service direct national

**Pots de titres de transport Mobilis:**

Les recettes Mobilis vendues par les entreprises ne sont pas acquies à celles-ci, elles sont attribuées aux différents pots de titres de transports Mobilis. Il est à noter que les recettes liées aux pertes de l'abonnement demi-tarif sont directement intégrées aux pots billets réduits. (billet qui génèrent les pertes demi-tarif)

**Les recettes Mobilis pour la nouvelle clé**



**Les 8 pots de la répartition Mobilis**

4 pots de titres de transport  
 Pour tenir compte de la spécificité des clients  
 sur certaines lignes



2 pots de distances  
 Pour tenir compte des trajets urbains court et des trajets régionaux plus long

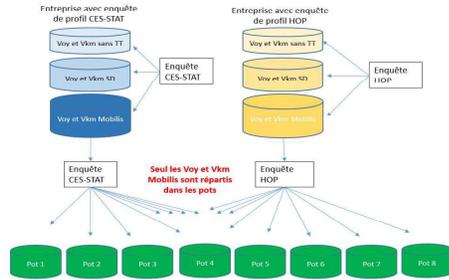
Billets/cartes journalières 1/1 1-2 zones	Billets/cartes journalières 1/2 1-2 zones	Abonnements Adultes/seniors /transmissible 1-2 zones	Abonnements Juniors 1-2 zones
Billets/cartes journalières 1/1 3 zones et +	Billets/cartes journalières 1/2 3 zones et +	Abonnements Adultes/seniors /transmissible 3 zones et +	Abonnements Juniors 3 zones et +

Les recettes présent en compte sont de CHF 246'343'551 pour les 8 pots principaux, les recettes pour les pots "court parcours" et "Surclassement 1ère classe" ne sont pas prises en compte car elles ne concernent pas ABG, ce qui explique la différence avec les recettes totales Mobilis de CHF 251'427'914.37

Les voyageurs et voyageurs kilomètres Mobilis sont également attribués aux 8 pots principaux en fonction de l'enquête de profil 2022.

Les voyageurs et voyageurs KM totaux correspondent 134'452'918 voyageurs et 760'416'810 Voyageurs KM

**Les voyageurs et voyageurs km pour la nouvelle clé**



Enquêtes HOP => CFF; MOB; MVR CEV; MVR Mtgn partiel; Travys P8r

Enquêtes CES-STAT => toutes les autres entreprises

Voir onglet "extrait enquête de profil 2019"

**Part Voyageurs et Voyageurs KM des lignes 814 et 818**

Les voyageurs et voyageurs KM des lignes 814 et 818 sont comparés aux totaux Mobilis pour chaque pots et donne les parts en % de ces lignes.

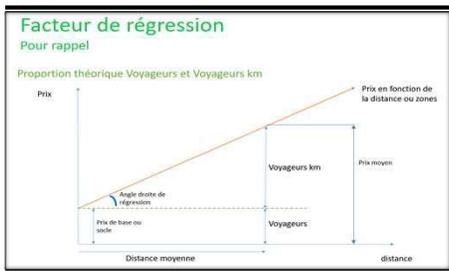
	Billets/CJ entier 1-2 Z		Billets/CJ entier 3 Z+	
	Voy	Voy KM	Voy	Voy KM
814	3 063	6 628	5 490	11 877
818	530	1 913	346	1 251
<b>Tot Mobilis</b>	<b>10 744 752</b>	<b>27 626 090</b>	<b>6 330 951</b>	<b>51 914 035</b>

814	0.028511%	0.023991%	0.086714%	0.022878%
818	0.004929%	0.006924%	0.005471%	0.002410%

**Régression:**

Il s'agit de la part voyageurs et voyageurs KM du prix moyen par rapport à la distance moyenne pour chaque pot

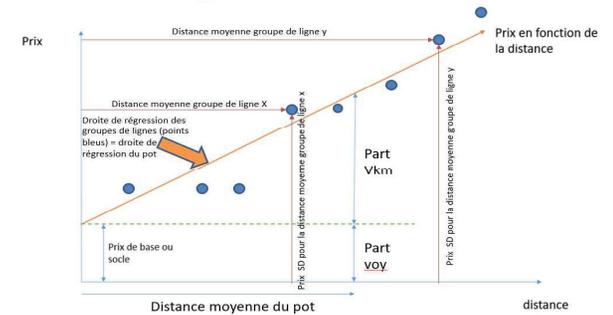


La droite du prix correspond aux prix du Service direct national en fonction des distances (plus linéaire que les prix Mobilis)

Les distances moyenne sont celles de l'ensemble des groupes de ligne Mobilis 2020 (les régressions sont recalculées chaque année)

Les pots billets 1-2 zones; billets 3 zones +; Abonnement 1-2 zones; Abonnements 3 zones + sont regroupés en 4 paires de valeurs.

**Facteur de régression**



Envoyé en préfecture le 11/12/2023

Reçu en préfecture le 11/12/2023

Publié le 11/12/2023

ID : 074-200006450-20231208-2123-AU



#### Application de la régression:

La part de recettes en % des lignes 814 et 818 pour chaque pot correspond à " la part voyageurs x régression voyageurs + la part voyageurs KM x régression voyageurs KM"

	H	I	J
12	814	3 083	6 628
13	818	530	1 913
14	Tot Mobilis	10 744 752	27 626 090
15			
16	814	0.028511%	0.023991%
17	818	0.004929%	0.006924%
18			
19	Régression	92.90%	7.10%
20	814	=16*1519+116*1519	
21	818	0.00507%	

#### Recettes Mobilis par pot:

Les recettes Mobilis des lignes 814 et 818 par pot correspondent aux "recettes totales par pot x la part de recette en % ligne 814/818"

	H	I	J
	814	0.028511%	0.023991%
	818	0.004929%	0.006924%
	Régression	92.90%	7.10%
	814	0.02819%	
	818	0.00507%	
	recettes par pot	12 442 061.65	
	814	=I20*I5:3	
	818	630.93	

#### Recettes lignes 814 - 818 brut:

Le total des recettes des 8 pots des lignes 814 et 818 donne les recettes totale brut

#### Forfait de non participation à la communauté Mobilis:

Il s'agit d'une moyenne entre la non participation à la prise en charge du budget de la CTV et la non-participation aux séances de commissions et du Codir

Les 13 entreprises Mobilis participant au séances du Codir, des 5 commissions permanentes et des 2 groupes de travail qui représentent plus de 50 séances par années d'au minimum 2 heures, sans compter le temps de préparation et déplacements éventuels.

En prenant le salaire moyen de la cellule CTV y compris les charges (CHF 80,-/heure), nous avons un montant de CHF 8'000.-

Le budget de la CTV est d'environ CHF 2'000'000.- pour CHF 90'000.- de recettes ABG sur CHF 251'000'000.-, la part ABG est de 0.036% soit CHF 720.-

Le forfait de non participation d'ABG pour le années du contrat de 2022 est de CHF 8'720.- / 2 soit **CHF 4'360.-**

Le montant du forfait 2022 selon ce calcul correspond au montant arrondi de **CHF 87'100.-**

**Ce montant est comparable à ce que les 13 autres entreprises de la CTV touchent comme recettes Mobilis selon cette méthode de répartition**

ABG transporte des voyageurs avec des titres de transport du Service Direct, la méthode de calcul présentée ci-dessus n'intègre pas les recettes de ces voyageurs qui sont versées à ABG via un autre canal et principe. (voir avec Alliance Swisspass)

#### Principe de versement et contribution aux indemnités de ventes:

Une entreprise qui vend des titres de transport Mobilis reçoit une indemnité de vente qui correspond à 10% du prix du titre de transport, excepté pour les abonnements annuels à 5%.

Le montant total des indemnités Mobilis versé aux entreprises est financé par les entreprises qui reçoivent des recettes Mobilis proportionnellement aux montant des recettes perçues.

Date  
 12/12/2021 10/12/2022



Departure Hour  
 6 22



Ligne  
 Tout

Direction  
 Tout

Jour  
 Tout

LineLabel	S	Type de Jour Stoplabel	Dim/Férié				Lu-Ve				Samedi				Total			
			M. tot.	M. jour	D. tot.	D. jour	M. tot.	M. jour	D. tot.	D. jour	M. tot.	M. jour	D. tot.	D. jour	M. tot.	M. jour	D. tot.	D. jour
814 Coppet-Divonne Les Bains-Maconnex	1	Coppet.Gare	6483	110	0	0	81913	321	0	0	9282	186	0	0	97678	268	0	0
	2	Commugny Centre	187	3	1375	23	4071	16	19235	75	257	5	2228	45	4514	12	22839	63
	3	Commugny Monthoux	23	0	366	6	929	4	6767	27	77	2	535	11	1029	3	7668	21
	4	Chavannes-De-B.Champs-Blancs	80	1	574	10	3815	15	14002	55	127	3	809	16	4022	11	15385	42
	5	Chavannes-De-B.La Sallivaz	49	1	288	5	746	3	3795	15	85	2	436	9	880	2	4520	12
	6	Chavannes-De-B.Douane	26	0	89	2	391	2	1244	5	33	1	179	4	450	1	1512	4
	7	Divonne-Les-B. Douane	49	1	582	10	1368	5	8171	32	133	3	871	17	1549	4	9623	26
	8	Divonne-Les-B. Piscine	57	1	394	7	589	2	4109	16	60	1	439	9	707	2	4942	14
	9	Divonne-Les-B.Perdtemps	109	2	1732	29	1205	5	16474	65	162	3	1974	39	1475	4	20181	55
	10	Divonne-Les-B.Ancienne Gare	270	5	1416	24	5598	22	13322	52	599	12	2066	41	6467	18	16804	46
	11	Divonne-Les-B.Arbère	58	1	107	2	1312	5	2789	11	84	2	241	5	1455	4	3137	9
	12	Gex. Aiglette	46	1	155	3	311	1	2001	8	111	2	392	8	468	1	2549	7
	13	Gex.Georges Charpak	48	1	83	1	447	2	1068	4	97	2	148	3	592	2	1300	4
	14	Gex.Centre	0	0	245	4	0	0	5769	23	0	0	523	10	0	0	6537	18
	15	Divonne-Les-B.Ecole D'arbère	10	0	18	0	327	1	932	4	15	0	43	1	351	1	993	3
	16	Grilly.Mairie	10	0	19	0	367	1	807	3	15	0	41	1	392	1	867	2
	18	Sauverny.La Croisée	4	0	1	0	130	1	49	0	1	0	8	0	135	0	58	0
	19	Versonnex.Genévriers	9	0	3	0	440	2	357	1	27	1	23	0	476	1	383	1
	20	Versonnex.Village	5	0	6	0	193	1	278	1	13	0	18	0	210	1	303	1
	21	Maconnex.Arcades	0	0	69	1	0	0	2980	12	0	0	203	4	0	0	3251	9
	814 Maconex-Divonne Les Bains-Coppet	1	Sauverny.La Croisée	1	0	3	0	63	0	96	0	16	0	0	80	0	99	0
3		Maconnex.Arcades	43	1	0	0	2376	9	0	0	210	4	0	2629	7	0	0	
4		Versonnex.Village	3	0	1	0	186	1	110	0	6	0	20	196	1	131	0	
5		Versonnex.Genévriers	10	0	5	0	442	2	249	1	10	0	20	461	1	274	1	
6		Grilly.Mairie	11	0	1	0	458	2	127	0	28	1	1	496	1	129	0	
8		Divonne-Les-B.Ecole D'arbère	15	0	7	0	812	3	285	1	30	1	18	856	2	310	1	
9		Gex.Centre	213	4	0	0	4413	17	0	0	410	8	0	5036	14	0	0	
10		Gex.Georges Charpak	169	3	16	0	1963	8	433	2	465	9	29	2598	7	478	1	
11		Gex. Aiglette	66	1	20	0	1371	5	283	1	323	6	63	1760	5	366	1	
12		Divonne-Les-B.Arbère	69	1	42	1	2751	11	1404	6	175	3	162	2995	8	1607	4	
14		Divonne-Les-B.Ancienne Gare	1338	23	242	4	12630	50	4777	19	2041	41	736	16010	44	5755	16	
15		Divonne-Les-B.Perdtemps	1531	26	159	3	16111	63	1571	6	1944	39	250	19587	54	1980	5	
16		Divonne-Les-B. Piscine	288	5	23	0	3548	14	293	1	374	7	59	4210	12	375	1	
17	Divonne-Les-B. Douane	597	10	66	1	9569	38	1900	7	940	19	128	11106	31	2094	6		
18	Chavannes-De-B.Douane	78	1	52	1	970	4	349	1	125	2	68	1173	3	469	1		
19	Chavannes-De-B.La Sallivaz	268	5	44	1	3602	14	882	3	453	9	123	4324	12	1049	3		
20	Chavannes-De-B.Champs-Blancs	274	5	81	1	9335	37	4001	16	404	8	75	10013	28	4157	11		
21	Commugny Monthoux	372	6	76	1	6157	24	864	3	576	12	55	7104	20	995	3		
22	Commugny Centre	1127	19	186	3	15319	60	3437	13	1653	33	213	18099	50	3836	11		
23	Coppet.Gare	0	0	5452	92	0	0	71014	278	0	0	8164	163	0	0	84630	232	
818 Gex-Divonne Les Bains-Nyon	1	Gex.Centre	59	12	0	0	3240	13	0	0				3299	13	0	0	
	2	Gex.Georges Charpak	32	6	3	1	1641	6	220	1				1672	6	223	1	
	3	Gex. Aiglette	23	5	6	1	1434	6	323	1				1457	6	329	1	
	5	Divonne-Les-B.Arbère	14	3	12	2	688	3	600	2				702	3	612	2	
	6	Divonne-Les-B.Ancienne Gare	38	8	43	9	2258	9	2457	10				2296	9	2500	10	
	7	Divonne-Les-B.Perdtemps	38	8	14	3	2296	9	697	3				2334	9	712	3	
	8	Divonne-Les-B.Rue De La Scie	25	5	3	1	1405	6	278	1				1430	6	281	1	
	9	Divonne-Les-B.Vésenex	6	1	5	1	511	2	349	1				518	2	354	1	
	10	Crassier.Ancienne Gare	52	10	7	1	3155	12	373	1				3207	12	380	1	
	11	Eysins.Terre-Bonne Nord	21	4	23	5	952	4	1399	5				973	4	1422	5	
	12	Nyon.Hopital	37	7	26	5	2115	8	1957	8				2152	8	1983	8	
	13	Nyon.Gare	0	0	205	41	0	0	11040	43				0	0	11245	43	
	818 Nyon-Divonne Les Bains-Gex	1	Nyon.Gare	165	33	0	0	8819	35	0	0				8984	35	0	0
2		Nyon.Hopital	19	4	22	4	1190	5	1255	5				1209	5	1277	5	
3		Eysins.Terre-Bonne Nord	23	5	7	1	1223	5	421	2				1246	5	428	2	
4		Crassier.Ancienne Gare	6	1	41	8	286	1	2275	9				291	1	2315	9	
5		Divonne-Les-B.Vésenex	5	1	7	1	333	1	391	2				338	1	398	2	
6		Divonne-Les-B.Rue De La Scie	4	1	26	5	168	1	1356	5				171	1	1382	5	
7		Divonne-Les-B.Perdtemps	5	1	36	7	259	1	1898	7				264	1	1934	7	
8		Divonne-Les-B.Ancienne Gare	52	10	45	9	2691	11	2459	10				2744	11	2504	10	
9		Divonne-Les-B.Arbère	9	2	10	2	402	2	568	2				411	2	577	2	
10		Gex. Aiglette	7	1	28	6	287	1	1362	5				294	1	1390	5	
11		Gex.Georges Charpak	9	2	14	3	526	2	788	3				535	2	802	3	
12		Gex.Centre	0	0	71	14	0	0	3410	13				0	0	3481	13	





**Moyenne des charges en section : 814 Dim-Fér**

Date

12/12/2021 10/12/2022



Tranche horaire

6 20



Ligne	S	Arrêt	08:35	10:35	11:35	12:35	12:38	13:35	14:35	14:38	15:35	16:35	16:38	17:35	19:35	20:35	Moyenne totale
814 Coppet-Divonne Les Bains-Maconnex	1	Coppet.Gare	7	9	8	7		8	8		10	9		12	13	12	9
	2	Commugny Centre	6	9	8	6	0	6	7	0	7	7	0	9	10	10	8
	3	Commugny Monthoux	6	9	8	6	0	6	7	0	6	6	0	8	9	9	7
	4	Chavannes-De-B.Champs-Blancs	6	9	8	5	0	5	6	0	5	6	0	7	9	8	7
	5	Chavannes-De-B.La Sallivaz	6	9	8	5	0	5	6	0	4	5	0	7	9	7	6
	6	Chavannes-De-B.Douane	6	9	7	5	0	5	5	0	4	5	0	7	9	7	6
	7	Divonne-Les-B. Douane	5	8	6	5	0	4	5	0	4	5	0	6	8	6	6
	8	Divonne-Les-B. Piscine	5	8	6	4	0	4	4	0	3	4	0	6	7	5	5
	9	Divonne-Les-B.Perdtemps	2	2	2	2	0	3	2	0	2	2	0	3	3	3	2
	10	Divonne-Les-B.Ancienne Gare	1	0	0	0		0	0		0	0		3	0	2	1
	11	Divonne-Les-B.Arbère	1											3		1	2
	12	Gex. Aiglette	1											2		1	1
	13	Gex.Georges Charpak	1											1		1	1
	14	Gex.Centre	0											0		0	0

Ligne	S	Arrêt	08:04	09:47	09:52	11:04	11:07	12:04	12:07	13:04	14:04	15:04	15:07	16:04	17:04	18:47	18:52	20:04	20:07	Moyenne totale
814 Maconex-Divonne Les Bains-Coppet	9	Gex.Centre		2												2				2
	10	Gex.Georges Charpak		3	2											3	1			3
	11	Gex. Aiglette		4	1											3	2			3
	12	Divonne-Les-B.Arbère		4	1											3	0			3
	14	Divonne-Les-B.Ancienne Gare	1	4	3	2		3		2	2	3		3	2	4	2	1		2
	15	Divonne-Les-B.Perdtemps	3	5	0	4	1	5	3	5	5	5	0	6	5	6	4	2	0	4
	16	Divonne-Les-B. Piscine	3	5	0	4	1	6	6	5	5	5	0	6	6	6	4	2	0	5
	17	Divonne-Les-B. Douane	4	6	0	5	1	6	6	6	6	6	0	7	6	7	1	3	0	5
	18	Chavannes-De-B.Douane	4	6	0	5	1	6	6	6	6	6	0	7	7	7	1	3	0	6
	19	Chavannes-De-B.La Sallivaz	4	6	0	5	1	7	6	7	6	6	0	7	7	7	1	3	0	6
	20	Chavannes-De-B.Champs-Blancs	4	7	1	6	2	7	6	7	7	6	0	8	7	7	1	3	0	6
	21	Commugny Monthoux	4	7	1	6	1	7	4	7	7	7	0	8	8	8	2	3	0	6
	22	Commugny Centre	4	9	0	7	0	8	0	9	9	9	0	10	10	9	0	4	0	8
	23	Coppet.Gare	0	0		0		0		0	0	0		0	0	0		0		0

## Moyenne des charges en section : 818 L-V

Date

12/12/2021 10/12/2022



Tranche horaire

6 22



Ligne	S	Arrêt	06:16	07:16	08:16	16:16	17:16	18:16	Moyenne totale
818 Gex-Divonne Les Bains-Nyon	1	Gex.Centre	1	3	3	2	2	1	2
	2	Gex.Georges Charpak	2	4	5	3	3	2	3
	3	Gex. Aiglette	3	5	5	4	4	2	4
	5	Divonne-Les-B.Arbère	3	6	6	3	3	2	4
	6	Divonne-Les-B.Ancienne Gare	4	7	6	3	3	2	4
	7	Divonne-Les-B.Perdtemps	5	11	7	3	3	2	5
	8	Divonne-Les-B.Rue De La Scie	7	13	9	2	3	2	6
	9	Divonne-Les-B.Vésenex	7	14	9	2	2	1	6
	10	Crassier.Ancienne Gare	10	17	11	4	3	2	8
	11	Eysins.Terre-Bonne Nord	10	16	8	5	5	3	7
	12	Nyon.Hopital	10	13	7	8	5	3	8
	13	Nyon.Gare	0	0	0	0	0	0	0

Ligne	S	Arrêt	07:02	08:02	09:02	17:02	18:02	19:02	Moyenne totale
818 Nyon- Divonne Les Bains-Gex	1	Nyon.Gare	3	2	2	8	12	10	6
	2	Nyon.Hopital	3	2	2	8	12	10	6
	3	Eysins.Terre-Bonne Nord	2	2	2	10	13	10	6
	4	Crassier.Ancienne Gare	1	1	1	8	11	8	5
	5	Divonne-Les-B.Vésenex	2	1	1	7	11	8	5
	6	Divonne-Les-B.Rue De La Scie	2	1	1	6	9	6	4
	7	Divonne-Les-B.Perdtemps	2	1	1	4	6	5	3
	8	Divonne-Les-B.Ancienne Gare	3	2	1	4	5	4	3
	9	Divonne-Les-B.Arbère	3	3	2	3	5	4	3
	10	Gex. Aiglette	2	2	1	3	4	3	2
	11	Gex.Georges Charpak	2	3	1	2	3	2	2
	12	Gex.Centre	0	0	0	0	0	0	0

Moyenne des charges en section centile 95 : 814 L-V

Envoyé en préfecture le 11/12/2023  
 Reçu en préfecture le 11/12/2023  
 Publi le 11/12/2023  
 SLO

Date

12/12/2021 10/12/2022

Tranche horaire

6 22



Ligne	S	Course Arrêt	06:35		07:05		07:35		08:05		08:35		09:05		09:35		10:35		11:35		12:35		13:35		14:35		15:35		16:35		17:05		17:35		18:05		18:35		19:05		19:35		20:35		21:35		Moyenne			
			C	%95	C	%95																																												
814 Coppet-Divonne Les Bains-Maconnex	1	Coppet.Gare	3	3	2	2	15	14	14	13	13	13	8	8	6	5	8	8	9	8	13	12	14	13	16	15	24	23	31	30	20	19	31	29	26	25	31	30	19	18	25	24	16	16	10	9	16	14		
	2	Commugny Centre	3	3	1	1	17	16	15	14	9	8	8	7	5	5	7	6	7	7	9	9	10	9	12	12	17	16	22	21	14	14	23	22	20	20	26	25	15	14	20	19	13	13	8	7	13	11		
	3	Commugny Monthoux	3	2	1	1	16	15	14	13	7	6	8	7	4	4	6	6	6	6	8	8	9	9	11	10	16	15	20	19	13	12	21	20	17	17	24	23	13	13	18	18	13	12	7	7	11	10		
	4	Chavannes-De-B.Champs-Blancs	2	2	1	1	3	3	2	2	4	4	2	2	3	3	5	4	5	5	7	6	8	8	8	8	18	17	25	23	12	11	20	19	16	16	23	22	13	12	17	17	12	11	7	6	9	8		
	5	Chavannes-De-B.La Sallivaz	1	1	1	0	3	2	1	1	2	2	1	1	2	2	4	4	5	4	6	6	8	7	8	8	17	16	24	22	11	10	19	18	16	15	23	22	13	12	17	16	12	11	7	6	9	8		
	6	Chavannes-De-B.Douane	1	1	1	0	3	2	1	1	2	2	1	1	2	2	4	4	5	4	6	6	7	7	8	7	17	16	23	22	11	10	18	18	15	15	22	21	13	12	17	16	11	11	7	6	9	7		
	7	Divonne-Les-B. Douane	1	1	1	0	3	2	1	1	3	2	1	1	2	2	3	3	4	3	5	5	6	6	7	6	15	14	21	20	9	8	15	14	13	12	19	18	11	10	13	13	9	9	5	5	7	6		
	8	Divonne-Les-B. Piscine	1	1	0	0	3	2	1	1	3	2	1	1	2	1	3	3	3	3	5	5	6	5	6	6	14	13	19	18	8	7	14	13	12	11	17	16	10	9	12	11	8	8	5	4	7	6		
	9	Divonne-Les-B.Perdtemps	1	0	1	0	3	2	1	1	2	2	1	1	1	1	2	1	2	1	2	2	3	3	3	2	9	9	13	13	5	4	7	7	6	6	9	8	6	5	6	5	4	3	2	2	4	3		
	10	Divonne-Les-B.Ancienne Gare	1	1	2	1	5	5	2	1	2	2	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	8	7	11	10	3	3	5	5	4	4	6	5	3	3	0	0	0	0	0	0	2	2			
	11	Divonne-Les-B.Arbère	1	1	2	1	7	6	2	2	3	3	1	1												7	6	8	8	3	3	4	3	3	3	4	3	3	2							4	3			
	12	Gex. Aiglette	1	1			6	5			3	2														5	5	7	6			3	2			3	3									4	3			
	13	Gex.Georges Charpak	1	1			6	6			2	2														4	4	6	5			2	2			2	2											3	3	
	14	Gex.Centre	0	0			0	0			0	0														0	0	0	0			0	0			0	0												0	0
	15	Divonne-Les-B.Ecole D`arbère			2	2			2	2			1	1																	2	2			2	2			2	2			2	1					2	2
	16	Grilly.Mairie			2	2			2	2			2	1																	2	2			2	2			1	1			1	1					2	1
	18	Sauverny.La Croisée			2	2			2	2			2	2																	2	2			2	2			1	1			1	1					2	1
	19	Versonnex.Genévriers			2	2			3	3			2	2																	2	1			2	1			1	1			1	1					2	2
	20	Versonnex.Village			2	2			3	3			2	2																	2	2			2	2			1	1			1	1					2	2
	21	Maconnex.Arcades			0	0			0	0			0	0																	0	0			0	0			0	0			0	0					0	0

Ligne	S	Course Arrêt	06:04		06:09		06:46		07:09		07:46		08:09		08:46		10:04		11:04		12:04		13:04		14:04		15:04		16:04		16:09		16:46		17:09		17:46		18:09		18:46		19:46		21:04		22:04		Moyenne totale				
			C	%95	C	%95	C	%95																																													
814 Maconex-Divonne Les Bains-Coppet	1	Sauverny.La Croisée			1	0			2	2			2	2																																		2	1				
	3	Maconnex.Arcades			0	0			2	2			1	1																																				2	1		
	4	Versonnex.Village			0	0			2	2			1	1																																				2	1		
	5	Versonnex.Genévriers			1	0			2	2			2	2																																					2	1	
	6	Grilly.Mairie			1	1			3	3			3	3																																				2	2		
	8	Divonne-Les-B.Ecole D`arbère			1	1			5	5			4	3																																				2	2		
	9	Gex.Centre					2	1			6	6			3	2																																		3	2		
	10	Gex.Georges Charpak					2	2			7	6			4	4																																		4	3		
	11	Gex. Aiglette					3	2			7	7			5	4																																		4	4		
	12	Divonne-Les-B.Arbère			1	1	5	5	7	7	11	10	4	4	5	4																																		4	4		
	14	Divonne-Les-B.Ancienne Gare	2	2	2	2	8	7	10	9	15	14	3	3	7	6	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	2	3	3	2	1	2	2	4	4	2	1	3	3	1	1	2	2	2	2	1	1	1	1	4	3		
	15	Divonne-Les-B.Perdtemps	6	5	5	5	21	20	17	16	24	23	7	7	10	10	6	6	6	6	6	6	6	6	5	5	5	5	5	4	3	2	2	4	4	2	2	3	3	2	1	3	3	3	3	3	2	2	1	1	7	5	
	16	Divonne-Les-B. Piscine	6	6	5	5	22	21	19	18	26	25	8	7	11	11	7	7	7	7	7	7	7	7	6	6	5	5	5	5	4	2	2	5	5	2	2	4	4	3	2	2	3	3	3	3	3	2	2	2	2	7	6
	17	Divonne-Les-B. Douane	8	8	7	7	26	25	23	22	31	30	9	9	13	13	9	9	9	8	9	8	7	7	7	6	8	7	6	5	2	2	5	5	3	2	4	4	2	2	4	4	2	2	4	4	3	2	2	2	2	9	7
	18	Chavannes-De-B.Douane	9	8	7	7	27	26	23	22	31	30	9	9	14	13	9	9	9	8	9	8	8	7	7	6	8	7	6	5	2	2	5	5	3	2	4	4	2	2	4	4	2	2	4	4	3	2	2	2	2	9	7
	19	Chavannes-De-B.La Sallivaz	9	8	8	8	29	28	25	24	31	30	9	9	14	13	9	9	9	9	9	9	9	8	8	7	8	8	6	6	2	2	5	5	3	3	5	5	2	2	5	5	4	3	2	2	2	2	2	2	9	8	
	20	Chavannes-De-B.Champs-Blancs	9	8	8	8	29	28	20	20	28	27	9	9	14	13	9	9	10	9	10	9	10	9	9	8	8	7	21	19	12	10	9	8	7	7	4	3	6	6	2	2	6	5	4	3	2	2	2	2			



Moyenne des charges en section centile 95 : 814 Dim-Fér

Date

12/12/2021 10/12/2022



Tranche horaire

6 20



① Sélectionner ou faire glisser les champs pour remplir ce visuel


Ligne	S	Course Arrêt	08:35		10:35		11:35		12:35		12:38		13:35		14:35		14:38		15:35		16:35		16:38		17:35		19:35		20:35		Moyenne totale	
			C	%95	C	%95																										
814 Coppet-Divonne Les Bains-Maconnex	1	Coppet.Gare	7	6	9	9	8	7	7	6			8	7	8	8			10	9	9	8			12	12	13	12	12	12	9	9
	2	Commugny Centre	6	6	9	9	8	7	6	5	0	0	6	5	7	6	0	0	7	7	7	6	0	0	9	8	10	9	10	10	8	7
	3	Commugny Monthoux	6	6	9	9	8	7	6	5	0	0	6	5	7	6	0	0	6	6	6	6	0	0	8	7	9	8	9	9	7	7
	4	Chavannes-De-B.Champs-Blancs	6	5	9	9	8	7	5	5	0	0	5	4	6	6	0	0	5	5	6	5	0	0	7	7	9	8	8	7	7	6
	5	Chavannes-De-B.La Sallivaz	6	5	9	8	8	7	5	4	0	0	5	4	6	5	0	0	4	4	5	5	0	0	7	7	9	8	7	7	6	6
	6	Chavannes-De-B.Douane	6	5	9	8	7	7	5	4	0	0	5	4	5	5	0	0	4	4	5	5	0	0	7	6	9	8	7	6	6	6
	7	Divonne-Les-B. Douane	5	5	8	8	6	6	5	4	0	0	4	3	5	4	0	0	4	3	5	4	0	0	6	6	8	7	6	5	6	5
	8	Divonne-Les-B. Piscine	5	4	8	7	6	5	4	4	0	0	4	3	4	4	0	0	3	3	4	4	0	0	6	5	7	6	5	5	5	5
	9	Divonne-Les-B.Perdtemps	2	1	2	2	2	2	2	2	0	0	3	2	2	2	0	0	2	1	2	2	0	0	3	3	3	2	3	3	2	2
	10	Divonne-Les-B.Ancienne Gare	1	1	0	0	0	0	0	0			0	0	0	0			0	0	0	0			3	3	0	0	2	2	1	0
	11	Divonne-Les-B.Arbère	1	1																					3	3			1	1	2	2
	12	Gex. Aiglette	1	1																					2	1			1	1	1	1
	13	Gex.Georges Charpak	1	1																					1	1			1	1	1	1
	14	Gex.Centre	0	0																					0	0			0	0	0	0

Ligne	S	Course Arrêt	08:04		09:47		09:52		11:04		11:07		12:04		12:07		13:04		14:04		15:04		15:07		16:04		17:04		18:47		18:52		20:04		20:07		Moyenne totale			
			C	%95	C	%95																																		
814 Maconex-Divonne Les Bains-Coppet	9	Gex.Centre			2	2																														2	2			
	10	Gex.Georges Charpak			3	3	2	2																													3	3		
	11	Gex. Aiglette			4	3	1	1																													3	3		
	12	Divonne-Les-B.Arbère			4	3	1	1																													3	3		
	14	Divonne-Les-B.Ancienne Gare	1	1	4	3	3	3	2	2			3	2			2	2	2	2	3	2					3	3	2	2	4	4	2	2	1	1		2	2	
	15	Divonne-Les-B.Perdtemps	3	2	5	5	0	0	4	3	1	1	5	5	3	3	5	4	5	4	5	4	0	0			6	5	5	5	6	5	4	4	2	2	0	0	4	4
	16	Divonne-Les-B. Piscine	3	2	5	5	0	0	4	4	1	1	6	5	6	6	5	5	5	5	5	5	0	0			6	5	6	5	6	6	4	4	2	2	0	0	5	4
	17	Divonne-Les-B. Douane	4	3	6	6	0	0	5	4	1	1	6	6	6	6	6	5	6	5	6	6	0	0			7	6	6	6	7	6	1	1	3	2	0	0	5	5
	18	Chavannes-De-B.Douane	4	3	6	5	0	0	5	4	1	1	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	0	0			7	7	7	6	7	6	1	1	3	2	0	0	6	5
	19	Chavannes-De-B.La Sallivaz	4	3	6	6	0	0	5	5	1	1	7	6	6	6	7	6	6	6	6	6	0	0			7	7	7	6	7	6	1	1	3	2	0	0	6	5
	20	Chavannes-De-B.Champs-Blancs	4	3	7	6	1	1	6	5	2	2	7	6	6	6	7	6	7	6	6	6	0	0			8	7	7	7	7	7	1	1	3	3	0	0	6	6
	21	Commugny Monthoux	4	3	7	6	1	1	6	6	1	1	7	6	4	4	7	7	7	7	7	7	0	0			8	8	8	7	8	7	2	2	3	3	0	0	6	6
	22	Commugny Centre	4	4	9	8	0	0	7	7	0	0	8	7	0	0	9	8	9	8	9	9	0	0			10	10	10	9	9	8	0	0	4	4	0	0	8	7
	23	Coppet.Gare	0	0	0	0			0	0			0	0			0	0	0	0	0	0					0	0	0	0	0	0			0	0			0	0



### Moyennes des montées totales par course : 814 L-V

Date

12/12/2021 10/12/2022



Tranche horaire

6 22



Ligne	Course	Départ	Arrivée	Montées totales	Nb courses mesurées	Montées par course
814 Coppet-Divonne Les Bains-Maconnex	06:35	Coppet.Gare	Gex.Centre	1083	231	5
	07:05	Coppet.Gare	Maconnex.Arcades	436	86	5
	07:35	Coppet.Gare	Gex.Centre	5197	188	28
	08:05	Coppet.Gare	Maconnex.Arcades	3879	178	22
	08:35	Coppet.Gare	Gex.Centre	3016	169	18
	09:05	Coppet.Gare	Maconnex.Arcades	1035	81	13
	09:35	Coppet.Gare	Divonne-Les-B.Ancienne Gare	1429	220	6
	10:35	Coppet.Gare	Divonne-Les-B.Ancienne Gare	1829	203	9
	11:35	Coppet.Gare	Divonne-Les-B.Ancienne Gare	1918	204	9
	12:35	Coppet.Gare	Divonne-Les-B.Ancienne Gare	2591	187	14
	13:35	Coppet.Gare	Divonne-Les-B.Ancienne Gare	2553	176	15
	14:35	Coppet.Gare	Divonne-Les-B.Ancienne Gare	3109	189	16
	15:35	Coppet.Gare	Gex.Centre	5832	174	34
	16:35	Coppet.Gare	Gex.Centre	7167	161	45
	17:05	Coppet.Gare	Maconnex.Arcades	1668	68	25
	17:35	Coppet.Gare	Gex.Centre	5873	166	35
	18:05	Coppet.Gare	Maconnex.Arcades	4499	152	30
	18:35	Coppet.Gare	Gex.Centre	6278	173	36
	19:05	Coppet.Gare	Maconnex.Arcades	1593	75	21
	19:35	Coppet.Gare	Divonne-Les-B.Ancienne Gare	4008	159	25
	20:35	Coppet.Gare	Divonne-Les-B.Ancienne Gare	3250	193	17
21:35	Coppet.Gare	Divonne-Les-B.Ancienne Gare	1970	194	10	
814 Maconex-Divonne Les Bains-Coppet	06:04	Divonne-Les-B.Ancienne Gare	Coppet.Gare	2027	194	10
	06:09	Maconnex.Arcades	Coppet.Gare	1014	78	13
	06:46	Gex.Centre	Coppet.Gare	6897	174	40
	07:09	Maconnex.Arcades	Coppet.Gare	7025	155	45
	07:46	Gex.Centre	Coppet.Gare	6802	151	45
	08:09	Maconnex.Arcades	Coppet.Gare	1264	74	17
	08:46	Gex.Centre	Coppet.Gare	4346	190	23
	10:04	Divonne-Les-B.Ancienne Gare	Coppet.Gare	2429	189	13
	11:04	Divonne-Les-B.Ancienne Gare	Coppet.Gare	2503	191	13
	12:04	Divonne-Les-B.Ancienne Gare	Coppet.Gare	2479	176	14
	13:04	Divonne-Les-B.Ancienne Gare	Coppet.Gare	2605	179	15
	14:04	Divonne-Les-B.Ancienne Gare	Coppet.Gare	2210	184	12
	15:04	Divonne-Les-B.Ancienne Gare	Coppet.Gare	4580	177	26
	16:04	Divonne-Les-B.Ancienne Gare	Coppet.Gare	2970	164	18
	16:09	Maconnex.Arcades	Coppet.Gare	1214	79	15
	16:46	Gex.Centre	Coppet.Gare	3281	182	18
	17:09	Maconnex.Arcades	Coppet.Gare	1791	191	9
	17:46	Gex.Centre	Coppet.Gare	2959	199	15
	18:09	Maconnex.Arcades	Coppet.Gare	558	82	7
	18:46	Gex.Centre	Coppet.Gare	2225	186	12
	19:46	Gex.Centre	Coppet.Gare	2059	216	10
21:04	Divonne-Les-B.Ancienne Gare	Coppet.Gare	877	227	4	



### Moyennes des montées totales par course : 814 Samedi

Date

12/12/2021 10/12/2022



Tranche horaire

6 22



Ligne	Course	Départ	Arrivée	Montées totales	Nb courses mesurées	Montées par course
814 Coppet-Divonne Les Bains-Maconnex	06:35	Coppet.Gare	Gex.Centre	176	47	4
	07:35	Coppet.Gare	Gex.Centre	261	41	6
	08:35	Coppet.Gare	Gex.Centre	529	43	12
	09:35	Coppet.Gare	Maconnex.Arcades	388	37	10
	10:35	Coppet.Gare	Divonne-Les-B.Ancienne Gare	405	45	9
	11:35	Coppet.Gare	Divonne-Les-B.Ancienne Gare	359	38	9
	12:35	Coppet.Gare	Divonne-Les-B.Ancienne Gare	369	37	10
	13:35	Coppet.Gare	Divonne-Les-B.Ancienne Gare	414	40	10
	14:35	Coppet.Gare	Divonne-Les-B.Ancienne Gare	491	38	13
	15:35	Coppet.Gare	Divonne-Les-B.Ancienne Gare	585	41	14
	16:35	Coppet.Gare	Gex.Centre	680	33	21
	17:35	Coppet.Gare	Gex.Centre	898	36	25
	18:35	Coppet.Gare	Gex.Centre	1025	35	29
	19:35	Coppet.Gare	Maconnex.Arcades	1062	42	25
	20:35	Coppet.Gare	Divonne-Les-B.Ancienne Gare	499	36	14
	21:35	Coppet.Gare	Divonne-Les-B.Ancienne Gare	433	43	10
814 Maconex-Divonne Les Bains-Coppet	06:47	Gex.Centre	Coppet.Gare	335	39	9
	07:47	Gex.Centre	Coppet.Gare	686	36	19
	08:37	Maconnex.Arcades	Coppet.Gare	474	37	13
	09:47	Gex.Centre	Coppet.Gare	650	37	18
	10:37	Maconnex.Arcades	Coppet.Gare	493	32	15
	12:04	Divonne-Les-B.Ancienne Gare	Coppet.Gare	462	36	13
	13:04	Divonne-Les-B.Ancienne Gare	Coppet.Gare	505	36	14
	14:04	Divonne-Les-B.Ancienne Gare	Coppet.Gare	663	37	18
	15:04	Divonne-Les-B.Ancienne Gare	Coppet.Gare	581	39	15
	16:04	Divonne-Les-B.Ancienne Gare	Coppet.Gare	457	36	13
	16:47	Gex.Centre	Coppet.Gare	691	41	17
	17:47	Gex.Centre	Coppet.Gare	540	35	15
	18:37	Maconnex.Arcades	Coppet.Gare	582	43	14
	19:47	Gex.Centre	Coppet.Gare	464	40	12
	20:37	Maconnex.Arcades	Coppet.Gare	362	46	8
	22:04	Divonne-Les-B.Ancienne Gare	Coppet.Gare	256	43	6

**Moyennes des montées totales par course : 814 Dim-Fér**

Date

12/12/2021 10/12/2022



Tranche horaire

6 22



Ligne	Course	Départ	Arrivée	Montées totales	Nb courses mesurées	Montées par course
814 Coppet-Divonne Les Bains-Maconnex	08:35	Coppet.Gare	Gex.Centre	441	52	8
	10:35	Coppet.Gare	Divonne-Les-B.Ancienne Gare	511	51	10
	11:35	Coppet.Gare	Divonne-Les-B.Ancienne Gare	467	53	9
	12:35	Coppet.Gare	Divonne-Les-B.Ancienne Gare	408	53	8
	12:38	Commugny Centre	Divonne-Les-B.Perdtemps	0	1	0
	13:35	Coppet.Gare	Divonne-Les-B.Ancienne Gare	409	48	9
	14:35	Coppet.Gare	Divonne-Les-B.Ancienne Gare	410	48	9
	14:38	Commugny Centre	Divonne-Les-B.Perdtemps	0	1	0
	15:35	Coppet.Gare	Divonne-Les-B.Ancienne Gare	419	42	10
			Gex.Centre	24	2	12
	16:35	Coppet.Gare	Divonne-Les-B.Ancienne Gare	413	42	10
			Gex.Centre	81	4	20
	16:38	Commugny Centre	Divonne-Les-B.Perdtemps	0	1	0
	17:35	Coppet.Gare	Gex.Centre	770	47	16
	19:35	Coppet.Gare	Divonne-Les-B.Ancienne Gare	726	51	14
	20:35	Coppet.Gare	Divonne-Les-B.Ancienne Gare	51	4	13
Gex.Centre			572	42	14	
814 Maconex-Divonne Les Bains-Coppet	07:46	Gex.Centre	Coppet.Gare	24	5	5
	08:04	Divonne-Les-B.Ancienne Gare	Coppet.Gare	208	46	5
	09:47	Gex.Centre	Coppet.Gare	574	44	13
	09:52	Gex.Georges Charpak	Commugny Centre	7	1	7
	10:04	Divonne-Les-B.Ancienne Gare	Coppet.Gare	28	3	9
	11:04	Divonne-Les-B.Ancienne Gare	Coppet.Gare	355	49	7
	11:07	Divonne-Les-B.Perdtemps	Commugny Centre	14	1	14
	12:04	Divonne-Les-B.Ancienne Gare	Coppet.Gare	395	48	8
	12:07	Divonne-Les-B.Perdtemps	Commugny Centre	17	1	17
	13:04	Divonne-Les-B.Ancienne Gare	Coppet.Gare	450	50	9
	14:04	Divonne-Les-B.Ancienne Gare	Coppet.Gare	445	45	10
	15:04	Divonne-Les-B.Ancienne Gare	Coppet.Gare	486	46	11
	15:07	Divonne-Les-B.Perdtemps	Commugny Centre	0	1	0
	16:04	Divonne-Les-B.Ancienne Gare	Coppet.Gare	479	45	11
	16:46	Gex.Centre	Coppet.Gare	35	4	9
	17:04	Divonne-Les-B.Ancienne Gare	Coppet.Gare	406	42	10
	18:46	Gex.Centre	Coppet.Gare	65	4	16
	18:47	Gex.Centre	Coppet.Gare	519	47	11
	18:52	Gex.Georges Charpak	Commugny Centre	7	1	7
	19:46	Gex.Centre	Coppet.Gare	19	3	6
20:04	Divonne-Les-B.Ancienne Gare	Coppet.Gare	214	47	5	
20:07	Divonne-Les-B.Perdtemps	Commugny Centre	0	1	0	

### Moyennes des montées totales par course : 818 L-V

Date

12/12/2021 10/12/2022

Ligne

Course

Départ

Arrivée

Montées totales

Nb courses mesurées

Montées par course

818 Gex-Divonne Les Bains-Nyon

06:16	Gex.Centre	Nyon.Gare	2122	165	13
07:16	Gex.Centre	Nyon.Gare	4049	184	22
08:16	Gex.Centre	Nyon.Gare	3200	205	16
16:16	Gex.Centre	Nyon.Gare	2685	199	13
17:16	Gex.Centre	Nyon.Gare	1965	198	10
18:16	Gex.Centre	Nyon.Gare	1400	220	6

818 Nyon-Divonne Les Bains-Gex

07:02	Nyon.Gare	Gex.Centre	1292	190	7
08:02	Nyon.Gare	Gex.Centre	1429	228	6
09:02	Nyon.Gare	Gex.Centre	1182	221	5
17:02	Nyon.Gare	Gex.Centre	2684	198	14
18:02	Nyon.Gare	Gex.Centre	3300	178	19
19:02	Nyon.Gare	Gex.Centre	2551	179	14

Tranche horaire

6 22

